

ESSAIS
HISTORIQUES

SUR PARIS.

TOME PREMIER.

Poullain de Saint-Foix (9.7.)

K

ESSAIS HISTORIQUES

SUR PARIS,

De Monsieur de SAINTFOIX.

TROISIEME ÉDITION.

revue, corrigée & augmentée.

TOME PREMIER.



A LONDRES,

& se trouvent à Paris,

Chez DUCHESNE, Libraire rue S. Jacques,
au-dessous de la Fontaine S. Benoît,
au Temple de Goût.

M. DCC. LXIII.

ESSAIS

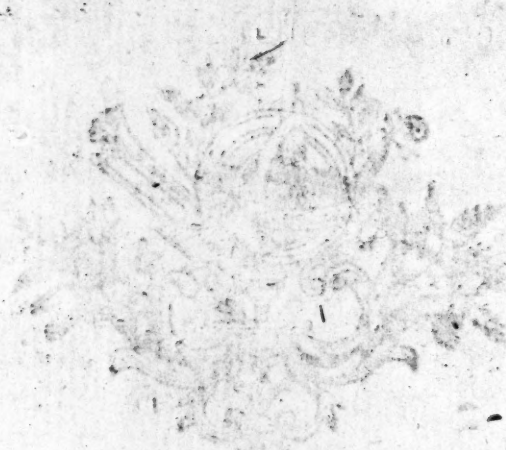
HISTORIQUES

PAR

De Moniteur de Saint-Denis

TROISIÈME ÉDITION

TOME PREMIER



A LONDRES

chez M. DODD

au Palais National, sous le Vestibule

au Salon de la Peinture

chez M. DODD

M. DODD

A V I S.

LES personnes qui ont acquis l'Edition des Essais Historiques sur Paris, en trois Volumes, trouveront chez DUCHESNE, pour la compléter, un Supplément qui contient les augmentations dont l'Auteur a enrichi cette nouvelle Edition.

21 VA



ESSAIS HISTORIQUES SUR PARIS.



Le commerce que les Parisiens faisoient par eau, étoit très-florissant; leur ville semble avoir eu de tems immémorial un Navire pour symbole. Isis présidoit à la navigation; on l'adoroit même chez les Suèves sous la figure d'un Vaisseau;

*Laftance
Apulée.
Tacite, de
moribus
Germ. c. 8.*

voilà plus de raisons qu'il n'en falloit à des Étymologistes pour se persuader que *parisi* venoit de *παρις* *Ἰσιδος* proche d'*Isis*; les langues Grecque & Celtique ayant été originai-
 rement la même, & l'une & l'autre se servant des mêmes caracteres. Je ne prétends pas défendre cette éty-
 mologie; mais Moreau de Mau-
 tour se (1) trompe, lorsqu'il sou-
 tient que cette Déesse n'a point été
 adorée dans les Gaules, même
 après qu'elles furent soumises aux
 Romains. Ses Prêtres avoient leur
 Collège à Issi, & l'Église de S. Vin-
 cent, depuis S. Germain des Prés,

Hist. de l'A-
cad. des Ins-
crip. T. 3. P.
296.

(1) D. Martin, (*Religion des Gaulois*, Tome 2. page 131.) le prouve par des Monumens que cet Académicien n'auroit pas dû ignorer.

Jacobus
Magni.

Abbon. car-
men 3. L. 1.

La Ville de Melun, s'étant consacrée au culte d'*Isis*, changea son ancien nom (*Melodunum*) en celui d'*Isios* ou d'*Isa*,

fut bâtie sur les anciennes ruines de son (1) Temple. Personne n'ignore où étoit celui de * Mars. Mercure ou Pluton (car c'étoit le même chez les Gaulois) avoit le sien sur le * Mont *Leucotitius* , & l'on verra à l'article de la rue Coquilliere , que Cybele attiroit aussi la dévotion du côté où est à présent S. Eustache. Il faut observer que ces endroits n'étoient anciennement que de petits bois , des lieux solitaires , consacrés à ces Divinités ; car les Gaulois ne commencerent à bâtir des Temples que lorsqu'ils furent sous la domination des Romains.

* Montmartre.

* Les Carmélites de la rue S. Jacques.

(1) Ce Temple d'*Isis* , si fameux , dit Sauval , qui donna le nom à tout le pays , étoit desservi par un Collège de Prêtres qui demeuroient , comme l'on croit , à *Issi* , dans un Château dont on voyoit encore les ruines au commencement de ce siècle.

César est le premier Auteur qui ait parlé des Parisiens. Ils étoient un de ces soixante ou soixante-quatre Peuples qui composoient la République des Gaules, & qui ne formoient qu'une même nation, quoiqu'indépendans les uns des autres. Chacun de ces Peuples avoit ses Loix particulières, ses Chefs, ses Magistrats, & nommoit tous les ans des Députés pour les Assemblées générales, qui se tenoient ordinairement dans le principal Collège des Druides, au milieu d'une forêt du pays Chartrain. L'administration des affaires civiles & politiques avoit été confiée pendant assez long-tems à un Sénat de femmes choisies par les différens Cantons. Elles délibéroient de la paix, de la guerre, & jugeoient les différends qui survenoient entre les * Vergobrets, ou de Ville à Ville. Plutarque dit qu'un des articles du

* Souverains
Magistrats.

Traité d'Annibal avec les Gaulois, portoit : *Si quelque Gaulois a sujet de se plaindre d'un Carthaginois , il se pourvoira devant le Sénat de Carthage établi en Espagne. Si quelque Carthaginois se trouve lésé par un Gaulois , l'affaire sera jugée par le Conseil suprême des femmes Gauloises. Les Druides mécontents de quelques Arrêts de ce Tribunal , usèrent avec rant de souplesse & d'artifice du crédit que la Religion leur donnoit sur les esprits , qu'ils le firent abolir , & érigerent le leur , dont la puissance s'accrut bientôt au point que, dans les Assemblées générales, ils devinrent absolument les maîtres des délibérations. On leur avoit laissé les mêmes prééminences qu'aux femmes ; ils en profitèrent pour se faire regarder comme le premier Corps de l'État , & pour achever d'écraser toute autre auto-*

*De Clark
Mulierib.*

rité sous le despotisme de la superstition. On remarque que les Gaulois, sous le gouvernement des femmes, avoient pris Rome, & firent toujours trembler l'Italie; que sous celui des Prêtres, ils furent subjugués par les Romains, & que César dut ses conquêtes aux jalousies & aux divisions qu'un Druide, le perfide Divitiac, semoit sans cesse entre les Villes principales. Les Parisiens combattirent pour leur liberté avec un courage qui tenoit du désespoir. Craignant d'être forcés dans leur Isle, ils en sortirent après y avoir mis le feu, & allèrent au-devant de l'ennemi, qui les trompa par une fausse marche. La bataille se donna au-dessous de Meudon, & fut des plus sanglantes; ils la perdirent: & le brave Camulogène, qu'ils avoient choisi pour les commander, quoique dans * une extrême vieillesse, y fut tué.

*De bello
Gallico. l. 7.*

** Propè
fectus ætate.*

Corrozet prétend que César fit bâtir le grand & le petit Châtelier. Malingre & le Commissaire de la Marre disent que Lutece, *qu'il fit entourer de murailles , & qu'il embellit de nouveaux édifices , fut appelée la Ville de César.* Ce passage ne se trouve point dans Boëce , qu'ils citent l'un & l'autre ; mais dans un livre attribué à Scot , & qui ne sauroit être d'aucune autorité. Depuis César jusqu'à Julien, il n'est presque pas fait mention de (1) Lutece dans l'Histoire. Julien y fut proclamé Auguste en 360. Valentinien I. & Gracien y firent aussi quelque séjour.

(1) On prétend que dans la langue Celtique *Mémoires*
Luth signifioit Riviere , *Touez* , au milieu , & *sur la langue*
 y , une habitation , & qu'ainsi le nom de Lu- *Celtique.*
 tece venoit de *Luthouez* , habitation au mi-
 lieu de la Riviere , parce qu'en effet , cette
 ville étoit bâtie dans une Isle au milieu de la
 Seine.

* Hors de la
ville.

Greg. Tur.
Hist. Lib. 3.
cap. 18.

Clovis la déclara en 510, la Capitale de ses conquêtes. Comme il habita * le Palais des Thermes, & qu'il paroît que tous les Rois de la première Race y ont demeuré, la plupart des Auteurs ne veulent pas qu'ils en eussent un dans la Cité. Je parlerai dans la suite de ce Palais des Thermes. A l'égard de celui qui étoit dans la Cité, je ne rapporterai que ce passage de Grégoire de Tours : » Childebert envoya une » personne de confiance à Clotaire, » Roi de Soissons, pour l'engager » à venir le trouver, pour résoudre ensemble s'ils feroient mourir » leurs neveux, ou s'ils se contenteroient de les dégrader, (1) en » leur coupant les cheveux... Clo-

(1) *Incisâ Cæsarie ut reliqua plebs habean-
tur.* Les François se coupoient les cheveux tout
autour de la tête, ne les conservant dans toute

» taire ne tarda pas à se rendre à
» Paris... Ils firent courir le bruit
» que le résultat de leur entrevue
» avoit été de faire proclamer Rois
» les fils de Clodomir , & envoye-
» rent les demander à Clotilde (qui
» demouroit alors dans la (1) Ville)
» pour les élever sur le Pavois. Cette

leur longueur que sur le sommet , où ils les renouoient & les rattachotent ; il n'étoit permis qu'aux Princes de la famille Royale de porter leurs cheveux flottans sur les épaules , & sans être raccourcis autour de la tête ; les cheveux du peuple subjugué , des Gaulois , ne devoient pas passer le cou : ainsi la chevelure étant une marque distinctive entre les François & le peuple subjugué , couper les cheveux à un Prince , ou à quelque François , c'étoit , non-seulement le dégrader , le retrancher de sa famille , mais encore de la nation. Voyez le second Volume de ces Essais , p. 70 & suiv.

(1) *Quæ tunc in ipsâ urbe morabatur.* Il y avoit donc dans la cité un Palais où elle demouroit & faisoit élever les petits Princes.

* Le plus
 âgé n'avoit
 que dix ans.

» bonne Reine, transportée de joie,
 » fit venir les petits * Princes dans
 » son appartement , & après avoir
 » eu l'attention de les faire man-
 » ger : Allez , mes enfans , leur
 » dit-elle en les embrassant , allez
 » trouver vos oncles ; si je puis vous
 » voir sur le trône de votre pere ,
 » j'oublierai que j'ai perdu ce cher
 » fils... Clotaire , après les avoir
 » poignardé de sa propre main ,
 » monta tranquillement à cheval
 » pour retourner à Soissons ; Chil-
 » debert se retira dans le fauxbourg.
 » *In suburbana concessit.* «

Vers la fin de la seconde Race ,
 Paris , toujours enfermé entre les
 deux bras de la riviere , n'étoit pas
 plus étendu que du tems de César :
 la Cathédrale au Levant , le grand
 & le petit Châtelet au Nord & au
 Midi , & le Palais du Roi , ou des
 Comtes , au Couchant , faisoient les

quatre extrémités de son enceinte. *Lutece*, dit César, *située dans une Isle de la Seine, est la Ville des Parisiens. Je passai l'hiver*, dit Julien, qui régnoit quatre cents ans après ce conquérant des Gaules, *dans ma chère Lutece; elle occupe une petite Isle dans la Seine; on y entre par deux ponts. Paris*, dit Abbon, qui écrivoit neuf cents ans après Cesar, *tient à la terre ferme par deux ponts... A la tête de chacun de ces ponts il y a un Château * en dehors de la Ville.*

* Le grand
& le petit
Châtelet.

Pour peu qu'on veuille joindre à ces autorités quelques réflexions sur la dévastation des Gaules par les Barbares; sur les guerres sanglantes que continua Clovis pour former son établissement; sur le partage de ses conquêtes après sa mort en quatre Royaumes, qui rendirent Orléans & Soissons des Ca-

pitales; sur l'anéantissement du commerce, & sur le mépris qu'avoient les François pour ceux qui demeuroient dans les Villes, & pour toute autre profession que celle des armes, on se persuadera aisément que Paris sous la premiere Race ne dût pas s'agrandir: sous la seconde, on le voit presque abandonné: Pepin, Charlemagne, Louis le débonnaire, Charles le chauve & Louis le bégue, n'y demeurèrent qu'en passant.

L'Empereur Julien paroît se rappeler avec plaisir le séjour qu'il avoit fait dans *la chere Lutece*; il s'étend en détails sur son climat, son terroir, ses vignes, & sur la maniere dont ses habitans élevoient des figuiers. Est-il vraisemblable qu'après avoir dit qu'elle n'occupoit qu'une petite Isle, il n'eût pas ajouté que ses fauxbourgs étoient considérables, si en effet ils l'avoient été?

Loin d'en parler, la façon dont il s'exprime, désigne, au contraire, qu'elle n'en avoit point: *comme les Parisiens*, dit-il, *habitent une Isle*, ils ne peuvent pas avoir d'autre eau que celle de la Seine. La remarque que je fais sur ces mots, & qui, par hazard, a échappé à tous les Dissertateurs, me paroît d'autant plus décisive, que le Commissaire de la Marre, qui d'ailleurs a traduit le passage en entier, semble avoir affecté de les oublier parce qu'ils ne s'accordoient pas avec ses idées. Son *Traité de la Police* est un bon ouvrage; mais il faut être en garde quand il s'éloigne de son objet; une enceinte de murailles dont il est parlé dans une Charte du tems des deux derniers Rois de la seconde Race, lui fait placer vis-à-vis de la Cité, sur le bord de la Seine, au Nord, une petite Ville qu'il présume

*Julian. im-
per. Misopog.*

*Traité de la
Police. p. 87.
T. 1.*

* Voyez son
second plan.

*avoir été bâtie par les Romains *.*

Après avoir marqué que cette enceinte commençoit près de S. Ger-
vais , & que formant un demi-cer-
cle derriere la Greve & du côté de
S. Merri , elle alloit aboutir au bord
de la riviere , au-delà du grand Châ-
telet : *Grégoire de Tours* , ajoute-
t-il , *rapporte très-exactement tous les*
bâtimens considérables & les fonda-
tions qui furent faites par nos Rois ;
les incendies , les inondations & tous
les autres événemens qui avoient été
capables de faire changer de face à
cette Capitale depuis le commencement
de la Monarchie ; auroit-il oublié de
parler de son accroissement & de sa nou-
velle clôture ? Il n'y a pas d'apparence.
Frédégaire , Aimoin , Sigebert (1) &

(1) Le Commissaire de la Marre cite Sigebert parmi
les historiens qui écrivoient sous la seconde Race ;
cet historien vivoit sous les regnes de Philippe I.
& de Louis le gros.

plusieurs autres Historiens l'ont suivi de près sous la première & la seconde Race ; ils l'ont imité dans son exactitude pour tout ce qui concerne Paris ; tous sont demeurés sur le fait de cette clôture dans le même silence ; cela donne , sans doute , beaucoup de penchant à croire que c'est encore un ouvrage des Romains. On va voir par le récit que je vais extraire du premier livre du Poëme d'Abbon (1) , que cette enceinte , loin d'être un ouvrage des Romains , ne fut commencée que vers la fin du neuvième siècle ; » Sigefroy , furieux de ne » pouvoir obtenir le passage par la » Ville , vint brusquement (2) attaquer la grosse Tour du grand *

* Le grand Châtelet.

(1) Il étoit dans Paris pendant le siège de Sigefroy , en 886.

* (2) *Nempè ruunt omnes ratibus , turri pro-
perantes ,
Quam feriunt fundis acriter , complentque sa-
gittis.*

» Pont. Eudes, Comte de Paris,
» Robert son frere, les Comtes Ra-
» guenaire & Sibange, l'Evêque
» Goslin, & Eble, Abbé de S. Ger-
» main, la défendirent jusqu'à la nuit
» avec tant de valeur que les Nor-
» mands, malgré les breches con-
» sidérables qu'ils y avoient faites,
» furent obligés de se retirer avec
» perte de quatre à cinq cents hom-
» mes.... Le lendemain ils revin-
» rent avec la même fureur.... l'at-
» taque dura jusqu'au soir.... se
» voyant toujours repoussés, ils pri-
» rent le parti de faire des fossés &
» de fortifier un camp avec des pier-
» res & de la terre, dans le Bourg
» (1) de S. Germain de l'Auxerrois.

(1) Ce quartier étoit encore appelé *Bourg* sous le regne de Philippe Auguste, 300 ans après ce siège, & le savant Ménage veut bien nous apprendre, à ce sujet, que le *Bourg* est toujours séparé de la Ville, au lieu que le *Fauxbourg* y tient.

Ce récit prouve que la muraille , ou l'enceinte en question , n'existoit pas encore en 886 ; Abbon en auroit parlé ; Sigefroy auroit été obligé d'y donner d'abord l'assaut & de s'en rendre maître , au lieu qu'on voit qu'il arriva tout de suite & sans obstacle au bord du fossé de la Tour du grand Châtelet. Voici mes conjectures sur cette muraille : D. Félibien , & tous ceux qui se sont particulièrement appliqués à l'histoire de Paris , prétendent que le terrain où est à présent la * *Ville* , étoit couvert d'une forêt ; cette Tour octogone qui subsiste encore au coin du Cimetiere des Innocens , servoit , dit-on , pour faire sentinelle dans cette forêt contre les bandes de voleurs , & contre les Normands qui pouvoient s'y embusquer par troupes détachées , venir fondre dans le marché de la place de Greve , piller

* Le côté de la rivière au Nord.

le port & emmener des esclaves ; je crois que l'on fit cette muraille contre les incursions subites , & que les Juifs , qui reparoissent en France à peu-près dans ces tems-là , obtinrent la permission de bâtir , dans cette enceinte , des maisons qui formerent ces vilaines rues S. Bon , de la Tacherie , du Pet-au-diable , & autres adjacentes ; il est certain qu'ils y avoient une synagogue & des écoles au commencement de la troisieme Race. Ce ne fut que sous le regne de Louis le jeune que l'on commença de bâtir dans * Champeaux & aux environs de Ste. Opportune , qu'on appelloit auparavant *l'hermitage de Notre-Dame des Bois* , parce qu'il étoit à l'entrée de la forêt.

* Quartier
des Halles.

Entre le boulevard & la riviere au Nord , depuis le terrain où est à présent l'Arcenal jusqu'au bout

des Thuilleries, représentons-nous donc les restes d'un Bois marécageux ; de petits champs, des (1) *cultures*, des haies, des fossés, & quatre ou cinq Bourgs, plus ou moins (2) éloignés les uns des autres ; quelques rues bien boueuses autour du grand Châtelet & de la Greve ; un grand Pont (le Pont au

(1) Les rues Culture Sainte Catherine & Culture Saint Gervais (on prononçoit Coultures) s'appellent ainsi de ce mot qui signifioit des endroits propres à être cultivés.

(2) Le Bourg Thibouft, les Bourgs l'Abbé & Beau-bourg, & l'ancien & le nouveau Bourg de Saint Germain de l'Auxerrois ; ils furent en partie renfermés dans l'enceinte que fit faire Philippe Auguste, & qui fut achevée en 1121. Les rues de ces Bourgs en ont toujours conservé les noms. Le Commissaire de la Marre convient qu'ils étoient séparés de Paris & de ses fauxbourgs par des prés, des marais, & des terres labourées ; on peut juger par-là du peu d'étendue des fauxbourgs.

Change) pour arriver dans une petite Isle, (la Cité), qui n'étoit habitée que par des Prêtres, quelques marchands, & des ouvriers; un autre Pont (le petit Pont), pour en sortir du côté du Midi, & au-delà de ce Pont & du petit Châtelet, trois ou quatre cents maisons éparſes çà & là ſur le bord de la riviere, & dans les vignes qui couvroient les environs de la montagne Ste. Genevieve; tel étoit Paris ſous nos premiers Rois de la troiſieme Race, & je crois que, ſi l'on veut réfléchir ſur les mœurs de ce tems-là, & ſur les cauſes de ſes accroiſſemens dans la ſuite, on conviendra qu'il ne devoit pas être plus grand ni plus conſidérable. Tous ces différens Tribunaux que nous voyons aujourd'hui, & dont les dépendances ſont ſi nombreuses, n'exiſtoient point encore; le Roi, le Comte ou le Vi-

comte écoutoient les parties, jugeoient sommairement, ou bien ordonnoient le combat, si le cas étoit trop embarrassant. Il n'y avoit point aussi de Colléges : l'Évêque & les Chanoines entretenoient quelques écoles auprès de la Cathédrale pour ceux qui se destinoient à la Cléricature. Les Nobles se piquoient d'ignorance & souvent ne savoient pas signer leur nom ; ils vivoient sur leurs terres ; & s'ils étoient obligés de passer trois ou quatre jours à la Ville, ils affectoient de paroître toujours bottés pour qu'on ne les prît pas pour des *vilains*. Dix hommes suffisoient pour la perception des impôts ; il n'y avoit que deux portes ; & sous Louis le gros, les droits de la porte du Nord ne rapportoient que douze (1) francs

(1) La livre numéraire de France doit son in

par an. Les arts les plus nécessaires ne se présentoient pas même à l'imagination, & l'on peut juger des divertissemens

titution à Charlemagne : ce fut lui qui fit tailler, dans une livre d'argent, 20 pieces qu'on nomma sols, & dans un de ces sols, 12 pieces qu'on nomma deniers ; en sorte que la livre d'alors, comme celle d'aujourd'hui, étoit composée de 240 deniers. Les sols & les deniers ont été d'argent fin jusqu'au regne de Philippe I, pere de Louis le gros ; on y mêla un tiers de cuivre en 1103 ; moitié, dix ans après ; les deux tiers sous Philippe le bel, & les trois quarts sous Philippe de Valois. Cet affoiblissement a été porté au point que 20 sols qui, avant le regne de Philippe I, faisoient une livre réelle d'argent, n'en renferment pas aujourd'hui le tiers d'une once. On prétend que Charlemagne étoit aussi riche avec un million que Louis XV. avec soixante-six. Vingt-quatre livres de pain blanc coûtoient un denier sous le regne de Charlemagne ; ce denier étoit d'argent fin sans alliage. On peut voir par la valeur

divertissemens & des spectacles par la grossiereté des mœurs; enfin rien dans Paris ne pouvoit engager l'étranger à y venir, l'homme industrieux à s'y établir, & les gens riches & oisifs à y demeurer. Philippe Auguste aima les (1) lettres, accueillit & protégea les savans; les écoles de Paris devinrent célèbres; on y accourut des provinces & des pays étrangers; le Quartier appelé depuis de l'*Université*, se

valeur qu'il auroit dans ce tems-ci, si le pain & les autres denrées étoient plus ou moins chères alors qu'à-présent. Douze livres du tems de Louis le gros, feroient, je crois, environ douze fois trente-quatre livres de ce tems-ci.

(1) Elles parurent renaître sous le regne de Charlemagne; les ravages des Normands les firent tomber dans l'oubli jusqu'au regne de Louis le jeune, pere de Philippe Auguste.

peupla , & dans le treizième & quatorzième siècle fut couvert de Collèges & de Couvents. Philippe le Bel rendit le Parlement sédentaire ; il défendit aussi le duel en matière civile , & l'on put plaider sans être obligé de se battre. Je ne fais si l'on entreprit plus hardiment des procès , mais il est certain que la chicane qui s'introduisit en même tems en France par notre commerce avec la Cour de Rome, sous Clément V , pullula merveilleusement , & que tout ce qui est de sa dépendance , grossit en moins d'un demi-siècle le nombre des habitans de Paris , au moins d'un trentième. La Reine Anne de Bretagne , grande & majestueuse en tout , voulut avoir une Cour ; les femmes qui jusqu'alors naissoient dans un château , pour aller se marier & mourir dans un autre , vinrent à Paris , n'en voulurent

plus sortir, & les hommes les suivirent. Les guerres de religion, sous Charles IX & Henri III, rendirent l'or & l'argent un peu plus commun par les profanations des Calvinistes, qui pilloient les Églises & convertissoient en especes les vases sacrés, les châffes & les statues des Saints. Les millions que la Cour d'Espagne prodigua dans Paris pour soutenir la Ligue, avoient aussi répandu l'aïssance parmi un assez grand nombre de bourgeois; & l'on remarque que les rues Dauphine, Christine & d'Anjou (1) que Henri IV fit ouvrir sur une partie du jardin des grands Augustins, & sur les ruines de l'Hôtel des Abbés de S. Denis, furent bâties en moins d'un an. C'est le pre-

(1) Ainsi nommées du Dauphin, du Duc d'Anjou, & de Madame Christine, leur sœur.

mier de nos Rois qui ait embelli Paris des places régulières & décorées des ornemens de l'architecture. Après avoir fait achever le Pont-neuf commencé sous Henri III, & dont le travail avoit été interrompu pendant les guerres civiles, il fit bâtir la Place Royale sur l'emplacement de l'Hôtel des Tournelles, & la place Dauphine sur deux petites Isles qu'on joignit ensemble & à celle du Palais, dont elles avoient été jusqu'alors séparées, par un canal de la rivière, à l'endroit où est à présent la rue de Harlai. Sous la fin du ministère du Cardinal de Richelieu, il n'y eut plus qu'un Maître, & l'on vit les petits tyrans des Provinces, qui s'étoient cantonnés si long-tems dans leurs châteaux contre l'autorité Royale, venir briguer à la Cour le plus chétif logement, avec toute la bassesse du courtisan, & faire bâtir

en même tems à la Ville avec tout le faste de l'homme superbe. Enfin Louis XIV régna , & bientôt Paris n'eût plus d'enceinte ; ses portes furent changées en arcs de triomphe ; & ses fossés comblés & plantés d'arbres , devinrent des promenades. Quand on considère ce Monarque , le bruit qu'il fit dans l'Univers , quarante ans de victoires , sa grandeur , sa magnificence , sa dignité dans les plaisirs , les ressources qu'il savoit tirer de ses dépenses même , son goût pour les Arts , qu'augmentoit encore son avidité pour la gloire : quand on pense que ses divertissemens pendant la paix , n'étoient pas seulement pour sa Cour , pour sa Capitale , pour ses peuples , mais des fêtes qu'il donnoit à l'Europe , il semble que Paris auroit dû s'embellir encore plus sous son regne.

*Enceinte de Paris commencée en 1190
sous le regne de Philippe Auguste ,
& achevée en 1211.*

On voudra bien faire attention que je suis obligé de me servir du nom de Rues, de Couvens & de Maisons qui n'existoient pas, & que sous S. Louis, petit-fils de Philippe Auguste, un tiers au moins du terrain qui fut renfermé dans cette enceinte, étoit encore vague, ou en marais & cultures. Du côté de la riviere, au Nord, elle passoit près du * Louvre, le laissoit en dehors, traversoit les rues S. Honoré & des deux Écus, l'emplacement de l'Hôtel de Soissons, les rues Coquilliere, Montmartre, Montorgueil, le terrain où est à présent la Comédie Italienne, les rues Françoisse, S. Denis, Bourg'abbé, S. Martin, continuoit le long de la rue Grenier

• Il étoit
moins étendu
de moitié
qu'aujourd'hui.

S. Lazare, traversoit la rue Beaubourg, la rue S. Avoye à l'endroit où est l'Hôtel de Mesmes, & passant sur le terrain où sont les Blancs-Manteaux, & ensuite entre les rues des Francs-Bourgeois & des Ro-fiers, alloit aboutir au bord de la riviere, à travers les bâtimens de la Maison Professe des Jésuites & le Couvent de l'*Ave-Maria*, où l'on voit encore des restes de ces murailles. Elles avoient huit principales portes; la premiere, près du Louvre au bord de la riviere; la seconde, à l'endroit où sont à présent les Prêtres de l'Oratoire; la troisiéme, vis-à-vis de S. Eustache, entre la rue Plâtriere & la rue du Jour; la quatrième, rue S. Denis, appelée la porte aux Peintres, à l'endroit où est un cul-de-sac qui en a retenu le nom; la cinquiéme, rue S. Martin,

Biv

* Du nom
d'une famille
de Paris.

au coin de la rue Grenier S. Lazare; la fixième, appelée la porte * Barbette, entre le Couvent des Blancs-Manteaux, & la rue des Francs-Bourgeois; la septième, près de la Maison Professe des Jesuites, & la huitième, au bord de la riviere, entre le Port S. Paul, & le Pont-Marie.

Du côté de la riviere, au Midi, l'autre moitié de cette enceinte qui commençoit à la porte Saint Bernard, est à-peu-près (1) tracée par les rues des fossés Saint Bernard, des fossés Saint Victor, des fossés Saint Michel, ou rue Sainte Hyacinthe, des fossés M. le Prince, des

(1) Je dis à-peu-près tracée, & il est aisé de se figurer où passoit précisément cette enceinte, en pensant que ces rues ont été bâties sur les fossés, & que ces fossés étoient devant les murailles.

fossés Saint Germain , ou rue de la Comédie Françoisè , & des fossés de Nesle , à présent rue Mazarine. Il y avoit sept portes dans ce circuit ; la porte Saint Bernard ou de la Tournelle ; les portes * S. Victor , S. Marcel & S. Jacques ; la porte Gibard , d'Enfer ou de S. Michel , au haut de la rue de la Harpe , à l'endroit où est la fontaine ; la porte de (1) Buci , au haut de la rue S. André des Arcs , vis-à-vis de la rue Contrescarpe , & la porte de Nesle , où est à présent le Collège des Quatre Nations. Dans la rue des Cordeliers , à l'endroit de la fontaine , il y eut encore une porte , appelée la porte S. Germain ; & lorsque la rue Dauphine fût bâtie , on en fit une *

* Abattues
en 1684.

* Abattues
l'une & l'autre
en 1672.

(1) Ainsi nommée de Simon de Buci , le premier qui ait porté le titre de premier-Président , mort en 1369.

vis-à-vis de l'autre bout de la rue Contrescarpe, & qu'on appella la porte Dauphine.

On ne commença de paver les rues de Paris qu'en 1184, sous le regne de Philippe Auguste. Un Financier (Gerard de Poissi) mérita que l'Histoire transmît son nom à la postérité; il voulut généreusement contribuer à cette dépense, & donna onze mille marcs-d'argent. Le marc d'argent, sous Philippe Auguste, étoit de trois cents deniers; il est aujourd'hui d'onze mille neuf cents cinquante-deux deniers.

*Enceinte commencée sous Charles V
en 1367, & achevée sous
Charles VI, en 1383.*

Du côté du Midi, Charles V ne changea rien à l'enceinte de Philippe Auguste; il fit seulement creuser

des fossés autour des murailles; elles étoient flanquées de tours de distance en distance, & ne furent abattues qu'en 1646. J'ai dit que du côté du Nord, elles aboutissoient entre le Port S. Paul & le Pont-Marie, vis-à-vis de la rue de l'Étoile; il les fit reculer jusqu'à l'endroit où est l'Arcenal; & les portes S. Antoine, S. Martin, & S. Denis, furent placées où nous les voyons. Depuis la porte S. Denis, ces murs continuoient le long de la rue de Bourbon, traversoient les rues du petit Carreau & Montmartre, la Place des Victoires, l'Hôtel de Toulouse, le Jardin du Palais Royal, la rue S. Honoré, près des Quinze-vingts, & alloient finir au bord de la rivière, au bout de la rue Saint Nicaise. Aux quatre extrémités de cette enceinte, comme à celle de Philippe Auguste, il y avoit

quatre grosses tours; la tour *du Bois*, près du Louvre; la tour de *Nesle*, où est le Collège des Quatre Nations; la tour *de la Tournelle*, dont une partie subsiste encore près de la Porte S. Bernard, & la tour *de Billi*, près des Célestins. Elles défendoient des deux côtés de la rivière, l'entrée & la sortie de Paris, par de grosses chaînes attachées d'une tour à l'autre, qui traversoient la Seine, portées sur des bateaux placés de distance en distance. L'approche de *l'Isle S. Louis* étoit défendue par un Fort; on ne commença qu'en 1614 à y bâtir des maisons, & à la joindre à une Isle appelé *la petite Isle aux Vaches*, dont elle avoit été jusqu'alors séparée par un canal de la rivière, à l'endroit où est aujourd'hui l'Église S. Louis. Les Ponts Marie & de la Tournelle ne furent achevés qu'en 1635.

* On rap-
pelle aussi
l'Isle Notre-
Dame.

* Ainsi nom-
mé de Ma-
rie, l'Entre-
preneur.

Les rues des Petits Champs & des Bons Enfans aboutissoient encore, en 1630, aux murailles de la Ville, qui passoient, comme je l'ai marqué, sur le terrain où est à présent la Place des Victoires: ce Quartier étoit même si retiré qu'on y voloit en plein jour, & qu'on l'appelloit le Quartier *vuide gousset*. Les bâtimens du Palais Royal, que le Cardinal de Richelieu fit commencer en 1629, occasionnerent une nouvelle enceinte; la porte S. Honoré, qui étoit où sont à présent les Boucheries & le Marché des Quinze - Vingt, fut reculée, en 1631, jusqu'à l'endroit où nous l'avons vûe; & depuis cette porte jusqu'à la porte S. Denis, les nouveaux remparts qu'on fit élever, & que Louis XIV fit (1) abattre,

(1) Il pensa que la Capitale d'un grand Roi & d'un grand Royaume, n'en doit point avoir.

formoient le circuit que nous trace le Boulevard. Ce nouveau côté de la Ville fut bientôt couvert des rues de Cléri, du Mail, S. Augustin, Ste. Anne, des rues Neuves S. Eustache & des Petits Champs, & autres adjacentes : il y avoit cependant encore des * Moulins sur la butte S. Roch en 1670.

* La rue
des Moulins
en a retenu
le nom.

Voilà une idée des différens accroissemens de Paris ; je vais à présent parcourir cette Capitale ; je dis parcourir, car mon dessein en composant ces *Essais*, n'a pas été d'en donner une description générale, suivie & détaillée ; je ne parlerai que des Quartiers & des Rues où il s'est passé quelque fait singulier ; intéressant & propre à faire connoître quelles ont été, en différens tems, les mœurs & coutumes de la nation.

RUE S. ANDRÉ DES * ARCS.

* Ainsi nommée , parce qu'on y vendoit des arcs & des flèches.

Pendant les guerres civiles, sous le regne de Charles VI , la nuit du 28 au 29 Mai 1418 , Perrinet le Clerc, fils d'un Quartenier de la Ville , prit sous le chevet du lit de son pere , les clefs de la porte de Buci , & l'ouvrit aux troupes du Duc de Bourgogne. Ces troupes , auxquelles se joignit la plus vile populace , pillerent , tuerent ou emprisonnerent tous ceux qui étoient opposés à la faction de ce Prince , & qu'on appelloit *Armagnacs*. Le 12 de Juin, le carnage recommença avec encore plus de fureur ; la populace courut aux prisons , se les fit ouvrir ; les plus notables Bourgeois , deux Archevêques , six Évêques , plusieurs Présidens , Conseillers , & Maîtres des Requêtes furent assommés , ou précipités du haut des tours de la

Conciergerie & du grand Châtelet, on les recevoit en bas sur la pointe des piques & des épées; les environs du Palais regorgeoient de sang; les corps du Connétable Bernard d'Armagnac, & du Chancelier Henri de Marle, après avoir été traînés dans les rues, furent jetés à la voirie. Les Bouchers érigèrent ensuite à Perrinet le Clerc, à la Place S. Michel, une statue dont le tronc subsiste encore, & sert de borne à la maison qui fait le coin de la rue S. André des Arcs, & de la rue de la vieille Bouclerie.

Hist. de l'Académie des
Inscrip. T. 3.

Malgré la tradition & le sentiment de la plupart des Historiens, Moreau de Mautour prétend que cette borne avec une tête d'homme, n'est que le pur effet du caprice d'un ouvrier, & qu'il n'y a jamais eu de statue de Perrinet le Clerc; il en paroît si persuadé qu'il a négligé

d'appuyer son opinion sur des preuves & de bonnes raisons. Germain Brice , qui d'ailleurs rapporte très-mal le trait historique , dit *que l'on trouva il y a quelques années dans la cave d'une maison voisine , des fragmens de cette Statue.* Il y a toute apparence qu'on la mutila , dès que Charles VII fut maître de Paris , & que par dérision , on l'a mis à servir de borne. Il est aisé de voir combien elle est différente des autres bornes par sa longueur & sa grosseur.

RUE S. ANTOINE.

Les lices que fit faire Henri II pour le Tournoi , où il fut blessé , alloient depuis le Palais des *Tournelles* jusqu'à la Bastille. Après sa mort , Catherine de Médicis regarda ce Palais comme funeste , n'y voulut plus demeurer , & engagea même

Charles IX à le faire abattre. Il ne fut cependant entièrement démoli que sous le regne de Henri IV , qui fit commencer la Place Royale sur son emplacement. Ce n'avoit été d'abord qu'un simple Hôtel , appartenant en 1390 au Chancelier d'Orgemont. Léon de Lusignan , Roi d'Arménie , y demeuroit & y mourut en 1393. Le Duc de Betfort , Régent pendant la minorité de Henri VI, prétendu Roi de France, s'y logea vers 1422 , l'agrandit , & l'embellit au point que Charles VII & ses Successeurs en préférèrent le séjour à celui de l'Hôtel S. Paul , qui étoit vis-à-vis. Son enceinte , * avec le parc & les jardins , s'étendoit depuis la rue des Égoûts jusqu'à la porte Saint Antoine , & renfermoit tout ce terrain où l'on a bâti depuis les rues des Tournelles, Jean Beaufire , des Minimes , du

* Enceinte
du Palais des
Tournelles.

Foin , Saint Gilles , Saint Pierre ,
des douze Portes , & le commen-
cement de la rue S. Louis , jusqu'à
la rue Sainte Anastase.

C'est à l'entrée de la rue des Tour-
nelles , où aboutissoit alors un des
côtés du Parc , vis-à-vis de la Bastil-
le , que Quelus , Maugiron & Li-
varot , se battirent en duel à cinq
heures du matin , le 27 Avril 1578 ,
contre d'Entragues , Riberaç &
Scomberg. Maugiron & Scomberg ,
qui n'avoient que dix-huit ans , fu-
rent tués roides ; Riberaç mourut
le lendemain ; Livarot d'un coup
sur la tête , resta six semaines au
lit ; d'Entragues ne fut que légé-
rement blessé ; Quelus , de dix-neuf
coups qu'il avoit reçus , languit
trente-trois jours , & mourut en-
tre les bras du Roi , le 29 Mai ,
à l'Hôtel de Boissi , dans une cham-
bre qu'on peut dire avoir été sanc-

tifiée depuis, servant à présent de Chœur aux filles de la Visitation de Sainte-Marie.

Mémoires
sur les Duels,
P. 34.

†

Quelus, dit Brantome, se plaignoit fort de ce que d'Entragues avoit la dague plus que lui qui n'avoit que la seule épée; aussi en tâchant de parer & de détourner les coups que d'Entragues lui portoit, il avoit la main toute découpée de plaies; & lorsqu'ils commencerent à se battre, Quelus lui dit, tu as une dague, & moi je n'en ai point; à quoi répliqua d'Entragues, tu as donc fait une grande sottise de l'avoir oubliée au logis; ici sommes-nous pas pour nous battre, & non pour pointiller des armes? Il y en a aucuns qui dirent qu'e c'étoit quelqu'espece de supercherie d'avoir eu l'avantage de la dague, si l'on étoit convenu de n'en point porter, mais la seule épée. Il y a à disputer là-dessus; d'Entragues disoit qu'il n'en

avoit pas été parlé ; d'autres disent que par gentillesse Chevaleresque , il devoit quitter la dague : c'est à savoir s'il le devoit. Cela ne seroit pas douteux aujourd'hui , & cela n'auroit jamais dû l'être.

Quand on apprit à Paris la mort des Guises , tués à Blois le 27 Décembre 1588 , par l'ordre de Henri III , le peuple , que les prédications des Moines avoient rendu furieux , courut à S. Paul & détruisit les tombeaux que ce Prince avoit fait élever à Quelus , à Maugiron & à Saint Mégrin , disant qu'il n'appartenoit pas à ces méchans , morts en reniant Dieu , & mignons du Tyran , d'avoir si beaux Monumens dans l'Eglise. On voyoit sur ces tombeaux qui étoient de marbre noir , & chargés d'Épithètes aux quatre faces , les Statues très-ressemblantes de ces trois favoris. Voici quelques-unes de

ces Épitaphes que j'ai copiées d'un
livre imprimé en 1587.

*Jacobi de Levi Clariss. familiæ &
summæ virtutis adol.*

E P I T A.

Quid marmor , aras & artes suspicis? Di-
gnus fuit hoc honore

Quæstus , ingenio præstans , moribus fa-
cilis , aspectu

Gratus : cui artes erant , virtutem colere ,
Deo , Patriæ ,

Et Principi servire : non injuriam , sed
mortem patienter

Tulit : grati animi est hoc monumentum.

Obiit 4 Kal. Junii anno 1578. æta. 24.

Pauli de Caussade. Comi. Samegrini.

E P I T A.

Nil virtus , nil genus , nil opes , nil vires
possunt.

His omnibus , & favore pollens jacet ,
victus fraude ,

(1) Et multorum viribus : incautum vis
obruit , quem

Nec publicus inimicus domuit , nec priva-
tus terruit.

Abi viator : tace , & pro mortuo ora.

Obiit 11 Kal. Augus. anno 1578. æta. suæ 24.

*Franc. Maugeronis Clariss. & gene-
rosi. adol.*

E P I T A.

Maugeronis in hoc sunt ossa reposta Se-
pulcro ,

Cui virtus annos contigit ante suos ;

Octo namque decem natus , non pluribus
annis ,

Alter erat Cocles , Hannibal alter erat.

Testis erit tantæ juvenili Issoria capta

Virtuti , testis perditus huic oculus.

Obiit anno 1578. quinta Kal. Maii. æta. 18.

(1) *Saint Mégrin* , dit l'Étoile , passoit pour
être le mignon de la Duchesse de Guise. Le Duc
de Mayenne , beau-frere de cette Princesse , à la
tête de vingt ou trente hommes , le fit assas-
siner dans la rue S. Honoré , à onze heures
du soir le 21 Juillet 1578.

ÉPITAPHE.

La Déesse Cyprine avoit conçu des Cieux,
En ce siècle dernier, un enfant dont la vûe
De flammes & d'éclairs étoit si bien pour-
vue ,

Qu'Amour , son fils aîné , en devint en-
vieux.

Chagrin contre son frere , & jaloux de
ses yeux ,

* A l'âge
de 16 ans , il
avoit perdu
un œil d'une
blessure au
siège d'Iffoire.

Le gauche lui creva * , mais sa main fut
deçue ,

+ Car l'autre qui étoit d'une lumière aigue,
Bleffoit plus que devant les hommes &
les Dieux.

Il vient en soupirant s'en plaindre à
sa mere ;

Sa mere s'en moqua ; lui tout plein de
colere

La Parque supplia de lui donner confort.

La Parque , comme amour , en devint
amoureuse ;

Ainsi Maugiron gît sous cette tombe
ombreuse ,

Et vaincu par l'Amour , & vaincu par la
mort.

Si

Si l'on est surpris de rencontrer les Parques, l'Amour & Vénus dans une Église, on ne l'est gueres moins en lisant que ces Messieurs furent honorés (1) d'Oraisons funebres prononcées en grand appareil par un Prélat, Arnaud de Sorbin, Évêque de Nevers. Je finis cet article par un trait qui marque bien la fureur des duels de ce tems-là : Quejus & Buffi, ayant eu querelle ensemble, se donnerent rendez-vous pour se battre, & leurs peres devoient leur servir de seconds ; le Roi les accommoda & empêcha ce combat.

RUE DE L'ARBRE SEC *.

En 1505, il y eut dans cette rue une espece de sédition à l'occasion

* Ainsi nommée d'une vieille enseigne, l'Arbre sec.

(1) Imprimée chez Chaudieres, rue S. Jacques, l'image de l'homme sauvage.

Lauriere
gloss. Franç.
au mot Exécuteur Testa-
ment.

Préfid. Liçet.
Dumoulin.

Fievet.
Traité de l'A-
bus. p. 371.
T. I.

Arrêts du 1
Mars 1401. &
19 Mars 1409.

d'une marchande que le Curé ne vouloit pas enterrer qu'on ne lui eût montré, ou à l'Évêque, le testament qu'elle avoit fait. Les Évêques prétendoient être en droit de se faire représenter les testamens ; ils défendoient de donner la sépulture à ceux qui mouroient *ab intestat*, ou qui n'avoient pas fait un legs à l'Église, & les parens étoient obligés d'aller à l'Official, qui commettoit un Prêtre, ou quelqu'autre personne Ecclésiastique, pour réparer la faute du défunt, & faire ce legs en son nom. En 1533, pendant que la peste ravageoit Paris, & que l'on n'avoit gueres le tems de songer-à tester, les corps d'une infinité de personnes restèrent plusieurs jours sans sépulture, & achevoient d'infecter l'air; N. des Ursins, Vicaire général dans l'absence de l'Évêque, voulut bien se relâcher & permettre qu'on les

errât sans tirer à conséquence. Quelques Curés s'opposoient même à la profession de ceux qui vouloient faire Moines, jusqu'à ce qu'ils eussent payé les droits de sépulture, tant que puisqu'ils mouroient au monde pour la profession Religieuse, étoit juste qu'ils s'acquittassent de ce qu'ils auroient dû si on les avoit enterrés.

On lit dans le Journal, sous les règnes de Charles VI & de Charles VII, année 1440, que pendant quatre mois, dans le Cimetiere des Innocens, on n'enterra ni petit ni grand, & qu'on n'y fit recommandation pour personne, parce que maître Denis des Moulins, Evêque de Paris, en vouloit avoir trop grande somme d'argent. On publioit au prône, & on affichoit à la porte de la Paroisse, l'excommunication contre le mort que sa famille avoit enterré

F

Ibidem. année 1448.

dans un champ , ne pouvant ou ne voulant pas payer la somme exorbitante que l'Église demandoit pour *le laisser pourrir en terre bénite*. Enfin par Arrêt du 13 Juin 1552, le Parlement réprima ce scandale ; quelques Évêques prétendirent que c'étoit toucher à l'encensoir ; leurs ordonnances furent flétries , & les contrevenans à l'Arrêt furent poursuivis avec tant de vigueur , que peu à-peu ces vexations cessèrent , ou que du moins on les exerça d'une façon plus honnête.

L'ARCENAL.

L'Hôtel-de-Ville avoit derrière les Célestins un Arcenal qu'on appelloit *les granges de l'artillerie de la Ville*. François I voulant faire fondre du canon , les fit demander au Prévôt des Marchands & Éche

ns, qui ne les prêterent que de très-mauvaise grace, prévoyant apparemment ce qui arriveroit : ces granges devinrent Maison Royale. Le feu prit en 1562. Les nouveaux bâtimens que fit faire Charles IX, furent considérablement augmentés par Henri III & Henri IV.

L'Auteur des *Mélanges d'Histoire de Littérature*, dit qu'il a vu deux Traités faits par Louis XIII avec *Villedo*, l'un du 29 Janvier 1636, & l'autre du 3 Octobre 1637, pour la construction d'un canal autour de Paris, depuis le bastion de l'Arenal jusqu'à la porte de la Conférence. Il ajoute qu'après beaucoup de dépense, cet ouvrage fut interrompu par M. de Bullion, Surintendant des Finances, contraire à cette entreprise, parce qu'elle étoit protégée par le *Pere Joseph le Clerc*,

T. 2. p. 9.

Capucin, si connu sous le Ministère du Cardinal de Richelieu. Il seroit singulier qu'un Surintendant des Finances par pique contre un Capucin, eût interrompu un ouvrage qui avoit coûté considérablement, & qu'on avoit imaginé comme le seul moyen de remédier aux inondations de la Seine.

* Ainsi nommée d'Aubri le Boucher, Bourgeois de Paris.

RUE AUBRI LE BOUCHER *.

Rochette.

En 1309, un homme qu'on menoit au supplice, fut délivré dans cette rue par le Cardinal de Saint Eusebe. Les Cardinaux ont prétendu pendant long-tems qu'ils avoient le privilège (comme autrefois les Vestales à Rome) de donner la vie à un criminel, en affirmant qu'ils ne s'étoient rencontrés que par hasard sur son passage.

QUAI DES AUGUSTINS.

C'étoit un terrain planté de saules, ordinairement inondé l'hiver, & qui servoit l'été de promenade. Philippe le Bel, par Lettres du 9 Juin 1312, ordonna au Prévôt des Marchands de le faire revêtir de pierres de taille ; & l'on voit par d'autres Lettres du 23 Mai de l'année suivante, qu'il lui reproche sa négligence à exécuter les ordres qu'il lui avoit donnés.

Au bout de la rue Gillecœur, dans l'angle qu'elle forme aujourd'hui avec la rue de Hurepoix, François I fit bâtir un petit Palais qui communiquoit à un Hôtel qu'avoit la Duchesse d'Étampes dans la rue de l'Hirondelle. Les peintures à fresque, les tableaux, les tapisseries, les * Salamandres, accompagnées d'emblèmes, & de tendres &

* C'étoit le corps de la devise de François I.

d'ingénieuses devises , tout annon-
çoit dans ce petit Palais & cet Hô-
tel , le Dieu & les plaisirs auxquels
ils étoient consacrés. *De toutes ces
devises , dit Sauval , qu'on voyoit il
n'y a pas encore long tems , je n'ai pu
me ressouvenir que de celle-ci ; c'é-
toit un cœur enflammé , placé entre
un alpha & un omega , pour dire ,
apparemment , il brûlera toujours.*
Le cabinet des bains de la Duchesse
d'Étampes sert à présent d'Écurie à
une Auberge qui a retenue le nom
de la *Salamandre* ; un Chapelier fait
sa cuisine dans la chambre du *lever*
de François I , & la femme d'un
Libraire étoit en couche dans *son pe-
tit salon des délices* , lorsque j'allai
pour examiner les restes de ce Pa-
lais.

J'ai lû dans un Auteur anonyme ,
que ce Prince , le jour des Rois
1521 , s'amusant à attaquer à coups

de pelottes de neige, avec sa bande, un logis que le Comte de S. Pol défendoit avec la sienne, fut dangereusement blessé à la tête d'un tifon que Montgommeri, par mégarde, avoit jetté d'une fenêtre. Il n'est point étonnant de voir deux scélérats dans une famille; mais il est bien singulier qu'un pere * & un fils, fideles sujets & remplis d'honneur & de probité, soient destinés, par la fatalité la plus affreuse, l'un à blesser & l'autre à tuer son Roi. Étienne Pasquier dans ses Lettres, Tome 2 page 77., en racontant cet accident, dit qu'il arriva à Blois.

* Ils étoient Capitaines de la Garde Écossaise.

Au bout de ce Quai, près des grands Augustins, étoit l'*Hôtel d'Hercule*, ainsi nommé des travaux d'Hercule qu'on y avoit peints. Louis XII le donna au Chancelier Duprat. Antoine Duprat, son petit-fils, Seigneur de Nantoüillet, Prévôt de Paris, se

vantoit d'être l'homme de l'Europe qui avoit les plus puissans ennemis : j'ai nargué, disoit-il, la Reine Élizabeth à Londres ; je parle tous les

• *Henri III.* jours fort mal des maîtresses * du

• *Henri IV.* Duc d'Anjou , & du Roi * de Navarre , & j'ai eu le plaisir de manquer de parole au Duc de Guise à l'occasion d'une terre. Le Duc d'Anjou, le Roi de Navarre & le Duc de Guise lui manderent un jour qu'ils iroient souper chez lui , (à cet Hôtel d'Hercule) & y furent , malgré tous les prétextes qu'il pût alléguer pour se dispenser de recevoir cet honneur. Après le souper, leur suite pillà, ou jettà par les fenêtres, son argent, sa vaisselle & ses meubles. » Le lendemain, dit l'É-
» toile, le premier Président fut
» trouver le Roi (Charles IX) &
» lui dit que tout Paris étoit ému
» pour le vol de la nuit passée , &

» que l'on disoit que sa Majesté y
» étoit en personne, & l'avoit fait *Mémoires pour servir à l'Histoire, année 1573.*
» pour rire; à quoi le Roi ayant
» répondu que ceux qui le disoient
» avoient menti, le premier Prési-
» dent répliqua, j'en ferai donc in-
» former, Sire: non, non, répon-
» dit le Roi, ne vous en mettez en
» peine; dites seulement à Nan-
» touillet qu'il aura affaire à trop
» forte partie s'il en veut deman-
» der raison. »

Quelque tems après, Mademoi-
selle de Rieux, favorite du Duc
d'Anjou, belle comme les amours,
vive & fière comme une Bretonne,
passant * à cheval sur le Quai de
l'École, & voyant venir Nantouil-
let à pied, suivi de ses gardes, un
jour de cérémonie, part comme un
éclair, le renverse & le fait fouler
aux pieds de son cheval. » C'est-
» elle, dit Brantome, qui tua viri-

†
* C'est ainsi
qu'alloient
alors les filles
d'honneur de
la Reine.

» lement, de sa propre main, *Anti-*
» *nozzi*, Florentin, qu'elle avoit
» épousé par amourette, & qu'elle
» surprit couché avec une autre. »

RUE DES PETITS AUGUSTINS.

L'Abbaye de S. Germain des Prés, proche & hors des murs de Paris, ressembloit à une Citadelle; ses murailles étoient flanquées de tours & environnées de fossés; un canal large de treize à quatorze toises, qui commençoit à la riviere, & qu'on appelloit *la petite Seine*, couloit le long du terrain où est à présent la rue des petits Augustins, & alloit tomber dans (1) ces fossés.

(1) On les combla en 1640, & l'on bâtit sur le terrain qu'ils occupoient, un côté des rues S. Benoît, Ste. Marguerite, & du Colombier; l'autre côté de cette dernière rue avoit été bâti, vers l'année 1543, avec la rue Desmarais.

La prairie , que ce canal partageoit en deux , fut nommée *le grand & le petit pré aux Clercs* , parce que les Écoliers , qu'on appelloit autrefois *Clercs* , alloient s'y promener les jours de fête. *Le petit pré* étoit le plus proche de la ville.

Une partie de l'armée de Henri IV étoit campée dans le *grand pré aux Clercs* , lorsqu'il assiégea Paris en 1589. » Le Mercredi , premier jour » de Novembre , à la faveur d'un » brouillard qui se leva comme par » miracle , après la priere faite dans » *le pré aux Clercs* , le Roi surprit les » fauxbourgs S. Jacques , (1) & S. » Germain... & sur les sept heures

*Mémoires
pour servir à
l'Histoire, an-
née 1589.*

(1) On avoit élevé quelques fortifications , & fait des retranchemens autour de ces Fauxbourgs , qui n'étoient pas , à beaucoup près , aussi étendus qu'ils le sont aujourd'hui.

• A présent
le Val-de-
Grace.

Supplément.
P. 6. T. 1.

» du matin , il se fit faire , au faux-
» bourg S. Jacques , dans la salle du
» petit Bourbon * , un lit de paille
» fraîche , sur laquelle il reposa en-
» viron trois heures... Ce même
» jour , ayant envie de voir Paris à
» découvert , il monta au haut du
» clocher de S. Germain des Prés ,
» où le conduisit un Moine , avec le-
» quel il se trouva seul. En étant
» descendu , il dit au Maréchal de
» Biron , une appréhension m'a saisi
» étant avec un Moine , & me sou-
» venant du coûteau de frere Clé-
» ment... Le Vendredi , trois de
» Novembre , n'ayant pas reçu l'ar-
» tillerie nécessaire pour battre la
» Ville , il sortit des fauxbourgs , &
» demeura en bataille depuis sept
» heures du matin jusqu'à onze ,
» pour attirer le Duc de Mayenne
» hors des portes ; mais personne
» ne sortit. »

On ne commença de bâtir dans le grand pré aux Clercs que sous Louis XIII, & les rues des petits Augustins, Jacob, de l'Université, de Verneuil, de Bourbon & de * Saint Pere, n'étoient pas encore ^{* Et non pas des SS. Peres.} achevées au commencement du regne de Louis XIV.

La Reine Marguerite, premiere femme de Henri IV, avoit fait venir des * Augustins déchauffés, auxquels elle donna une maison, six ^{* Petits Peres.} arpens de terrain & six mille livres de rente perpétuelle, à condition qu'ils chanteroient des Cantiques & les louanges de Dieu *sur des airs qui seroient faits par son ordre.* Ces Peres, *assurément, n'aimoient pas la musique*; ils s'obstinèrent à ne vouloir que psalmodier; elle les chassa, & mit à leur place des Augustins chauffés, qui se sont assez bien arrondis depuis, & qui ont donné le nom à la rue.

RUE S. AVOYE.

L'Hôtel de Mesmes étoit l'Hôtel d'Anne de Montmorenci, Connétable de France. Il y mourut avec toute la dignité d'un héros Chrétien, le 12 Novembre 1567, deux jours après la bataille de St. Denis, des blessures qu'il y avoit reçues. Ce respectable vieillard, âgé de soixante & quatorze ans, couvert de sang, son épée rompue, donna un si furieux coup du pommeau dans le visage de Robert Stuard, qui lui disoit de se rendre, qu'il lui cassa deux dents & le renversa de cheval: dans l'instant un des soldats de Stuard lui tira dans les reins un coup de pistolet chargé de trois balles. Il avoit servi sous cinq Rois, s'étoit trouvé à près de deux cents combats, à huit batailles rangées, & avoit été employé à dix Traités

*Mémoires
de Castelnau.
L. 6.*

Brantome.

de Paix. Je remarque que dans ces tems malheureux, les Princes & les principaux Chefs Catholiques & Protestans, sont tous mort funestement, ou d'une façon singuliere. Henri II, d'un éclat de lance dans l'œil; Charles IX, vomissant son sang; Henri III & Henri IV, assassinés; Antoine de Bourbon, Roi de Navarre, blessé au siège de Rouen, & pour n'avoir pas été le maître de sa passion pour Mademoiselle du Roüet, après que les Chirurgiens eurent pansé sa blessure; François, Comte d'Enghien, d'un coffre qui lui tomba sur la tête en se divertissant avec ses favoris au Château de la Roche-Guyon; Henri de Bourbon, Marquis de Beaupreau, d'une chute de cheval à la chasse; Louis I, Prince de Condé, assassiné par Montesquiou, après la bataille de Jarnac; Henri I, Prince de Condé, empoi-

sonné à S. Jean-d'Angély ; le Maréchal de S. André , tué de sang froid par Bobigni , après la bataille de Dreux ; François de Cleves , tué par accident à la même bataille par son meilleur ami ; François de Guise , assassiné par Jean Poltrot de Meré , au siège d'Orléans ; Henri de Guise & le Cardinal de Guise , enfin punis & tués à Blois ; le Cardinal de Lorraine , empoisonné à Avignon par un Moine , & le Cardinal de Châtillon , à Hampton par son Valet-de-Chambre ; l'Amiral de Coligni , massacré la nuit de la S. Barthelemi ; l'Amiral André de Villars-Brancas , prisonnier des Espagnols , poignardé par l'ordre de Contreras , leur Commissaire Général. Des cinq freres Joyeuse , Anne & Claude furent tués indignement par les Capitaines Bordeaux & Descentiers , à la bataille de Coutras ;

Georges fut trouvé mort d'appoplexie dans son lit la veille de ses nœces; Antoine Scipion se noya dans la rivière du Tarn, après le combat de Villemur; & Henri, Pair & Maréchal de France, mourut Capucin.

RUE BARBETTE*.

Isabeau de Baviere, femme de Charles VI, avoit acheté l'Hôtel Barbette; c'étoit son *petit* * *séjour*; elle s'y retiroit ordinairement pendant les accès de la maladie de ce Prince. L'Abbé de Choisi rapporte d'après un ancien manuscrit, *que comme il étoit quelquefois furieux & qu'il frappoit à droit & à gauche sans distinction, & qu'il y avoit à craindre que la nuit il ne blessât la Reine, on lui amenoit tous les soirs la fille d'un Marchand de chevaux, qui étoit fort belle, qui fut bien récompensée, qu'on appelloit communément & publique-*

* Ainsi nommée d'Étienne Barbette, Prévôt de Paris sous Philippe le Bel.

* Nom qu'on donnoit aux petits Hôtels qu'avoient les Princes aux portes de Paris.

ment la petite Reine , & dont il eut une fille (Marguerite de Valois) à qui l'on donna en dot , en la mariant au Sire d'Harpedanne , la Terre de Belleville en Poitou.

J'ai lû dans une vieille Chronique, que pour l'engager à changer de linge & à se coucher entre deux draps , ce qu'il n'avoit pas voulu faire pendant près de cinq mois , on imagina de lui présenter *cette belle fille* qui s'appelloit *Odette de Champdivers*. Ce moyen étoit plus naturel que celui qu'on employa dans la suite ; on faisoit entrer brusquement dans sa chambre dix ou douze hommes bizarrement vêtus , & barbouillés de noir , qui le prenoient sans lui rien dire , le déshabilloient & le mettoient au lit ; il en avoit peur & n'osoit leur résister. On ne sauroit lire la vie de ce Prince , sans être attendri ; il

étoit d'une figure majestueuse, d'une force & d'une adresse étonnante à toutes sortes d'exercices; libéral, affable & plein d'humanité. Les cris du peuple, dès qu'il se portoit un peu mieux, l'instruisoit de l'administration tyrannique de ses Oncles, & la bonté de son cœur lui rendoit alors l'état de sa santé encore plus cruel. Il voyoit qu'on profitoit de sa maladie pour mettre de nouveaux impôts, & que le Duc d'Orléans, son frere, & la Reine, s'approprioient les revenus de la Couronne & les dissipoient en dépenses superflues, tandis que le Dauphin manquoit du nécessaire. Il fit venir un jour la Gouvernante de ses Enfans; elle lui avoua *que souvent ils n'avoient que manger ne que vêtir*: je ne suis pas mieux traité, répond-il en soupirant, & en lui donnant, pour la vendre, une coupe d'or dans la-

quelle il venoit de boire. Il eut été un grand Roi, s'il ne fut pas tombé dans cette funeste maladie, qui occasionna tous les malheurs de la France & les triomphes des Anglois.

RUE DES BARRES.

Louis de Bour^abon, beau, bien-fait, qui s'étoit signalé en différentes occasions, & entr'autres à la bataille d'Azincourt, allant à son ordinaire voir un soir la Reine, Isabeau de Baviere, au Château de Vincennes, rencontra le Roi (Charles VI) qui en revenoit, & qu'il salua; mais *sans s'arrêter ni descendre*, & continuant de pousser son cheval au grand galop. Le Roi l'ayant reconnu, ordonna à Tanguy du Chatel, Prévôt de Paris, de courir après lui, & de le conduire en prison. La nuit, il fut mis à la question, ensuite en-

Monstrelet.
P. 244.

†

fermé dans un sac , & jetté dans la Seine, avec ces mots sur le sac , *laissez passer la justice du Roi*. Ses amours avec la Reine , qui fut conduite le lendemain à Tours , pour être gardée à vûe , étoient si publics , qu'ils méritoient cette punition. Un Auteur anonyme qui se plaît trop à conter des faits singuliers pour qu'on ne le soupçonne pas de rapporter quelquefois des fables, dit que l'homme qu'on envoya à la * maison de Louis de Bourdon pour saisir ses papiers , ayant ouvert le tiroir d'une vieille armoire , il en sortit dix ou douze aspics , ou serpens , & que le lendemain on trouva cet homme expirant , & ces serpens entortillés autour de son cou , de ses jambes & de ses bras.

Le Laboureur.

* A présent l'Hôtel de Charni , dans cette rue des Barres.

RUE S. BARTHELEMI.

Robert , fils de Hugues Capet , avant d'épouser Berthe , sa cousine

issue de germain , fit une assemblée d'Évêques pour savoir s'il lui falloit des dispenses ; leur avis fut qu'il n'en avoit pas besoin , ou qu'en tout cas ils pouvoient les donner. Deux ans après , Grégoire V. ayant été élu Pape , tint à Rome un Concile, dont le premier Décret attaqua ce mariage , & fut conçu dans ces termes :

» Que le Roi Robert & Berthe ,
» sa parente , qui se sont mariés con-
» tre les Loix de l'Église , ayent
» à se séparer & à faire une pénitence de sept ans , & qu'Archambaut , Archevêque de Tours , qui leur a donné la bénédiction nuptiale , & les autres Évêques qui ont assisté à ce mariage incestueux , soient interdits de la communion jusqu'à ce qu'ils soient venus à Rome faire satisfaction au S. Siège. » Robert aimoit sa femme , elle étoit grosse , & il lui paroissoit

paroissoit affreux de la déshonorer ,
& l'enfant auquel elle alloit donner
le jour. Il refusa d'obéir , fut excom-
munié , & l'on vit aussi-tôt , non-seu-
lement le peuple , mais même les
gens de la Cour , se séparer de leur
Roi : il ne lui resta que deux do-
mestiques ; encore faisoient-ils pas-
ser par le feu , pour les purifier , les
plats où il avoit mangé & les vases
où il avoit bû. Un matin qu'il étoit
allé , selon sa coutume , dire ses
prieres à la porte de l'Eglise de S.
Barthelemi , car il n'osoit pas y en-
trer , Abbon, Abbé de Fleuri , suivi
de deux femmes du Palais qui por-
toient un grand plat de vermeil ,
couvert d'un linge , l'aborde , lui
annonce que Berthe vient d'accou-
cher ; & découvrant le plat , *Voyez ,*
lui dit-il , *les effets de votre désobéis-*
sance aux décrets de l'Eglise , & le

Daniel:
Histoire de
France.

Anonyme.
Duchene.
T. 4. p. 85.

*sceau de l'anathême sur ce fruit de vos
 amours* : Robert regarde & voit un
 monstre, disent Pierre Damien &
 Romuald, qui avoit le cou & la
 tête d'un canard. Croira-t-on que
 par le plus abominable complot,
 dans l'idée d'obliger ce Prince à se
 soumettre, & pour fortifier en mê-
 me tems parmi le peuple la ter-
 reur qu'inspiroient les excommuni-
 cations, on substitua ce monstre à
 la place du véritable enfant ? Il est
 plus naturel de penser qu'une masse
 de chair d'une figure bizarre, a pu
 se former au sein d'une femme dé-
 vorée de chagrin pendant sa gros-
 sesse, & dont l'imagination & la
 conscience étoient troublées par les
 menaces du Pape. Berthe fut répu-
 diée ; Robert épousa Constance de
 Provence, dont le caractère altier,
 cruel & vindicatif, exerça si sou-

Megerai.

vent sa patience, & causa tant de troubles dans l'État, qu'il ne parut pas que la bénédiction du ciel se fût répandue sur ce second mariage.

LA BASTILLE.

Christine de Pisan, qui avoit vécu sous le règne de Charles V, & qui écrivit la vie de ce Prince, rapporte qu'il fit bâtir *la Bastille S. Antoine*, quoique depuis on y ait travaillé. Hugues Aubriot, Prévôt de Paris, y posa la première pierre le 22 Avril 1370. Le Laboureur dit qu'on acheva de la fortifier en 1382. C'est un Château qui, sans être fort, est un des plus redoutables de l'Europe, & sur lequel je ne rapporterai aucune anecdote.

RUE DES BERNARDINS.

Le Cardinal de Retz & les Frondeurs, cherchant à exciter une nouvelle sédition dans Paris, imagine-

Mémoires
de Joli. ann.
1649.

rent qu'il falloit persuader que la
Cour avoit voulu faire assassiner
Joli, un des Syndics pour les rentes
sur la Ville, Conseiller au Châtelet,
& homme fort accredité parmi le
peuple. » On plaça son pourpoint
» & son manteau sur un morceau
» de bois dans une certaine atti-
» tude ; *d'Estainville* tira un coup
» de pistolet avec tant de justesse
» sur une des manches qu'on avoit
» remplie de foin , qu'il la perça
» précisément où il falloit ; après
» quoi, il fut arrêté entre lui &
» *Joli*, que le véritable coup seroit
» tiré le lendemain sur les sept heu-
» res & demie du matin , dans la
» rue des Bernardins. . . La chose
» fut faite comme on l'avoit pro-
» jectée ; *d'Estainville* s'approcha du
» carrosse, *Joli* se baissa, le coup passa
» par dessus sa tête , & fut si bien
» ajusté qu'il se rapportoit parfai-

» ment à la situation où il devoit
» être dans le carrosse... Il fut con-
» duit chez un Chirurgien, vis-à-vis
» de S. Nicolas du Chardonnet, où
» ayant été déshabillé, on lui trou-
» va au bras gauche, à l'endroit où
» les balles devoient avoir passées,
» une espee de plaie qu'il s'étoit
» faite lui-même la nuit avec des
» pierres à fusil; de sorte que le
» Chirurgien ne douta pas que ce
» ne fut l'effet du coup, & y mit
» un appareil dans les formes, tan-
» dis que *d'Argenteuil* disoit & fai-
» soit tout ce qu'il pouvoit pour
» insinuer que cette entreprise n'a-
» voit pû venir que de la part de la
» Cour, qui vouloit se défaire de
» celui des Syndics qui paroissoit le
» plus ferme & le plus affectionné
» au bien public ».

Quelles seroient les idées d'un
Sauvage à la lecture de ce récit, où

le *sieur Joli* lui-même rapporte , & avec un air de satisfaction & de vanité , qu'il aposta de faux témoins , qu'il fabriqua de fausses preuves , & qu'il prit les mesures les mieux réfléchies & les plus sûres pour persuader que la Reine & le Ministre avoient voulu le faire assassiner ? Ce Sauvage penseroit , sans doute , que ces infâmes manœuvres ne déshonorent point en France , n'étant pas naturel qu'un homme se donne la peine d'écrire sa vie pour se rendre odieux & méprisable.

• Ainsi nommé de Jacques Bétizy , Avocat au Parlement.

RUE BÉTIZY*.

C'est dans la deuxième maison à gauche , en entrant par la rue de la Monnoie , & où est à présent une Messagerie , que l'Amiral de Coligni fut assassiné la nuit de la S. Barthelemy 1572. Le massacre ne devoit commencer qu'une heure avant

le jour, aux premiers coups du tocsin de l'Horloge du Palais. Catherine de Médicis, vers minuit, croyant remarquer dans le Roi des remords & de l'irrésolution, & craignant qu'il ne vint à changer de sentiment, fit avancer le signal & sonner à S. Germain de l'Auxerrois. Aussitôt le Duc de Guise, bien escorté, marche & frappe à la porte de l'Amiral: *Labonne* ouvre, on le poignarde: *Charles Dianovvitz*, dit * le *Besme*, *Pétrucci*, *Siennes*, *Cosseins* & *Sarlabous*, montent, & trouvent l'Amiral assis dans un fauteuil, & qui s'étoit éveillé au premier bruit: *Jeune homme*, dit-il à le *Besme*, *tu devrois respecter mes cheveux blancs; mais fais ce que tu voudras, tu ne peux m'abrégér la vie que de peu de jours.* Il étoit malade, blessé (1),

* Parce qu'il étoit de Bohême.

(1) A la main droite & au bras gauche, d'un coup d'arquebuse que Maurevert, caché dans une

& les inquiétudes du cabinet, jointes aux fatigues de la guerre, l'avoient plus vieilli que les années : il n'avoit que cinquante-cinq ans. *Le Besme & Pétrucci*, après l'avoir percé de plusieurs coups, le jetterent par la fenêtre dans la cour, où le Duc de Guise pour le reconnoître, essuya avec son mouchoir le sang qui lui couvroit le visage, & l'ayant foulé aux pieds : *c'est bien commencé*, dit-il à sa troupe, *allons continuer notre besogne.*

Pierre Matthieu rapporte qu'il a entendu raconter plusieurs fois à Henri IV que le soir, quelques heures avant le massacre, jouant aux dés avec le Duc de Guise, il parut

maison du Cloître de S. Germain de l'Auxerrois, lui avoit tiré quelques jours auparavant, lorsqu'il revenoit du Louvre à pied.

des gouttes de sang sur la table, & que les ayant fait essuyer, elles reparurent encore; ce qui le frappa au point qu'il quitta le jeu.

Le Cardinal de Lorraine, pour récompenser le *Besme*, le maria à une de ses bâtardes. Un Italien coupa la tête de l'Amiral & la porta à Catherine de Médicis; elle la fit embaumer & l'envoya à Rome. Le

Mézerai.

Pape ordonna une procession solennelle, en action de grâces de l'heureuse journée de la S. Barthelemi.

La nouvelle de cette procession irrita si fort le Capitaine Bressaut de la Rouvraye, Gentilhomme Angevin & Huguenot, qu'il jura de *châtrer* tous les Moines qui tomberoient entre ses mains, & qu'il n'eut pas honte de se rendre fameux en portant un large baudrier qu'il avoit fait faire de ces ridicules mutilations.

Mémoires de l'Écar de France.

Charles IX. avoit envoyé des ordres dans toutes les Provinces pour exterminer les Huguenots : tandis que la plupart des Gouverneurs étoient assez féroces, ou assez lâches, pour obéir, le Vicomte d'Orte qui commandoit à Bayonne, lui écrivit : *Sire, j'ai communiqué la Lettre de Votre Majesté à la garnison & aux habitans de cette Ville ; je n'y ai trouvé que de braves soldats, de bons citoyens, & pas un bourreau.*

* Ainsi nommée d'un Collège des Bons-Enfans qui ne subsiste plus.

RUE DES BONS-ENFANS *

La Salle de l'Opéra & toutes les autres dépendances du Palais Royal du côté de l'Eglise de S. Honoré, sont bâties sur les ruines de l'Hôtel des Comtes d'Armagnac. Ce fut à cet Hôtel que marcherent d'abord les troupes du Duc de Bourgogne, lorsque la trahison de Perinet * le Clerc les eût introduites dans Paris,

* Voyez rue S. André.

la nuit du 28 au 29 Mai 1418. Le Connétable, Bernard d'Armagnac, s'étoit sauvé déguisé chez un Maçon qui demouroit dans cette rue; trahi par ce misérable, il fut pris & enfermé dans un cachot de la Conciergerie. Le 12 Juin, la populace ayant enfoncé les portes des prisons, l'assomma & jeta son corps à la voirie, après l'avoir traîné ignominieusement dans les rues. Telle fut la fin d'un des descendants de Clovis, par Charibert, frere de Dagobert. Celle de Jacques d'Armagnac, son petit-fils, fut encore plus funeste: Louis XI lui fit couper le cou, & voulut par un raffinement de cruauté, que ses enfans, dont le plus âgé n'avoit que douze ans, fussent sous l'échaffaud, tête nue, les mains jointes & vêtus de blanc, pour être arrosés du sang de leur pere. Bouflededejuge qui s'étoit chargé de l'en-

*Vaisset.
Histoire de
Languedoc.*

*Hist. général.
de France.*

tretien de l'aîné, moyennant une somme qu'il toucha, & qui fut prise sur la confiscation des biens, le laissa périr de misere au Château de Perpignan. Le cadet & le dernier de cette illustre maison (Louis de Nemours) fut tué sous le règne de Louis XII, à la bataille de Cerignolles.

RUE DES BOUCHERIES,
Fauxbourg S. Germain.

La moitié de cette rue du côté du petit-Marché, a été bâtie sur un terrain qui faisoit partie de la garenne de l'Abbaye. Philippe *le Bon*, Roi de Navarre, & Charles *le Mauvais*, son fils, avoient leur Hôtel à l'endroit où sont à présent les Loges & Boutiques de la Foire. Louis de France, pere de ce Philippe *le Bon*, & fils de Philippe *le Hardi*, avoit fait bâtir cet Hôtel au milieu de

quelques arpens de vignes qu'il avoit
 achetés de Raoul de Presles, Avo-
 cat au Parlement, & pere de ce
 Raoul de Presles, si célèbre par ses
 ouvrages sous le règne de Charles
 V, & qui prenoit, dit l'Abbé Mas-
 sieu, le titre de *Confesseur & Poëte*
du Roi.

*Hist. de la
 Poësie Fran-
 çoise.*

RUE DU PETIT-BOURBON,
près de S. Sulpice.

Au coin de cette rue & de la
 rue de Tournon, étoit l'Hôtel de
 cette furieuse Duchesse de Mont-
 pensier, sœur des Guises, tués à Blois.
 Si l'on veut en croire quelques Histo-
 riens, elle se prostitua à Bourgoing,
 Prieur des Jacobins, & concerta avec
 ce scélérat les moyens d'approcher
 de la personne de Henri III, & de
 le faire assassiner. Il est certain qu'elle
 logea chez elle, pendant quelques
 jours, la mere de Jacques Clément,

Hist. de Paris. L. 23.

qui étoit venue à Paris de son Village de Sorbonne près de Sens , pour demander la récompense de l'exécrationnel attentat commis par son fils. C'étoit à cet Hôtel que les Prédicateurs engageoient le Peuple à aller *vénérer cette bienheureuse mere d'un saint martyr* : c'est ainsi qu'ils la qualifioient en chaire. On lui donna une somme assez considérable ; & lorsqu'elle s'en retourna , cent quarante Religieux l'accompagnèrent *honorablement* à une lieue de Paris.

Chronol. Novenaire. ann. 1589.

Bourgoing, interrogé devant ses Juges , dit Cayet , leur répondit comme en riant. Il fut condamné à être tiré à quatre chevaux. Etant conduit pour être exécuté dans la place du Marché de Tours , il dit au Peuple qu'il avoit été des plus doux Prédicateurs ; ensuite il pria Dieu d'avoir pitié de son ame pour ses grands péchés. Le Greffier lui dit , vous étiez le Prieur

& comme le pere de Jacques Clément qui a assassiné notre Roi ; vous saviez qu'il étoit sorti du Couvent dont vous étiez Prieur , vous y étant ; & après le malheureux parricide qu'il a commis , vous avez dit qu'il étoit saint en Paradis ; vous ne pouvez nier cela ; il n'y a personne qui ait ouï vos Sermons , qui ne vous ait entendu approuver & louer tout ce dont vous êtes accusé & convaincu ; vous vous opiniâtrez à ne point confesser le secret de votre parricide , & à ne vouloir pas nommer vos complices , & toutefois vous espérez aller devant Dieu , & desirez qu'il vous pardonne vos péchés ? cela est bien douteux pour vous. Bourgoing répondit comme en colere , » Nous » avons bien fait ce que nous avons » pu , & non pas ce que nous avons » voulu » : ce furent-là ses dernières paroles ; car le linge remis sur son visage , il fut tiré , écartelé , & puis brûlé.

RUE DU PETIT-BOURBON,
Quartier du Louvre.

Proche du Louvre, sur le Quai, à l'entrée de cette rue, cette (1) vieille Maison qu'on appelle aujourd'hui *le garde-meuble du Roi*, appartenoit au Connétable de Bourbon. Ayant été déclaré criminel de leze-Majesté en 1523, on y ferra du sel; ses armoiries y furent brisées, & le Bourreau barbouilla les fenêtres & les portes de ce jaune infamant dont on barbouille les maisons des traîtres. Ce Prince fut tué devant Rome, le 6 Mai 1527, en montant le premier à l'assaut. On fit sur lui ces deux vers :

Brantome.
Vies des Hom-
mes Illustres.
T. 1. p. 229.

*Unum Borbonio votum fuit arma ferenti,
Vincere vel morier; donat utrumque Deus.*

Ses soldats, dont il étoit adoré, après avoir saccagé Rome, emporteront son corps à Gaëtte, &

(1) Depuis la première édition de ces Essais, cette maison a été abattue.

lui dresserent un tombeau dans une Chapelle. Le Concile de Trente ordonna qu'il seroit exhumé, apparemment parce qu'il n'est pas permis de combattre contre le Pape, lors même qu'il ne fait la guerre que comme Prince temporel. On avoit jetté ce corps auprès de la porte du Château de Gaëtte; un Officier François de la garnison, le mit dans une grande armoire vitrée, où on le voyoit encore (en 1660) bien conservé, debout, botté, appuyé sur un bâton de commandement, & vêtu de sa casaque de velours vert, chamarée de grands galons d'or.

Ibidem.

C'étoit des fenêtres de cette Maison, qui avoit appartenu, comme je viens de le dire, au Connétable de Bourbon, que Charles IX, pendant le massacre de la Saint Barthelemi, tiroit avec une longue arquebuse sur

les Huguenots qui passoient l'eau pour se sauver au Fauxbourg S. Germain : le Pont-Neuf n'étoit pas encore bâti.

On voit encore aujourd'hui , dans l'Orangerie de Versailles , un Oranger qui existoit déjà du tems du Connétable de Bourbon , & qu'on appelle *l'Oranger du Connétable de Bourbon*.

* Ainsi nommée des Sires Adam & Guillaume Bourdon.

RUE DES BOURDONNOIS *

Gaultier & Dupré , Marchands de soie , & qui ont pour enseigne la Couronne d'Or , assurent , dit le sieur de Piganiol dans sa description de Paris , qu'ils savent par tradition qu'en 1280 , Philippe le Bel demouroit dans la maison qu'ils occupent , & ils ne sont pas , ajoute-t-il , les seuls qui soient dans cette opinion. Philippe le Bel n'a jamais demeuré dans cette maison ; c'est Philippe Duc d'Orléans ,

frere du Roi Jean, qui l'acheta, en 1393, deux mille * francs. En 1398, c'étoit l'Hôtel du *Preux* Gui de la Trimouille.

* Qui feroient aujourd'hui à-peu-près seize mille livres.

RUE DU BOUT-DU-MONDE.

Ainsi nommée d'une enseigne où l'on avoit peint, *un Bouc*, *un * Duc*, *un Monde*, avec cette inscription, *au Bouc-Duc-Monde*. C'est de pareilles enseignes que plusieurs rues ont pris leurs noms.

* Oiseau.

RUE DE LA BUCHERIE. *

* Ainsi nommée du Port aux bûches.

L'École de Médecine est dans cette rue, & y fut établie vers 1472. Anciennement les Professeurs de cette Faculté étoient *Clercs*, & obligés de garder le célibat. Ils préfèrent tant le Cardinal d'Estouteville, nommé pour la réformation de l'Université en 1452, & lui représenterent avec des couleurs si

vives les tentations auxquelles ils étoient sans cesse exposés , qu'ils obtinrent la permission de pouvoir se marier.

Sous le règne de François I , la dissection du corps humain passoit encore pour un sacrilège ; l'Anatomie étoit donc une science presque inconnue , & les Médecins de ce tems-là , & des siècles précédens , ne devoient pas être , à beaucoup près , aussi habiles que ceux d'à-présent : mouroit-il plus de monde ?

Il y a eu des hommes assez superstitieux pour faire leur testament , parce qu'ils avoient vu un Médecin en songe ; ils croyoient que c'étoit un présage de mort.

QUAI DES CÉLESTINS.

L'Hôtel S. Paul , que Charles V fit bâtir , & qu'il destina , comme il est marqué dans son Édit du

mois de Juillet 1364 , pour être l'*Hôtel solennel des grands Ebattemens* , occupoit , avec les Jardins , tout le terrain entre la rue S. Antoine & la riviere , depuis les Fossés de la Ville jusqu'à l'Eglise de la Paroisse S. Paul ; en sorte que la Bastille & le Couvent des Célestins paroissoient enclavés dans son enceinte. Cet Hôtel , comme toutes les autres Maisons Royales de ce tems-là , étoit accompagné de grosses Tours : on trouvoit que ces Tours donnoient au corps du bâtiment un air de domination & de majesté. Les jardins n'étoient point plantés d'Ifs & de Tilleuls , mais de Pommiers , de Poiriers , de Vignes , de Cerifiers. On y voyoit la lavande , le romarin , des pois , des fèves , de longues treilles & de belles tonnelles : c'est d'une treille qui faisoit une des principales beautés de ces

jardins , & d'une cerisaie , que les rues de Beautreillis & de la Cerisaie ont pris leur nom. Les basses-cours étoient flanquées de colombiers & remplies de volailles que les fermiers des terres & domaines du Roi étoient tenus de lui envoyer , & qu'on y engraissoit pour sa table , & pour celles de ses commensaux. Les poutres & les solives des principaux appartemens , étoient enrichies de fleurs de lys d'étain doré. Il y avoit des barreaux de fer à toutes les fenêtres avec un treillage de fil d'archal , *pour empêcher les pigeons de venir faire leurs ordures dans les chambres.* Les vitres peintes de différentes couleurs & chargées d'armoiries , de devises , & d'images de saints & de saintes , ressembloient aux vitres de nos anciennes Églises. Les sièges étoient des escabelles, des formes & des bancs ; le Roi

avoit des chaises à bras , garnies de cuir rouge , avec des franges de soie. On appelloit les lits *couches* , quand ils avoient dix ou douze pieds de long sur autant de large , & *couchettes* quand ils n'avoient que six pieds de long & six de large. Il a été long-tems d'usage en France de retenir à coucher avec soi ceux qu'on affectionnoit. Charles V dînoit vers onze heures , soupoit à sept , & toute la Cour étoit ordinairement couchée à neuf en hiver , & à dix en été. *La Roine durant le repas , dit Christine de Pisan , par ancienne & raisonnable coutume , pour obvier à vagues paroles & pensées , avoit un prud'homme au bout de la table , qui sans cesse disoit gestes & mœurs d'aucun bon trépassé.*

On s'avisa , sous ce règne , d'armer les habits ; les femmes portoient sur leurs robes , à droite

l'écu de leur mari , & à gauche le leur : cette mode dura près de cent ans.

Le principal corps de logis de l'Hôtel S. Paul , & la principale entrée , étoient du côté de la rivière , entre l'Église S. Paul & les Célestins. Dès l'année 1519 , François I vendit quelques - uns des édifices qui composoient ce Palais , que Charles VII , Louis XI , Charles VIII & Louis XII , avoient abandonné pour aller habiter celui des Tournelles. Le tout fut vendu , en 1551 , à différens particuliers , qui commencerent à bâtir & à percer les rues que nous voyons sur le vaste terrain qu'il occupoit.

RUE CHAMP-FLEURI.

Charlemagne avoit tâché de bannir absolument de Paris les femmes publiques. Il avoit ordonné qu'elles
feroient

feroient condamnées au fouet, & que ceux qui les auroient logées, ou chez qui on les auroit trouvées, les porteroient sur leur cou (1) jusqu'au lieu de l'exécution. L'expérience fit bientôt connoître que ces sortes de femmes sont un mal nécessaire dans les grandes Villes, & l'on prit le parti de les tolérer. Elles commencerent donc à faire corps, à être imposées aux taxes, & à avoir leurs Juges & leurs Statuts. On les appelloit *femmes amoureuses, filles folles de leurs corps*. Tous les ans elles faisoient une Procession solennelle le jour de la Magdeleine. On leur désigna pour leur commerce les rues Froimentel, Pavée, Glatigny, Ti-

(1) *Volumus ut apud quemcumque inventæ fuerint, ab eis portentur usque ad mercatum ubi ipsæ flagellande sunt. Capit. reg. fr. Baluz. Tom. I.*

Reg. du
Chât. Liv.
Roug. an-
sien. f. 92.

Du Tillet.
p. 439. Pas-
quier. p. 720.

Hist. de Fr.
T. 1. p. 1450.

ron, Chapon, Tireboudin, Brise-
miche, du Renard, du Heurleur,
de la Vieille Bouclerie, l'Abreuvoir,
Mâcon, & *Champfleuri*. Elles avoient
dans chacune de ces rues un *Clapier*
qu'elles tâchoient à l'envi de rendre
propre, agréable & commode. Elles
étoient obligées de s'y rendre à dix
heures du matin, & d'en sortir dès
qu'on sonnoit le (1) *couvre-feu*,
c'est-à-dire, à fix heures du soir en
hiver, & entre huit & neuf en été:
il leur étoit absolument défendu
d'exercer ailleurs, même chez elles.
Celles qui suivoient la Cour, disent
du Tillet & Pasquier, *étoient te-
nues, tant que le mois de Mai duroit,
de faire le lit du Roi des Ribaults*. Le
Pere Daniel prétend que la charge

(1) Cloche ainsi nommée pour avertir de
dire ses prières, & de couvrir son feu avant
que de se coucher.

de *Roi des Ribaults* étoit considérable, & qu'il avoit juridiction, pour certains points de police, dans la Maison du Roi & dans tout le Royaume.

Les Filles-Dieu * avoient été fondées dès l'an 1226, pour retirer des *Pécherefses*, qui, toute leur vie, avoient abusé de leurs corps, & à la fin étoient en mendicité. Un Cordelier institua les *Filles Pénitentes*; elles ne furent établies qu'en 1497. Leurs Statuts, que Jean-Simon de Champagne, Evêque de Paris, voulut lui-même dresser, paroîtront, je crois, assez singuliers.

* On ne re-
çoit plus dans
ces deux Mo-
nasteres que
des filles de
famille & de
vertu.

On ne recevra aucune Religieuse malgré elle. Aucune qui n'ait mené, au moins pendant quelque tems, une vie dissolue; & pour que celles qui se présenteront ne puissent pas tromper à cet égard, elles seront visitées en présence des *Meres*, *sous Meres* & *Discrettes*,

Sauval
T. 1. p. 580.

par des Matrones nommées exprès , & qui feront serment sur les saints Evangelles de faire bon & loyal rapport.

Afin d'empêcher les filles d'aller se prostituer pour être reçues , celles qu'on aura une fois visitées & refusées seront exclues pour toujours.

En outre , les postulantes seront obligées de jurer sous peine de leur damnation éternelle , entre les mains de leur Confesseur & de six Religieuses , qu'elles ne s'étoient pas prostituées à dessein d'entrer un jour dans cette Congrégation , & on les avertira que si l'on vient à découvrir qu'elles s'étoient laissées corrompre à cette intention , elles ne seront plus réputées Religieuses de ce Monastere , fussent-elles Professes , & quelques vœux qu'elles ayent faits.

Pour que les femmes de mauvaise vie n'attendent pas trop long-tems à se convertir , dans l'espérance que la porte

leur sera toujours ouverte , on n'en recevra aucune au-dessus de l'âge de trente ans.

Cette Communauté étoit quelquefois assez nombreuses , & l'Histoire parle d'un saint personnage qui prêchoit à cheval dans les carrefours , & qui eut la satisfaction de voir quatre-vingt femmes de mauvaise vie & trois publicains se convertir à un de ses sermons. Au reste , tous les lieux de prostitution publique , (1) après avoir été tolérés pendant près de quatre cents ans , furent abolis par l'article 101 de l'Ordonnance des États tenus à Orléans en 1560. Le nombre des filles de joie ne diminua pas , quoique

(1) On attribua au Docteur Cayet , sous-
Précepteur de Henri IV , un *Mémoire* , pré-
senté au Parlement , pour prouver la nécessité de les
rétablir.

*Remarque
sur la Conf.
de Sanci. p.
45.*

leur profession ne fut plus regardée comme un état ; & en leur défendant d'être nul part, on les obligea de se répandre par-tout.

RUE DU CHAUME.

* Aux Halles à Paris le
1 Août 1343.

* Jeanne de
Belleville.

Charles de Blois & le Comte de Montfort se faisoient la guerre pour la succession au Duché de Bretagne. Philippe de Valois, oncle de Charles, fit trancher * la tete à Olivier III du nom, Sire de Clifson, & à quelques autres Seigneurs Bretons, sur le soupçon assez léger d'une intelligence avec l'Angleterre & le Comte de Montfort. La * veuve de Clifson commença par éloigner secrètement son Fils qui n'avoit que douze ans : elle l'envoya à Londres ; & dès qu'elle n'eut plus à craindre pour lui, elle vendit ses pierreries, arma trois Vaisseaux, & courut la mer, vengeance la mort de son mari

sur tous les François qu'elle rencontroit. Ce nouveau corsaire fit des descentes en Normandie, y força des Châteaux; & les habitans de cette Province virent plus d'une fois, dans leurs Villages embrâsés, une des plus belles femmes de l'Europe, tenant l'épée d'une main & le flambeau de l'autre, presser le carnage & fixer avec plaisir ses regards sur toutes les horreurs de la guerre. Les premiers exploits du jeune Clisson, dès qu'il fut en âge de porter les armes, annoncèrent ce qu'il seroit un jour. Un coup de lance qui lui creva l'œil à la bataille d'Auray, ne le mit point hors de combat, & *grande merveille étoit de le voir partir comme l'éclair, & son martel en main, abattre & déconfire à droite & gauche tout ce qu'il atteignoit.* Le gain de cette fameuse bataille, qui décida du Duché de Bre-

tagne en faveur du jeune Comte de Montfort, fut en partie dûe à sa valeur. Quelque tems après, il se brouilla avec ce Prince qui avoit donné le Château du *Gavre* au fameux Jean Chandos. *Au diable Monseigneur*, lui dit Clifton, *si jamais Anglois sera mon voisin; & tout de suite* il alla mettre le feu à ce Château, & n'y laissa pas pierre sur pierre. Indépendamment de ses prétentions sur le *Gavre*, il avouoit lui-même que quoiqu'élevé parmi les Anglois*, il n'avoit jamais pu vaincre cette antipathie de nation contre eux, assez ordinaire, pour ne pas dire naturelle, aux Bretons. Le Roi Charles V ne manqua pas de profiter de son mécontentement pour l'attirer à sa Cour. Il lui donna le 15 Août 1371, une somme de quatre mille livres pour acheter une maison à Paris, appelée, dit Sauval,

* Dans la suite, comme il ne leur faisoit jamais de quartier, ils le surnommerent le *Boucher*.

le Grand * Chantier du Temple. Je crois que ce n'étoit qu'un emplacement où Clifson fit bâtir son Hôtel qui subsiste encore, & fait partie de l'Hôtel de Soubise, du côté de cette rue du Chaume.

* D'où vint le nom de la rue du Grand Chantier.

Froissard, Historien contemporain, rapporte que Charles V, quelques jours avant sa mort, fit appeler les Ducs de Berri, de Bourgogne & de Bourbon, & leur dit : *Mes biaux freres, par l'Ordonnance de la nature, je sens bien & reconnois que je ne puis longuement vivre. Je vous recommande mon fils* * Charles 2. Vol. 97.

* Charles VI.

les ; usez-en envers lui comme bons oncles doivent en user envers leur neveu ; couronnez-le après ma mort le plutôt que vous pourrez, & le conseillez dans ses affaires loyaument : toute ma confiance est en vous. L'enfant est jeune & de léger esprit, & aura bien besoin d'être conduit & gouverné. J'ai

eu long-tems un *Astronome* qui disoit & affirmoit qu'en sa jeunesse il auroit moult affaire, & échapperoit de grands périls & aventures; sur quoi j'ai moult pensé & réfléchi comment cela pourroit arriver, si ce n'est de la partie de *Flandres*; car *Dieu* merci les besognes de notre *Royaume* sont en bon point. Le *Duc de Bretagne* est moult cauteleux & divers, & a toujours eu le cœur plus *Anglois* que *François*. Il faut donc que vous teniez les *Nobles de Bretagne* & bonnes *Villes* en amour; c'est ainsi que vous pourrez rompre ses ententes. Je me loue des *Bretons*, car toujours ils m'ont servi loyaument, & aidé à garder mon *Royaume* contre mes ennemis. Or faites le *Sire de Clifton* Connétable; car tout bien considéré, je n'y vois nul propre que lui.

La justice que ce grand Prince rendoit aux *Bretons*, leur étoit bien

dûe ; les Anglois possédoient la Guyenne , le Périgord , la Xaintonge , le Rouargue , le Limousin , l'Angoumois , le Poitou , l'Anjou & le Maine ; Duguesclin , Clifton & de Rieux les chasserent de ces Provinces ; & à chaque prise de Ville ou de Château , on voit toujours quelques Bretons se distinguer. A l'égard de leur Duc , à qui la France avoit toujours été contraire , & qui ne devoit les avantages qu'il avoit remporté sur Charles de Blois , qu'aux secours que le Roi d'Angleterre , son beau-pere , lui avoit envoyés , il étoit assez naturel qu'il eut *le cœur plus Anglois que François ;* mais *on lui rompoit ses ententes ;* & lorsqu'il fit venir , en 1372 , des troupes Angloises dans le Duché , aussi tôt toute la Noblesse se souleva & lui déclara qu'elle lui avoit juré obéissance & fidélité , mais

qu'elle se croyoit déliée de ses sermens dès qu'il s'unissoit avec les ennemis de la France, la patrie commune : on lui fit la guerre, & il fut obligé de se réfugier à Londres. Il est vrai que Charles V ayant voulu profiter de la circonstance pour unir le Duché à la Couronne, cette même Noblesse s'y opposa, & lui représenta que la Bretagne n'étoit point originairement un démembrement de la Monarchie, qu'elle ne pouvoit donc pas être sujette à confiscation; que les Bretons n'avoient fait la guerre à leur Duc que pour l'obliger à chasser les Anglois; qu'ils n'avoient jamais prétendu être en droit de le dépouiller de son héritage, & que leur foi étoit, au contraire, engagée à le lui conserver, & à répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour défendre *le droit du Pays*. On fit des associations; on

prit des mesures si justes ; on rejetta si ignominieusement les insinuations de ces misérables qui ne se chargent des intérêts de la Patrie que pour la trahir , & l'on opposa tant de courage & de fermeté à l'invasion , que Duguesclin & Clifson , à qui le Roi avoit ordonné d'entrer en Bretagne avec les troupes Françoises qu'ils commandoient , n'y purent rien exécuter de considérable , & n'emporterent que la honte de s'être rendus l'horreur d'un Pays qui s'étoit si long-tems glorifié de leur avoir donné la naissance. On voit par le récit de Froissard , que la fermeté des Bretons ne leur avoit point fait perdre la bienveillance de Charles V ; ses derniers ordres en mourant furent de faire la paix avec eux , à condition que leur Duc, qu'ils avoient rappelé , renouvelleroit l'hommage à la France & renonceroit à toute

alliance avec l'Angleterre; ce qui fut exécuté.

Je finirai cet article par quelques particularités sur *l'Hôtel de Clifson*. C'étoit une maison, dit Pasquier, dont les Parisiens firent présent au Connétable de ce nom, lorsqu'il fut chargé de punir leur sédition en 1383: ces *MM* d'or couronnées, ajoute-t-il, qu'on voyoit sur les murailles, signifioient *miséricorde*, & on l'appelloit également *l'Hôtel de Clifson* ou *l'Hôtel de la miséricorde*.

*Histoire gé-
néalogique de
France. T. 6.*

Pasquier se trompe, puisque Charles V avoit donné à Clifson, dès l'année 1371, une somme de quatre mille livres pour acheter cette Maison; & si on l'appella dans la suite *l'Hôtel de la miséricorde*, c'est que les Parisiens allerent y crier *miséricorde*, & qu'en effet Clifson intercédâ pour eux, & se mit dans la Cour du Palais, aux genoux du Roi,

pour obtenir leur grace , comme le rapportent tous les Historiens. A l'égard des *MM* d'or couronnées , c'étoit sur les Maisons un ornement militaire , & qui figuroit certain coutelas appelé *miséricorde* , dont se servoient les anciens Chevaliers , & qu'ils présentoient à la gorge de leurs ennemis , lorsqu'ils les avoient terrassés. François de Guise , acheta l'*Hôtel de Clisson* qui devint donc l'*Hôtel de Guise* ; & son fils Henri , surnommé le Balafre , qui voulut faire tonsurer Henri III , & qui fut tué à Blois avec son frere le Cardinal , y demeuroit. Se promenant un jour dans une galerie où Clisson avoit fait peindre les principales actions de sa vie & de celle de Bertrand Duguesclin , *je regarde toujours avec plaisir , dit-il , ce Duguesclin ; il eut la gloire de détrôner un * Tyran.*

Ce Tyran n'étoit pas son Roi , lui ré,

* D. Pedre,
Roi de Castille.

• Carcado. pondit fierement le Sénéchal *, fils de ce Jean le Sénéchal, Gentilhomme de la Chambre, qui voyant, à la bataille de Pavie, un Arquebustier qui alloit tirer sur François I, se précipita au-devant du coup, & fut tué. François de Rohan-Soubise acheta, en 1697, l'Hôtel de Guise, & y fit faire plusieurs augmentations & embellissemens, entr'autres le pérystille de colonnes couplées autour de la cour.

* Culture ou terrain cultivé, appartenant aux Religieux de Ste Catherine.

RUE * DE LA CULTURE
OU COULTURE STE. CATHERINE.

Le Duc d'Orléans, frere de Charles VI, étoit fort amoureux d'une Juive qu'il alloit voir secrettement; ayant eu des raisons de soupçonner que Pierre de Crâon, Seigneur de Sablé & de la Ferté-Bernard, son Châmbellan & son favori, avoit plaisanté de cette intrigue avec la

Duchesse d'Orléans , sa femme , il le chassa honteusement de sa Maison. Crâon imputa en partie sa disgrâce au Connétable de Clifson. La nuit du 13 au 14 Juin 1391 , l'ayant attendu au coin de cette rue Coulture Sainte Catherine , & le voyant venir peu accompagné , il fondit sur lui à la tête d'une vingtaine de scélérats. Clifson , après s'être défendu assez long-tems , quoiqu'il n'eut qu'un petit coutelas , tomba de cheval percé de trois coups , & donna de la tête dans une porte qui s'ouvrit. Le bruit de cet assassinat parvint aussi-tôt aux oreilles du Roi , qui s'alloit mettre au lit : *il se vêtit d'une houpelande ; on lui bouta ses souliers ès pieds , & il courut à l'endroit où on disoit que son Connétable venoit d'être occis.* Il le trouva dans la Boutique d'un Boulanger , baigné dans son sang. Après qu'on eut

visité ses blessures , qui n'étoient pas dangereuses ; *Connétable*, lui dit-il, *oncques chose ne fut telle ni ne sera si fort amandée*. On prétendit que Clisson avoit fait le lendemain son Testament , & l'on se récria beaucoup sur la somme de dix-sept cent mille livres à laquelle il montoit. Il faut observer que depuis vingt-cinq ans qu'il s'étoit attaché à la France , il avoit cherché & battu par-tout les Anglois ; qu'il avoit gagné la fameuse bataille de Rosebeque , & châtié les Flamands ; qu'il jouissoit depuis douze ans des gages & appointemens de Connétable , & que d'ailleurs il étoit très-riche en Terres , Domaines & Châteaux , dont il avoit hérité de ses ancêtres en Bretagne & dans le Poitou ; mais de tout tems on a trouvé mauvais qu'un Général , ou un Ministre , quelques services qu'il ait

rendus à l'État , laisse une certaine fortune , qui , cependant , est presque toujours moins considérable que celle d'un particulier , qui aura bien voulu se charger pendant une vingtaine d'années de la perception d'une partie des revenus du Roi.

CIMETIERE SAINT JEAN.

Les biens de Pierre de * Crâon furent confisqués , son Hôtel fut démoli , & l'emplacement fut donné pour servir de Cimetiere à la Paroisse de S. Jean : on a changé depuis ce Cimetiere en Marché. Il obtint sa grace en 1395 , à la priere du Roi d'Angleterre , & devint devôt. Il paroît qu'en s'enfuyant après son assassinat , il avoit eu bien peur d'être pris & de mourir sans confession , & qu'il s'en ressouvint très-chrétiennement lorsqu'il fut revenu à la Cour ; car il sollicita vivement

* Il descendoit de Renaud , Comte de Nevers & d'Auxerre , & d'Adelle de France , fille du Roi Robert. Il y a long-tems que cette maison est éteinte.

Charles VI. auprès du * Roi, & obtint enfin une Déclaration, en date du 12 Février 1396, par laquelle on abolissoit la coutume de refuser des Confesseurs aux criminels condamnés à mort. Sous le règne précédent, Philippe de Maizieres, aussi pitoyable que Crâon pour les scélérats, avoit inutilement sollicité une pareille Déclaration. *Le Chef du conseil*, dit-il lui-même dans un de ses ouvrages, *se trouva si obstiné & si entêté à l'encontre, & aucuns autres du conseil, qu'on auroit plutôt fait retourner la roue d'un moulin, que cet endurci à changer d'opinion.* Le Chancelier, & ces aucuns autres du conseil, croyoient sans doute, & avoient raison, que le refus de la confession étoit une barrière de plus contre le crime.

*Le songe du
vieil Pelerin,
liv. 3. c. 68.*

Je remarque que dans ces siècles où les Lettres n'avoient pas encore adouci les mœurs, l'exécution des

Criminels devenoit un spectacle qu'on donnoit avec une sorte d'appareil , & souvent les jours de fêtes. En les menant au lieu du supplice (c'étoit ordinairement Montfaucon) on leur faisoit faire des pauses à quelques endroits , & une entr'autres dans la Cour des *Filles-Dieu* , où on leur servoit un verre de vin & trois morceaux de pain béni : on appelloit cette collation *le dernier morceau du Patient* : s'il mangeoit avec un certain appétit , c'étoit un bon augure pour son ame.

Le Duc de Nemours (Jacques d'Armagnac) dont j'ai déjà parlé , & qui eut la tête tranchée aux Halles le 4 Août 1477 , y fut conduit de la Bastille , monté sur un cheval caparaçonné de drap noir.

On avoit tapissé de serge * *perse* les chambres du Marché au poisson où

* Couleur
entre le vert
& le bleu.

Reg. du
Parlement.

Compte du
Domaine de
Paris 1478.

il devoit se reposer ; on les avoit arrosées de vinaigre , & on y avoit brûlé du genièvre , pour y dissiper l'odeur de marée. Tandis qu'il se confessoit , on servit à ses Commissaires *douze pintes de vin , du pain blanc & des poires*. Il fut ensuite conduit à l'échafaud par une galerie faite exprès ; on avoit eu l'attention de rembourrer le carreau où il se mit à genoux ; le Bourreau , après lui avoir tranché la tête & l'avoir plongée dans un baril plein d'eau , la montra au peuple. Cent-cinquante Cordeliers avec des torches allumées , vinrent terminer ce triste spectacle ; on portoit devant-eux un cercueil découvert ; on y mit la tête & le corps du malheureux Duc de Nemours ; on leur donna de l'argent pour l'inhumer , & ils s'en retournerent en chantant.

RUE * COQUETIERE,
OU COQUILLIERE.

En 1684, M. Berrier, faisant faire quelques réparations à sa maison, située presqu'au bout de cette rue, du côté de Saint Eustache, on trouva en creusant la terre dans le jardin, à deux toises de profondeur, les fondemens d'un ancien édifice, & dans les ruines d'une vieille tour, une tête de bronze antique, un peu plus grosse que le naturel. Étoit-ce une tête d'*Iſis* ou de *Cybele* ou de la Déesse * *Lutece* ? c'est sur quoi les Savans ne sont pas d'accord. La tour crenelée, à six faces, dont elle étoit couronnée, symbole ordinaire de *Cybele*, a paru à Moreau de Mautour une preuve convainquante que c'étoit une tête de cette Déesse. Il est certain que *Cybele* étoit en

* Des Coquetiers qui y tenoient leur marché, ou plus sûrement de Pierre Coquillier, Bourgeois de Paris, qui vivoit en 1269.

* On désignoit les Villes comme les Hommes.

grande vénération dans les Gaules; dès qu'on craignoit pour la récolte, on mettoit la statue sur un char tiré par des bœufs; on la promenoit autour des champs & des vignes; le peuple précédoit le char en chantant & en dansant; les principaux Magistrats le suivoient pieds nuds. Un savant Religieux remarque que le culte de *Cybele* exigeoit dans ceux qui vouloient s'y consacrer, la vocation la plus décidée pour la Prêtrise; il falloit lui sacrifier son

*Relig. des
Gaules. T. 1.
page 236.*

sexe; le génie, le naturel, & le tempéramment des Gaulois, leur inspiroient, dit-il, un éloignement invincible pour une mutilation si déshonorante: on étoit obligé de faire venir ces Prêtres de Phrygie, comme on fait venir aujourd'hui d'Italie certains Chantres à voix claire.

RUE DES CORDELIERS.

En 1502, Gilles Dauphin, leur Général, en considération des bienfaits que son Ordre avoit reçus de Messieurs du Parlement de Paris, envoya aux Présidens, Conseillers & Greffiers la permission de se faire enterrer en habit de Cordelier. En 1503, il gratifia d'un semblable brevet le Prévôt des Marchands & Échevins & les principaux Officiers de la Ville. Il ne faut pas regarder cette permission comme une simple politesse, s'il est vrai que S. François fait régulièrement chaque année une descente en Purgatoire pour en tirer les ames de ceux qui sont morts dans l'habit de son Ordre.

*Hist. Eccles.
de Choisi.
ann. 1333.*

*Relat. de
Fraiser.*

L'Étoile rapporte dans ses Mémoires pour servir à l'Histoire de France (année 1577) » qu'une fille » fort belle & déguisée en homme,

» & qui se faisoit appeller *Anroine*,
» fut découverte & prise dans le
» Couvent des Cordeliers. Elle ser-
» voit entr'autres, Frere *Jacques Ber-*
» *son*, qu'on appelloit l'enfant de Pa-
» ris & le Cordelier aux belles mains.
» Ces Révérends Peres disoient
» tous qu'ils croyoient que c'étoit
» un vrai garçon ; on s'en rapporta à
» leur conscience. Quant à cette fille
» garçon , elle en fut quitte pour le
» fouet , qui fut grand dommage à
» la chasteté de cette honnête per-
» sonne, qui se disoit mariée, & qui,
» par dévotion , avoit servi dix ou
» douze ans ces bons Religieux,
» sans jamais avoir été intéressée en
» son honneur ». Les femmes ont
quelquefois des dévotions si singu-
lières ! Peut-être aussi croyoit-elle
s'éviter après la mort un long séjour
en Purgatoire.

RUE SAINTE CROIX DE LA
BRETONNERIE.

Sous le règne de S. Louis, il n'y avoit encore dans ce Quartier que quelques maisons éparſes & éloignées les unes des autres. Renaud de Brehan, Vicomte de Podoure & de l'Isle, occupoit une de ces maisons. Il avoit épouſé, en 1225, la fille de Leolyn, Prince de Galles, & étoit venu à Paris pour quelque négociation ſecrete contre l'Angleterre. La nuit du Vendredi au Samedi Saint, 1228, cinq Anglois entrèrent dans *ſon vergier*, le défièrent & l'inſulterent. Il n'avoit avec lui qu'un Chapelain & un Domestique. Ils le ſeconderent ſi bien, que trois de ces Anglois furent tués, les deux autres s'enfuirent; le Chapelain mourut le lendemain de ſes bleſſures. Brehan, avant que de partir de

Paris , acheta cette maison & le ver-gien , & les donna à son brave & fi-dele Domestique , appelé *Galleran*. Le nom de *Champs aux Bretons* qu'on donna au verger , ou jardin , à l'oc-casion de ce combat , devint le nom de toute la rue ; on l'appelloit en-core à la fin du treizième siècle la *rue du champ aux Bretons*.

RUE ET PORTE S. DENIS.

C'étoit par cette porte que les Rois & les Reines faisoient leurs entrées. Toutes les rues , sur leur passage jusqu'à Notre-Dame, étoient tapissées & ordinairement couvertes en haut avec des étoffes de soie & des draps *camelotés*. Des jets-d'eaux de senteur parfumoient l'air : le vin, l'hypocras & le lait couloient de dif-férentes fontaines. Les Députés des six corps de Marchands portoient le dais : les corps de Métiers suivoient, représentant , en habits de caractère,

les sept péchés mortels; les sept vertus, foi, espérance, charité, justice, prudence, force & tempérance; la mort, le purgatoire, l'enfer & le paradis, le tout monté superbement. Il y avoit de distance en distance des théâtres, où des Acteurs pantomimes, mêlés avec des chœurs de musique, représentoient des histoires de l'ancien & du nouveau Testament: le sacrifice d'Abraham; le combat de David contre Goliath; l'Anesse de Ba-

Monstrelet

laam, prenant la parole pour faire entendre raison à ce Prophete; des troupeaux dans un bocage avec leurs Bergers, à qui l'Ange annonçoit la naissance de Notre Seigneur, & qui chantoient le Gloria in excelsis Deo, &c.

Jean Chenu

Froissard dit qu'à l'entrée d'Isabeau de Baviere, il y avoit * à la porte aux Peintres, rue S. Denis, un ciel nué & étoilé très-richement, & Dieu par figure séant en sa ma-

* Elle étoit située presque vis-à-vis de la rue du Petit Lion.

jesté , le Pere , le Fils & le Saint-Esprit ; & dans ce ciel , petits enfans de chœur chantoient moult doucement en forme d'Ange ; & lorsque la Reine passa dans sa litiere découverte sous la porte de ce Paradis , deux Anges descendirent d'en-haut , tenant en leurs mains une très-riche couronne d'or garnie de pierres précieuses , & la mirent moult doucement sur le chef de la Reine , en chantant ces vers :

Dame enclose entre fleurs de lys,
Reine êtes-vous de Paradis,
De France , & de tout le Pays ?
Nous remontons en Paradis.

A l'occasion de cette entrée, Jean Juvenal des Ursins raconte que Charles VI voulut la voir , & qu'il dit à Savoisi, son favori ; *Savoisi , je te prie que tu montes sur mon bon cheval & je monterai derriere toi , & nous nous habillerons de façon qu'on ne nous*

cognoisse point, & irons voir l'entrée de ma femme... & allerent donc par la ville en divers lieux, & s'avancerent pour venir au Châtelet à l'heure que la Reine passoit, où il y avoit moult de peuple & grande presse, & foison de Sergents à grosses boulaies, lesquels pour empêcher la presse, frapportoient de côté & d'autre de leurs boulaies bien & fort; & le Roi & Savoisi tâchoient toujours d'approcher; & les Sergents qui ne cognoissoient point le Roi ni Savoisi, frapportoient de leurs boulaies dessus, & en eut le Roi plusieurs horions sur les épaules bien assés; & le soir, en présence des Dames & Demoiselles, fut la chose récitée, & on commença d'en bien farcer, & le Roi même se farçoit des horions qu'il avoit reçus

Le lendemain, les Bourgeois de Paris, suivant l'usage, porterent à Charles VI de magnifiques présens;

& s'étant mis à genoux , lui dirent :
Froissard. *Très-chier & noble Sire , vos Bourgeois de la ville de Paris vous présentent ces joyaux : c'étoient des vases d'or : grand merci , bonnes gens , leur répondit-il , ils sont biaux & riches.*

**Cérémonial
 François.**

Ils allèrent ensuite chez la Reine , à qui un *Ours* & une *Licorne* présentèrent de leur part des présens encore plus riches. Dans ces tems-là , rien ne paroissoit si ingénieux que ces mascarades , & ce n'est pas la première & la dernière cérémonie où les Villes ont choisi des animaux pour leurs députés.

**Malingre.
 Page 208.**

A l'entrée de Louis XI , en 1461 , on imagina un spectacle très-agréable : devant la Fontaine du Ponceau , étoient plusieurs belles filles en *Sirenes* , toutes nues ; lesquelles en faisant voir leur beau sein , chantoient de petits motets & bergerettes. Il paroît qu'à l'entrée de la Reine Anne de

Bretagne, on poussa l'attention jusqu'à placer de distance en distance de petites troupes de dix ou douze personnes avec des pots-de-chambre, pour les Dames & Demoiselles du cortège qui se trouveroient pressées de quelque besoin. J'oubliois de dire qu'alors à toutes ces cérémonies, le cri de joie & d'acclamation n'étoit pas *vive le Roi*, mais *Noël, Noël*.

RUE DES PRESTRES
DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE,
Fauxbourg S. Victor.

Leur maison & cette rue occupent un terrain qu'on appelloit *le Clos des Arenes*, parce que (1) Chilperic I y avoit fait bâtir un Cirque

(1) Chilperic, dont on ne parle gueres qu'à l'occasion de sa femme Frédegonde, étoit un Monarque fort singulier, si le por-

en 577. Personne n'ignore que le Cirque chez les anciens Romains, étoit un lieu destiné pour les jeux

Grégor.
Turon. hist.
Lib. 5.

trait que nous en a laissé Grégoire de Tours, est fidele. Il se croyoit un grand Théologien, & voulut faire publier un Édit, par lequel il défendoit de se servir à l'avenir du terme de *Trinité*, & de celui de *personnes* en parlant de Dieu, disant que le mot de *personnes*, dont on use en parlant des hommes, dégradait la Majesté divine. Il se piquoit aussi d'être Poète, & très-habile Grammairien. Il ajouta aux lettres, dont on se servoit de son tems, quatre caractères, pour exprimer, par un seul, certaines prononciations dont chacune avoit besoin de plus d'une lettre. Ces additions étoient l'ω des Grecs, Ψ, Ζ, Π. Il envoya ordre dans toutes les Provinces de corriger les anciens livres, conformément à cette orthographe, & de l'enseigner aux enfans. L'ancienne orthographe eut ses martyrs, & deux Maîtres d'École aimèrent mieux se laisser * *essoriller* que d'accepter la nouvelle, qui ne fut en usage que pendant la vie de ce Prince.

* Couper
les oreilles.

publics, & particulièrement pour les courses de chevaux & de charriots. *L'Arene* étoit la partie du Cirque où se faisoient les combats de Gladiateurs & ceux de bêtes féroces. Pepin le Bref se plaisoit beaucoup à faire battre des taureaux contre des lions, Philippe de Valois acheta près du Louvre, rue Froidmanteau, une grange pour y mettre ses lions, ses ours & ses taureaux. Il y avoit à l'Hôtel S. Paul la tour des lions * à l'endroit même où est aujourd'hui la rue de ce nom.

* Voyez rue des Lions.

L'Étoile rapporte (année 1583) » que
» Henri III après avoir fait ses Pâ-
» ques & dévotions au Couvent des
» Bons-Hommes, s'en revint au
» Louvre, & qu'il y fit tuer, à
» coup d'arquebuse, les lions, ours,
» taureaux, & semblables bêtes
» qu'il avoit coutume de nourrir
» pour combattre contre les dogues;

» & ce , à l'occasion d'un songe par
» lequel il lui avoit semblé que des
» lions, ours & dogues le dévo-
» roient : songe qui sembloit pré-
» sager que les bêtes furieuses de
» la Ligue se rueroient sur ce pau-
» vre Prince & sur son peuple. «

Nos mœurs ne nous font plus trouver de plaisir à regarder des animaux se déchirer ; & si nos Princes ont des tigres & des lions dans leurs Ménageries , c'est pour la rareté. Sans aimer à voir répandre le sang , nous sommes certainement aussi braves que les Romains.

RUE DE LA VIEILLE DRAPERIE.

Au coin de cette rue étoit la Maison du pere de cet exécration Jean Châtel , qui attenta sur la personne de Henri IV , & le blessa d'un coup de couteau à la lèvre supérieure, le Mardi 27 Décembre 1594.

L'espace qu'occupoit cette Maison , qui fut rasée , forme cette petite place qui est devant la grande porte du Palais. On y avoit élevé une pyramide avec des inscriptions; elle fut abattue en 1605.

*Extrait d'une Lettre de Henri IV ,
écrit à différentes Villes aussi-tôt
après cet attentat.*

» Il n'y avoit pas plus d'une heure
» que nous étions arrivé à Paris du
» retour de notre voyage de Picar-
» die , & étions encore tout botté ,
» qu'ayant autour de nous nos Cou-
» sins le Prince de Conti, Comte
» de Soissons & Comte de S. Paul,
» & plus de trente ou quarante
» des principaux Seigneurs & Gen-
» tilshommes de notre Cour , com-
» me nous recevions les Sieurs de
» Ragni & de Montigni qui ne

» nous avoient pas encore salué,
» un jeune garçon nommé Jean
» Châtel, fort petit, & âgé au plus
» de dix-huit à dix-neuf ans, s'é-
» tant glissé avec la troupe dans la
» chambre, s'avança sans être quasi
» apperçu, & nous pensant donner
» dans le corps du coûteau qu'il
» avoit, le coup (parce que nous
» nous étions baissé pour relever les-
» dits Sieurs de Ragni & de Mon-
» tigni qui nous saluoient) ne nous
» a porté que dans la lèvre supé-
» rieure du côté droit, & nous a
» entamé & coupé une dent. . . . Il
» y a, Dieu merci, si peu de mal,
» que pour cela nous ne nous met-
» trons pas au lit de meilleure
» heure.

Il paroît par un article des inter-
rogatoires de Jean Châtel, que le
Prévôt de l'Hôtel, lorsqu'il l'eut

arrêté & fait fouiller, ne douta point que ce ne fut un Émissaire armé de toutes pieces par le fanatisme.

» Enquis qui lui a baillé l'*Agnus Dei*, la chemise Notre-Dame & » tous les chapelets qu'il a autour » du cou, & si ce n'étoit pas pour » lui persuader d'assassiner le Roi, » sous l'assurance qu'il seroit iuvul- » nérable, & qu'on ne pourroit lui » faire aucun mal ».

» A dit que sa mere lui avoit » baillé l'*Agnus Dei* & la chemise » Notre-Dame, & quant aux cha- » pelets, les avoir lui-même en- » filés ».

Il y eut quelques présomptions contre son pere; sa mere & ses sœurs étoient très-innocentes. Il soutint à la question ordinaire & extraordinaire, & jusqu'à la mort, qu'il n'avoit communiqué son des-

Journal de sein à personne , & *qu'il avoit entre-*
Henri IV. pris ce coup de son propre mouvement.
année 1594.

Premier In-
terrogatoire
devant le Pré-
sident de l'Hôtel.

» Enquis pourquoi il a voulu tuer
 » le Roi.

» A dit que pour expier ses pé-
 » chés, il avoit cru qu'il falloit qu'il
 » fit quelqu'acte signalé & utile à la
 » Religion Catholique, Apostoli-
 » que & Romaine, & y ayant fail-
 » li, le feroit encore s'il pouvoit.

» Enquis de nouveau par qui il a
 » été persuadé de tuer le Roi.

» A dit avoir entendu dire en
 » plusieurs lieux qu'il falloit tenir
 » pour maxime véritable, qu'il étoit
 » loisible de tuer le Roi, dès qu'il
 » n'étoit pas approuvé par le Pape,
 » & que cette doctrine étoit com-
 » mune «.

Le malheureux ne disoit que
 trop vrai; il n'y avoit pas encore
 un an que la plupart des Ecclésiasti-

ques, & presque tous les Religieux, l'enseignoient en chaire, dans le confessionnal, & dans leurs thèses.

Le sieur de Piganiol, qui n'a fait que transcrire mot à mot les antiquités de Paris par Sauval, dit *que Henri IV fut blessé par Jean Châtel dans la cour de l'Hôtel * du Bouchage qu'on appelloit alors l'Hôtel d'Estrées, & où demouroit la belle Gabrielle.* Il est prouvé par toute la procédure que ce fut dans une des salles du Louvre. D'ailleurs, jamais l'Hôtel du Bouchage n'a été appelé l'Hôtel d'Estrées, & Gabrielle d'Estrées demouroit dans ce tems-là à l'Hôtel de Schomberg, qui subsiste encore dans la rue Bailleul, derriere cet Hôtel d'Aligre, où le Grand Conseil a tenu long-tems ses séances.

* A présent
les Peres de
l'Oratoire.

RUE DES ÉCRIVAINS.

La Maison où demeuroit *Nicolas Flamel*, fait le coin de cette rue & de la rue *Marivault*. On y voit encore sur un des gros jambages, sa figure, à ce que l'on dit, & celle de *Pernelle*, sa femme, avec des inscriptions gothiques & de prétendus hiéroglyphes. L'histoire de cet homme est singulière; il étoit né sans bien, de parens obscurs, & sa profession d'*Ecrivain* ne l'avoit pas mis à portée d'acquérir de grandes richesses. On le vit tout à coup, par ses libéralités, décéler une fortune immense. L'usage qu'il en fit est bien rare: il fut riche pour les malheureux. Une honnête famille tombée dans l'indigence, une fille que la misère auroit peut-être entraînée dans le désordre, le Marchand &

l'Ouvrier chargés d'enfans, la Veuve & l'Orphelin, étoient les objets de sa magnificence. Il fonda des Hôpitaux, répara quelques Églises, & rebâtit, en partie, celle des Innocens. *Naudé* attribue les richesses de *Flamel* à la connoissance qu'il avoit des affaires des Juifs, & ajoute que lorsqu'ils furent chassés de France en 1394, & que leurs biens furent acquis au Roi, *Flamel* traita avec leurs débiteurs pour la moitié de ce qu'ils devoient, & leur promit de ne les pas dénoncer. *Naudé*, & *Piganiol*, qui le cite, n'auroient pas avancé un fait aussi faux, s'ils avoient lû les Déclarations de Charles VI à l'occasion du bannissement des Juifs. La premiere du 17 Septembre 1394, porte que quoiqu'il les exile à perpétuité, il n'entend pas que leurs personnes soient maltraitées, ni leurs biens pillés; en

outre , il enjoint à ceux qui leur doivent , de les payer dans un mois , à peine de perdre leurs gages , & à ceux qui ne leur ont point donné de gages , de satisfaire à leurs obligations , & de les retirer avant le terme expiré. Par une autre Déclaration du 2 Mars 1395 , quatre mois après leur sortie du Royaume , il défend désormais à tous débiteurs des Juifs de leur rien payer , & fait cesser tous procès commencés pour telle raison , avec ordre d'ouvrir les prisons à ceux qui y étoient détenus ; & pour finir entièrement à cet égard , par une dernière Déclaration du 30 Janvier 1397 , il ordonne au Prévôt de Paris de déchirer & brûler toutes les obligations faites aux Juifs.

On voit par ces Ordonnances , que puisque le Roi déchargeoit lui-même ses Sujets de toutes dettes

contractées avec ces infâmes Usuriers, *Flamel* ne put pas s'enrichir en menaçant leurs Débiteurs de les dénoncer.

Plusieurs curieux ayant fait fouiller la terre dans les caves de sa maison, y ont trouvé, dans différens endroits, des urnes, des phioles, des matras, du charbon, & dans des pots de grès une certaine matiere minérale, calcinée & grosse comme des pois. On ne fait pas positivement s'il fut enterré à Saint Jacques de la Boucherie, ou sous les Charniers des Innocens. *Paul Lucas* semble même douter qu'il soit mort; il rapporte fort sérieusement qu'étant en Asie, il fit connoissance avec un Dervis qui parloit toutes les langues, & qui ne paroissoit avoir que trente ans, quoiqu'il eût déjà vécu plus d'un siècle. » Ce Dervis, dit-il, » me raconta que *Flamel*, persuadé

*Voyage de
Paul Lucas
dans l'Asie
mineure. c. 12.
T. 1.*

» qu'on l'arrêteroit s'il passoit pour
» avoir la pierre philosophale, trou-
» va le moyen de sortir de France,
» en faisant publier sa mort & celle
» de sa femme. Elle feignit une ma-
» ladie qui eut son cours, & lors-
» qu'on l'a dit morte, elle étoit
» près de la Suisse où elle avoit
» ordre de l'attendre. On enterra
» pour elle un morceau de bois, &
» pour ne pas manquer au cérémo-
» nial, ce fut dans une des Églises
» qu'elle avoit fait rebâtir. Ensuite
» il eut recours pour lui-même à un
» semblable stratagème. Comme
» l'on fait tout pour de l'argent, il
» n'eut pas de peine à gagner les
» Médecins & les gens d'Église. Il
» laissa un Testament dans les for-
» mes, où il recommandoit avec
» soin qu'on l'enterrât avec sa fem-
» me, & qu'on élevât une pyramide
» sur leur sépulture. Pendant que

» ce sage étoit en chemin pour re-
» joindre son épouse , un second
» morceau de bois fut enterré à sa
» place. Depuis ce tems-là ils ont
» mené tous les deux une vie phi-
» losophique , tantôt dans un pays ,
» tantôt dans un autre. Je suis leur
» intime ami , & il n'y a que trois
» ans que je les ai laissés aux Indes .

Paul Lucas étoit pensionné de Louis XIV , & voyageoit par son ordre : de pareilles rêveries , que l'on trouve assez fréquemment dans son livre , ne font pas trop d'honneur au Ministre qui l'avoit choisi & présenté.

RUE D'ENFER,
près du Luxembourg.

S. Louis fut si édifié au récit qu'on lui faisoit de la vie austere & silencieuse des Disciples de S. Bruno , qu'il en fit venir six , & leur donna

une maison , avec des jardins & des vignes , au Village de Gentilli. Ces Religieux voyoient de leurs fenêtres le Palais de *Vauvert* , bâti par le Roi Robert , abandonné par ses successeurs , & dont on pouvoit faire un Monastere commode & agréable , par la proximité de Paris. Le hazard voulut que des esprits , ou *revenans* , s'aviserent de s'emparer de ce vieux Château. On y entendoit des hurlemens affreux ; on y voyoit des Spectres traînant des chaînes , & entr'autres un monstre vert , avec un grande barbe blanche , moitié homme & moitié serpent , armé d'une grosse massue , & qui sembloit toujours prêt à s'élancer la nuit sur les passans. Que faire d'un pareil Château ? Les Chartreux le demanderent à S. Louis ; il le leur donna avec toutes les appartenances & dépendances. Les *revenans* n'y revinrent

revinrent plus ; le nom *d'enfer* resta seulement à la rue , en mémoire de tout le tapage que les Diables y avoient fait.

Quelques Étymologistes prétendent que la rue S. Jacques s'appelloit anciennement *via superior* , & celle-ci , parce qu'elle est plus basse , *via inferior* ou *infera* , d'où lui vint dans la suite le nom *d'enfer* , par corruption & contraction de mot. D'autres disent que les gueux , les filoux & les gens sans aveu , se retirant ordinairement dans les rues écartées , on donnoit le nom *d'enfer* à ces rues , à cause des cris , des juremens , des querelles & du bruit qu'on y entendoit sans cesse.

S. ÉTIENNE-DU-MONT.

Le Curé de cette Paroisse s'étant plaint que le nommé *Michau* , un de ses paroissiens , l'avoit fait attendre

jusqu'à minuit pour la *Bénédiction du Lit nuptial*, Pierre de Gondi, Evêque de Paris, ordonna qu'à l'avenir cette cérémonie se feroit de jour, ou du moins avant souper. Autrefois les nouveaux mariés ne pouvoient pas s'aller mettre au lit qu'il n'eût été béni: c'étoit un petit droit de plus pour les Curés, à qui l'on devoit aussi ce qu'on appelloit *les plats de Nôces*, c'est-à-dire, leur dîner en argent, ou en especes.

Les Curés de Picardie étoient gênans; ils prétendoient que les nouveaux mariés ne pouvoient pas, sans leur permission, coucher ensemble les trois premières nuits de leurs nôces. Il intervint arrêt, le

Réglem. du
Parlement.

19 Mars 1409, portant défenses à l'Evêque d'Amiens, & aux Curés de ladite ville, de prendre ni exiger argent des nouveaux mariés, pour leur donner congé de coucher avec leurs

femmes la première , la seconde & la troisième nuit de leurs Nôces , & fut dit que chacun desdits habitans pourroit coucher avec son épousee sans la permission de l'Evêque & de ses officiers. Nous ne pouvons vendre que ce qui nous appartient : les Curés croyoient-ils , comme certains Prêtres des Indes , que ces trois premières nuits leur appartenoient ?

On ne marioit les grands, comme les petits , qu'à la porte de l'Eglise. En 1559 , lorsqu'Élisabeth de France , fille de Henri II , épousa Philippe II , Roi d'Espagne , Eustache du Bellay , Evêque de Paris , alla à la porte de Notre-Dame , & se fit , dit le cérémonial François , la célébration des épousailles audit portail , selon la coutume de notre Mere Sainte Eglise. Apparemment qu'on trouvoit alors indécent de donner , dans l'Eglise même , la permission à un hom-

me & à une femme d'aller coucher ensemble.

A l'occasion du mariage de Charles VI avec Isabeau de Baviere, Froissard rapporte *que la fiancée d'un Roi de France, quelque dame ou fille de haut Seigneur qu'elle soit, doit être regardée & avisée toute nue par les Dames, pour savoir si elle est propre & formée pour porter enfans.*

* Ainsi nommée des Marchands de ferraille, *Ferronarii.*

RUE DE LA * FERRONNERIE.

Le Vendredi 14 Mai 1610, environ les quatre heures de l'après-midi, un embarras de deux charrettes ayant obligé le carrosse de Henri IV (1) de s'arrêter vers le milieu de cette rue, qui étoit alors

(1) Il alloit à l'Arcenal, & avoit fait lever les mantelets, parce qu'il faisoit beau, & qu'il vouloit voir les préparatifs pour l'entrée de la Reine.

très-étroite , Ravailiac qui l'avoit suivi depuis le Louvre , monta sur un des rais d'une roue de derriere , & d'un premier , & d'un second coup de coûteau , assassina ce Prince , qui expira dans l'instant. *Chose surprenante* , dit l'Étoile ; *nul des Seigneurs qui étoient dans le carrosse ne l'a vu frapper le Roi ; & si ce monstre (1) eut jetté son coûteau , on n'eut su à qui s'en prendre.* Henri IV lisoit une lettre du Comte de Soissons ; le Duc d'Épernon étoit à sa droite dans le fond du carrosse ; les Maréchaux de Lavardin & de Roquelaure étoient à la portiere du côté du Duc d'Épernon ; à la por-

(1) Lorsqu'on l'eut arrêté , dit Pierre Matthieu , on vit venir sept ou huit hommes l'épée à la main , qui disoient tout haut qu'il falloit le tuer , mais ils se cachèrent aussi-tôt dans la foule.

Lettre première.

tiere du côté du Roi , étoient le Duc de Monbazon & le Marquis de la Force , & sur le devant du carrosse , les Marquis de Mirebeau & du Pleffis Liancourt. Nicolas Paquier rapporte qu'un diable apparut à Ravailac , & lui dit : *vas , frappe hardiment , tu les trouveras tous aveuglés*. Ce diable pouvoit bien être un de ces sept ou huit hommes qui vinrent l'épée à la main après qu'on l'eût arrêté , & qui voulurent le tuer.

Je n'entrerai pas dans des détails & dans un amas de circonstances qui ne finiroient point , & que peu de personnes ignorent ; je dirai seulement ce que je pense sur le caractère des deux scélérats , dont les mains parricides s'armerent contre un de nos meilleurs & de nos plus grands Rois. Jean Châtel , âgé de dix-huit à dix-neuf ans , après avoir

étudié chez les Jésuites , faisoit son cours de Philosophie à l'Université ; son pere étoit un riche Marchand qui ne le laissoit manquer de rien ; on voit dans ses interrogatoires un malheureux , ferme dans ses abominables principes , simple , vrai , toujours égal dans ses réponses ; un véritable fanatique qui n'est point étonné à l'aspect de ses Juges , qui se regarde comme un martyr , & les supplices & son crime comme l'expiation de ses péchés. Après qu'on l'eut ôté de la torture , *je m'accuse* , dit humblement ce monstre à son Confesseur , *de quelque impatiences dans mes tourmens ; je prie Dieu de me les pardonner , & de pardonner à mes persécuteurs.*

Ravaillac , âgé d'environ trente-deux ans , étoit pauvre , se vantoit d'avoir des révélations , & se mettoit en fureur au seul nom de Hu-

guenor ; il parut propre à être l'instrument de l'horrible attentat qu'on méditoit depuis long-tems. On démêle aisément, dans ses interrogatoires, que son fanatisme étoit moins réel qu'affecté. Il feint quelquefois une ignorance stupide : *le Pape est Dieu*, dit-il, & *Dieu est le Pape*. Il répond sur d'autres articles en homme sensé, même assez instruit. Il ment, (1) varie, pleure & gémit

(1) Il dit qu'il n'étoit jamais sorti du Royaume ; il est prouvé qu'on l'avoit vu à Naples. Il dit que jamais il n'avoit déclaré à qui que ce soit, (pas même en confession) son dessein de tuer le Roi ; il y avoit plus d'un an que le Prieur des Augustins de Montargis avoit trouvé sur l'Autel une Lettre, par laquelle on le sommoit d'avertir ce Prince qu'un grand rousseau, natif d'Angoulême,

Journal de Henri IV. devoit l'assassiner. Ce Prieur ayant pris connaissance 1616. Nicolas Pasfeil du Lieutenant Général & des principaux quier, Lettre de la Ville, il fut arrêté d'envoyer la Lettre première.

sur le malheur qu'il a eu de ne pas résister aux tentations du diable; il prie ses Juges *de ne pas désespérer son ame à force de tourmens*; il reconnoît qu'il est coupable d'un grand crime; mais il soutient toujours que personne ne l'a excité à le commettre, & qu'il ne s'est déterminé à tuer le Roi, que parce qu'on l'a assuré que ce Prince alloit faire la guerre au Pape. Est-il possible, dit-on, que dans d'horreur des tortures, il n'eut pas accusé ceux qui l'avoient séduit par eux-mêmes, ou par leurs émissaires, & en lui faisant de tems en

tre, avec le procès-verbal qu'on avoit fait faire, à M. le Chancelier, qui, malheureusement, négligea cet avis. Voilà une preuve juridique & bien authentique que Ravailiac avoit confié son abominable dessein.

tems de petites charités ? Peut-être espéroit-il toujours qu'ils lui fauveroient la vie ; d'ailleurs il est certain qu'à la première tirade des chevaux, il demanda d'être relâché , qu'il dicta un testament de mort , & que le Greffier affecta d'écrire si mal ce testament , que les plus experts en écritures n'ont jamais pu y rien déchiffrer.

*Descrip. de
Paris. T. 1.
p. 219.*

Germain Brice dit que lorsqu'on eut arrêté Ravaillac , on le mena d'abord à l'Hôtel de Retz , à présent l'Hôtel de Condé. C'auroit été le mener loin ; je sais que l'Hôtel de Condé étoit alors l'Hôtel de Gondi ; mais Jean-Baptiste de Gondi , Duc de Retz , avoit encore un autre Hôtel * près du Louvre , & ce fut à celui-là qu'on traîna ce scélérat. Il y resta deux jours , enchaîné & gardé par des archers. *A la question qui lui fut*

* Rue des
Poulies,

donnée dans toute la rigueur, ajoute Germain Brice, il avoua des choses si étranges, que les Juges surpris & effrayés, jurèrent entr'eux sur les Saints Evangiles de n'en jamais rien découvrir, à cause des suites terribles qui en pouvoient arriver; ils brûlerent même les dépositions & tout le procès verbal au milieu de la Chambre, & il n'en est resté que quelques légers soupçons sur lesquels on n'a pu fonder jusqu'à présent aucun véritable jugement. Cette narration est absolument fautive; Ravillac soutint toujours à la question qu'il n'avoit point de complices; & s'il avoua des choses étranges, ce ne fut que lorsqu'il eut demandé, à la première tirade des chevaux, qu'on le relâchât.

Quelques mois après, la Demoiselle d'Écoman, femme d'un Gentilhomme, & qui avoit été attachée à la Reine Marguerite, accusa

la Marquise de Verneuil & le Duc
 (1) d'Épernon d'avoir fait assassi-
Ann. 1611. ner Henri IV. Elle parloit bien, dit
 l'Étoile, & étoit ferme & constante
 en ses réponses & accusations, mu-
 nies de raisons valables & preuves
 arès-fortes, qui rendoient ses Juges
 tout étonnés. Il falloit des preuves
 juridiques; elle n'en pût pas four-
 nir, & fut comdamnée à être en-
 fermée le reste de ses jours entre
 quatre murailles: il fut dit dans
Arrêt du 31 l'Arrêt que toute la procédure seroit
Juillet 1611. supprimée. Apparemment que Ger-
 main Brice, qui brouille assez souvent
 tous les faits, a confondu cette pro-

(1) Il ne reste plus personne de sa race,
 & ses descendans ont fini à la deuxième
 génération, aussi-bien que ceux du Duc de
 Lerme, en Espagne. Je détaillerai, dans un
 autre article, par quelles raisons, & comment,
 ces deux hommes tramerent & conduisirent cette
 conspiration.

cédure avec le procès criminel de Ravallac. Je finirai cet article par un passage des Mémoires de Sulli, qui fait connoître le peu de précaution que Henri IV prenoit contre les attentats dont il étoit sans cesse menacé. » Il me fut adressé de Rome, dit Sulli, un avis d'une conspiration contre la personne de Sa Majesté, que je ne crus pas devoir lui cacher, quoique cet avis ne me parut à moi-même digne que d'être méprisé, comme il le fût de ce Prince, qui me répondit à cette occasion qu'il se-toit convaincu que pour ne pas rendre sa vie pire que la mort même, il devoit ne faire aucune attention à de semblables avis; que les tireurs d'horoscope l'avoient menacé, les uns de mourir par l'épée, les autres dans un carrosse; qu'aucun ne lui avoit jamais

*Mémoires
de Sulli. ann.
1605.*

» parlé de poison , qui étoit , à son
» avis , la maniere la plus facile de
» se défaire de lui , puisqu'il man-
» geoit beaucoup de fruits , & sans
» essai , de tous ceux qu'on lui pré-
» sentoit ; & qu'enfin sur le tout il
» s'en remettoit au souverain Maître
» de ses jours.

LE FOR-L'ÉVÊQUE.

Forum Episcopi , c'est-à-dire , le
Siège de la Jurisdiction Temporelle
de l'Évêque. Il y avoit dans Paris ,
& dans les Fauxbourgs , dix-neuf
Justices de Seigneurs : l'incertitude
de leurs limites , causoit souvent des
conflits de Jurisdiction : par Édit
du mois de Février 1674 , toutes
ces Justices subalternes furent réu-
nies & incorporées à celle du Châ-
telet ; on conserva seulement la Jus-
tice (dans leur enclos) à l'Arche-
vêque de Paris & Chapitre de Notre-

Dame , à l'Abbé de S. Germain des Prés , au Grand-Prieur de France , au Commandeur de Saint Jean de Latran , & au Prieur de Saint Martin des Champs.

Adrien de Valois prétend qu'on dit *For-l'Evêque* au lieu de *Four-l'Evêque* , & que le four banal où les Vaffaux de l'Évêque envoyoient cuire leur pain , occupoit une partie de ce bâtiment qui fert aujourd'hui de prifon.

RUE DES FOSSÉS SAINT GERMAIN
DE L'AUXERROIS.

L'Hôtel de Sourdis * communiqueoit au Cloître de cette Églife. Gabrielle d'Eftées, Ducheffe de Beaufort , demeueroit dans la maifon du Doyen , apparemment pour être proche du Louvre , & de la Marquife de Sourdis , fa tante. Elle y mourut la veille de Pâques 1599. Sauval

* Cul-de-Sac
de Sourdis ,
dans cette rue.

* Le Doyen-
né, vis-à-vis
du grand Por-
tail de l'Eglise
du côté du
Louvre.

Journal de
Henri IV.
1599.

assure qu'il avoit connu des Vieil-
lards qui lui avoient dit qu'après sa
mort on l'exposa dans la grande
Salle de cette * Maison ; qu'elle
étoit vêtue d'une robe de satin
blanc, & couchée sur un lit de pa-
rade de velours cramoisi, enrichi
de dentelles d'or & d'argent. Il ne
paroît pas vraisemblable qu'on ait
exposé à la vûe du Public une per-
sonne à qui des symptomes de mort
terribles avoient défiguré tous les
traits, & tourné la bouche jusques
derriere le cou. Elle avoit passé une
partie du Carême à Fontainebleau ;
la politique & la bienséance ne per-
mettant pas à Henri IV de la garder
auprès de lui pendant le tems de
Pâques, il l'avoit priée de retour-
ner à Paris, & la conduisit jusqu'à
Melun. Ces deux Amans, dit Sulli,
sembloient avoir un pressentiment
qu'ils ne se reverroient plus ; ils s'ac-

cabloient de carresses, les larmes aux yeux, & se parloient comme si c'eut été pour la dernière fois; la Duchesse recommandoit au Roi ses Enfans, sa Maison de Monceaux & ses Domestiques; ce Prince l'écou-
toit & s'attendrissoit au lieu de la rassurer; ils prenoient congé l'un de l'autre & aussi tôt se rappelloient, s'embrassoient & ne pouvoient se séparer. Elle vint loger chez Zamet: c'étoit un Italien qui avoit acquis de grandes richesses, en s'intéressant dans toutes sortes de maltôres: c'est lui qui se qualifia dans le Contrat de mariage d'une de ses filles, *Seigneur Suzerain de dix-sept cent mille écus*: Son caractère plaisant & enjoué l'avoit rendu agréable à Henri IV: ce Prince choissoit ordinairement sa Maison pour ses petits soupers & ses parties de plaisir. La Duchesse fut reçue de son Hôte avec

*Confess. de
Sanci. L. 2.
Remarques
sur le ch. 1.*

tous les empressements imaginables. Le Jeudi Saint, ayant bien dîné, il lui prit quelques éblouissements dans l'Eglise du Petit Saint Antoine, où elle étoit allée entendre les *Ténébres*. Revenue chez *Zamer*, & se promenant dans le Jardin, après avoir mangé d'un citron (d'autres disent d'une salade) elle se sentit tout à coup un feu dans le gosier, & des douleurs si aiguës dans l'estomac, qu'elle s'écria, qu'on m'ôte de cette Maison, je suis (1) empoisonnée. On l'emporta chez elle, où son mal redoubla avec des crises & des convulsions si violentes qu'on ne pouvoit regarder sans effroi cette tête si belle quelques heures auparavant; elle

Mémoires de Sulli.

(1) On avoit déjà parlé de marier Henri IV avec Marie de Médicis; & comme *Zamer* étoit né sujet du Duc de Florence, ses ennemis le soupçonnerent d'un crime dont il n'y eut aucune preuve.

expira le Samedi vers les sept heures du matin ; on l'ouvrit , & l'on trouva son enfant mort. Henri IV fit prendre le deuil à toute la Cour, & le porta la premiere semaine en violet , & la seconde en noir. *On empoisonna cette Favorite , dit un Écrivain de ce tems-là , parce que le Roi étoit déterminé à l'épouser ; & vu les troubles qui en seroient advenus, ajoute ce galant homme , ce fut un service qu'on rendit à ce Prince & à l'Etat.* Cela peut-être ; mais on conviendra que de pareils services sont plus infâmes que ceux du Bourreau ; d'ailleurs la plupart des Historiens n'attribuent cette mort si frappante qu'aux effets d'une grosse malheureuse.

RUE DU FOUARRE.

L'Université avoit autrefois ses Écoles des deux côtés de cette rue :

elle prit le nom de rue du *Fouarre* (vieux mot qui signifioit de la paille) de la grande consommation qu'en faisoient les Écoliers ; ils n'étoient assis dans les classes que sur de la paille. Anciennement il n'y avoit aussi ni bancs ni chaises dans les Églises ; on les jonchoit de paille fraîche & d'herbes odoriférantes, sur-tout à la Messe de minuit & autres grandes fêtes.

RUE DES FRANCS-BOURGEOIS,
au Marais.

En 1350, Jean Rouffel & Alix, sa femme, firent bâtir dans cette rue, qu'on appelloit alors la rue *des Vieilles Poulies*, vingt-quatre chambres pour y retirer des pauvres. Leurs héritiers, en 1415, donnerent ces chambres au Grand-Prieur de France avec soixante-dix livres Parisis de rente, à condition d'y loger deux

pauvres dans chacune , moyennant treize deniers en y entrant , & un denier par semaine. On appella ces chambres *la maison des Francs-Bourgeois* , parce que ceux qu'on y recevoit étoient francs de toutes taxes & impositions , attendu leur pauvreté : voilà l'origine du nom de cette rue.

Il y demeuroit , en 1596 , deux *gueux*, qui dans leur oisiveté s'étoient si bien exercés à contrefaire le son des cors de chasse & la voix des chiens , qu'à trente pas on croyoit entendre une meute & des piqueurs : on devoit y être encore plus trompé dans des lieux où les rochers renvoyent & multiplient les moindres cris. Il y a toute apparence qu'on s'étoit servi de ces deux hommes pour une aventure qui fut regardée comme l'apparition véritable d'un phantôme : si Henri IV avoit eu la cu-

riofité d'avancer , on lui auroit fans doute lancé un dard , & l'on auroit dit enfuite que n'étant pas dans le cœur bon catholique , c'étoit le diable qui l'avoit tué. Voici ce que rapportent la plupart des Historiens contemporains.

P. Matthieu.
Liv. I. nar-
rat. 5.

Le Roi , chaffant dans la forêt de Fontainebleau , entendit comme à une demi-lieue de l'endroit où il étoit , des jappemens de chiens , le cri & le cor des chafseurs , & en un moment tout ce bruit , qui sembloit être éloigné , se présenta à vingt pas de son oreille. Il commanda à M. le Comte de Soissons de broufser & poufser en avant pour voir ce que c'étoit , n'estimant quil y eut personne assez hardi pour se mêler parmi fa chafse & lui en troubler le pafse-tems. Le Comte de Soissons s'avancant , entendit le bruit fans voir d'où il venoit : un grand homme noir se présente dans l'épaisseur des brouf-

Journ. du
régne de Hen-
ri IV. ann.
1598. Suppl.

saillies , & cria d'une voix terrible , m'attendez-vous , & soudain disparut. A cette parole , les plus hardis estimerent imprudence de s'arrêter en cette chasse , en laquelle ils ne prirent que de la peur ; & bien qu'ordinairement elle noue la langue & glace la parole , ils ne laisserent pourtant pas de raconter cette aventure , que plusieurs auroient renvoyée aux fables de Merlin , si la vérité affirmée par tant de bouches & éclairée par tant d'yeux , n'eut ôté tout sujet d'en douter. Les pasteurs des environs disent que c'est un esprit qu'ils appellent le Grand Veneur ; les autres prétendent que c'est la chasse de S. Hubert qu'on entend aussi en d'autres lieux.

L'ÉGLISE DE STE. GENEVIEVE.

La queue du manteau du Cardinal de la Rochefoucault , sur son tombeau dans cette Église , est portée

par un Ange : je suis étonné que l'extravagante imagination qui a créé ce Page , au lieu de le laisser à moitié nud , ne lui ait pas donné la livrée.

RUE DE GRENELLE,
Quartier Saint Eustache.

Cet Hôtel, où l'amoureux Comte de Soissons se plaisoit à répandre de tous côtés, sur les vitres, les plafonds & les lambris, d'ingénieux emblèmes, de galantes devises & ses chiffres enlaffés avec ceux de Catherine de Navarre, sœur de Henri IV : Ce même Hôtel qui fut ensuite habité par le Duc de Bellegarde, ce Courtisan si aimable, si poli, l'amant chéri de Gabrielle d'Estrées, de Madame, de Mademoiselle de Guise, & de tant d'autres : Cet Hôtel enfin qui devint, après la mort du Cardinal de Richelieu,

lieu, l'asyle des Muses; où l'Académie Françoisse tint si long-tems ses séances, & où s'assembloient les Racans, les Sarazins, les Voitures; c'est aujourd'hui l'Hôtel des Fermes.

Le 9 Juin 1572, Jeanne d'Albret, mere de Henri IV, mourut dans la troisième Maison après cet Hôtel, du côté de la rue S. Honoré. Elle n'avoit que quarante-quatre ans, & ne fut malade que cinq jours. Le bruit courut qu'elle avoit été empoisonnée par l'odeur d'une paire de gants de senteur que lui avoit vendus *René*, un Italien, grand scélerat, & Parfumeur suivant la Cour de Catherine de Médicis. Le corps de cette Princesse fut ouvert, & les Chirugiens, dit Cayet, rap-

*Chronologi-
novenaire.*

Paris pour le mariage de son fils ; d'ailleurs on l'avoit assurée qu'on alloit faire la guerre à son ennemi irréconciliable , Philippe II , Roi d'Espagne , Charles IX étant persuadé qu'il avoit fait empoisonner Élisabeth de France , sa femme , l'accusant d'un commerce de galanterie avec son fils D. Carlos.

Aujourd'hui , dès qu'une Princesse entre dans le cinquième mois de sa grossesse , Médecins , Chirurgiens & Accoucheurs s'emparent de sa santé ; à peine lui permettent-ils de sortir de son appartement ; la voiture la plus douce & le plus beau chemin ne les rassurent pas ; quelque envie qu'elle ait d'aller seulement de Versailles à Fontainebleau , ils s'y opposent. Cayet , sous-Précepteur d'Henri IV , rapporte que *Jeanne d'Albret voulant suivre son mari aux guerres de Picardie , le Roi , son pere , lui dit*

qu'il vouloit que si elle devenoit grosse, elle lui apportât sa grossesse en son ventre pour enfanter en sa maison, & qu'il feroit nourrir lui-même l'enfant, fils ou fille... Que cette Princesse se trouvant enceinte, & dans son neuvième mois, partit de Compiègne, traversa toute la France jusqu'aux Pyrénées, & arriva, en quinze jours, à Pau dans le Béarn... Elle étoit curieuse, ajoute cet Historien, de voir le testament de son pere; il étoit dans une grosse boîte d'or sur laquelle étoit aussi une chaîne d'or, qui eut pu faire autour du cou 25 ou 30 tours; elle la lui demanda: elle sera tienne, lui dit-il, dès que tu m'auras montré l'enfant que tu portes; & afin que tu ne me fasses pas une pleureuse ou un rechigné, je te promets le tout pourvu qu'en enfantant tu chantes une chanson Béarnoise, & quand tu enfanteras, j'y veux être... Entre minute &

Chronologi
novenaire.
ann. 1585.

une heure, le 13 de Décembre 1553, les douleurs prirent à la Princeſſe; ſon pere averti, deſcend; l'entendant venir, elle chanta la chanſon Béarnoiſe, qui commence par Notre-Dame du bout du pont, aidez-moi en cette heure... Etant délivrée, ſon pere lui mit la chaîne d'or au cou, & lui donna la boëte d'or où étoit ſon teſtament, lui diſant: voilà qui eſt à vous, ma fille, mais ceci eſt à moi, prenant l'enfant dans ſa grande robe, ſans attendre qu'il fut bonnement accommodé, & l'emporta en ſa chambre... Le petit Prince fut nourri & élevé de façon à être propre à la fatigue & au travail, ne mangeant ſouvent que du pain commun; le bon Roi, ſon grand-pere, l'ordonnoit ainſi, & ne vouloit qu'il fut délicatement mignardé, afin que de jeuneſſe il s'apprit à la néceſſité; ſouvent on l'a vu, à la mode du pays, parmi les autres

enfans du Château & village de Coirazze, pieds déchaux & tête nue, tant en hiver qu'en été. Quel fut ce Prince?

HENRI IV.

RUE GRENIER S. LAZARE.

Pasquier rapporte que l'an 1424, vint à Paris une fille nommée *Margot*, qui jouoit au jeu de Paume de cette rue, de l'avant & de l'arrière-main mieux qu'aucun homme; ce qui étoit d'autant plus étonnant, qu'alors on jouoit seulement de la main nue, ou avec un gant double. Dans la suite quelques-uns mirent à leur main des cordes & tendons pour renvoyer la balle avec plus de force, & de-là on imagina la raquette. Le nom de *paume*, ajouta-t-il, a été donné à ce jeu, parce que dans ce tems-là son exercice consistoit à recevoir & à renvoyer la balle de la paume de la main.

RUE GUÉNÉGAUD.

J'ai dit que de la porte de Buci, située vers le haut de la rue S. André des Arcs *, les murs de la Ville traversant le terrain où l'on plaça dans la suite la porte * Dauphine, alloient terminer leur enceinte à la porte de Nesle, bâtie où est à présent la première Cour du Collège des Quatre Nations. L'Hôtel de Nesle, avec ses jardins, occupoit tout l'espace qu'occupent aujourd'hui quelques dépendances de ce Collège, les Maisons de la petite Place de Conti, cette petite Place, l'Hôtel de Conti, la rue Guénégaud, depuis l'Égoût jusqu'à la Rivière, & la petite rue de Nevers. Philippe le Bel l'acheta d'Armauri de Nesle, en 1308. Les Rois, ses successeurs, le donnerent & aliénerent plusieurs fois; il étoit tou-

* Vis-à-vis
de la rue
Contrescarpe.

* A l'autre
bout de la rue
Contrescarpe.

jours revenu au Domaine. Charles IX le vendit, en 1571, à Louis de Gonzague, Duc de Nevers, qui le rebâtit en partie. Il fut ensuite l'Hôtel Guénégaud, & enfin l'Hôtel de Conti. Henri de Guénégaud, Secrétaire d'État, qui l'avoit acheté vers 1650, y avoit fait de grands changemens & avoit bâti cette rue, qui fut prise sur le Jardin.

Brantome parle d'une Reine qui se tenoit à l'Hôtel de Nesle, laquelle faisoit le guet aux passans; & ceux qui lui plaisoient & agréaient le plus, de quelque sorte de gens que ce fussent, les faisoit appeller & venir à elle, & après en avoir tiré ce qu'elle en vouloit, les faisoit précipiter de la Tour* en bas dans l'eau. Je ne veux pas dire, ajoute-t-il, que cela soit vrai; mais la plupart de Paris l'affirme, & il ny a personne qui ne le dise, en montrant la Tour.

Dames galantes. T. 1. p. 271.

* Bâtie où est à présent la Place des Quatre Nations.

Le Poëte Villon dans sa ballade aux Dames, composée en 1461, dit :

Où est la Reine
Qui commanda que Buridan
Fut jetté en un sac en Seine ?

Jeanne, Comtesse de Bourgogne & d'Artois, Reine de France & de Navarre, Princesse très-décriée pour ses mœurs, demeura à l'Hôtel de Nesle après la mort de Philippe le long, son mari; elle mourut en 1329, & voulut être enterrée aux Cordeliers. Jean Buridan étoit de Béthune en Artois; il étoit célèbre dans l'Université de Paris dès l'an 1327; s'il fut jetté dans la Seine, il ne se noya pas; il vivoit encore en 1348.

*Mémoires
de Nevers.
T. 1. p. 57.*

Ce fut à ce même Hôtel de Nesle, que Henriette de Clèves, femme de Louis de Gonzague, Duc de Nevers, apporta la tête de Co-

* Décapité conas*, son amant, qu'on avoit ex-
en 1574.

posée sur un poteau dans la Place de Grève ; elle alla elle-même l'enlever de nuit ; elle la fit embaumer , & la garda long-tems dans l'armoire d'un cabinet, derriere son lit. Ce même cabinet fut arrosé des larmes de sa petite fille (1) , Marie-Louise de Gonzague de Clèves , dont l'amant * eut la même destinée que Coconas.

* Cinqmars
décapité en
1642.

D. Félibien & D. Lobineau , dans leur Histoire de Paris , ont apparemment suivi les plans qu'on trouve dans le premier volume du Traité de la Police du Commissaire de la Marre ; ces plans sont très-fautifs ; ils placent l'Hôtel de Nesle hors des murailles ; il est certain qu'il étoit dans l'enceinte , & que ses murs en faisoient partie. Le Duc de Berri ,

(1) Elle épousa Ladislas , & ensuite Casimir , freres & Rois de Pologne.

oncle de Charles VI, fit bâtir, il est vrai, un petit Hôtel, *ou séjour de Nesle*, au-delà des fossés de la Ville; il communiquoit au grand Hôtel par un pont-levis, & ses jardins s'étendoient, d'un côté vers la Porte de Buci, & de l'autre au bord de la Riviere; c'est-à-dire, où est à présent le Quai Malaquais. Il ne falloit pas confondre ce petit Hôtel avec le grand. Le Collège des Quatre Nations a été bâti sur quelques dépendances de l'un & de l'autre, & sur les fossés de la Ville. Je n'écris qu'après avoir examiné très-exactement les anciens plans de Paris, à la Bibliothèque du Roi & à celle de S. Victor.

En 1538, en fouillant la terre proche de la Tour de Nesle, on trouva onze caveaux, & dans un de ces caveaux, le corps d'un homme, armé de toute pièces. Ces sé-

pultures étoient-elles du tems des Payens? Il est certain qu'il n'y avoit jamais eu ni Cimetiere, ni Église dans cet endroit.

Guill. Mar:
cel. T. 1. p.
71 & 78.

G I B E T.

Mot corrompu de celui de *Gebel* qui signifie en langue Arabe une Montagne. Anciennement en France les exécutions se faisoient sur des lieux élevés, afin que l'exemple fût vu de plus loin. Tacite dit que les Germains pendoient à un arbre les traîtres & les déserteurs, & qu'ils étouffoient dans un borbier, sous une claie, les poltrons, les fainéans & les *mignons*. L'esprit de la loi, dans la différence de ces supplices, étoit de rendre visible la punition du crime, & d'ensevelir l'infamie dans un éternel oubli.

De Moribu,
germ. c. 12.

Étienne Pasquier remarque que les fourches patibulaires de Mont-

L. 7. c. 40. *faucon ont porté malheur à tous ceux qui s'en sont mêlés ; qu'Enguerrand de Marigni, qui les fit bâtir, les étrenna ; que Pierre Remi, Surintendant des Finances sous Charles le bel, les ayant fait réparer, y fut aussi pendu ; & de notre tems, ajoute-t-il, Jean Mounier, Lieutenant Civil de Paris, y ayant fait mettre la main pour les refaire, s'il n'y finit pas ses jours, comme les deux autres, il y fit amende-honorable. La remarque de Pasquier est bonne, en ce qu'elle fait voir qu'il a été un tems qu'en France on faisoit justice des grands comme des petits voleurs.*

LE GUET.

Il paroît que sous la première race de nos Rois, le Guet n'étoit pas en bonne réputation. Une Ordonnance de Clotaire II, année 595, porte :
 » Que lorsqu'un vol sera fait de nuit,

» ceux qui seront de garde dans le
» Quartier, en répondront s'ils n'ar-
» rêtent pas le voleur ; que si le vo-
» leur en fuyant devant ces premiers,
» est vu dans un autre Quartier, &
» que les Gardes de ce second Quar-
» tier, en étant aussi-tôt avertis,
» négligent de l'arrêter, la perte
» causée par le vol, tombera sur
» eux, & qu'ils seront, en outre,
» condamnés en cinq sols d'amende,
» & ainsi de Quartier en Quartier.

*Traité de la
Police. T. 1.
page 256.*

RUE DE LA HARPE.

Au fond d'une assez vilaine Mai-
son qui a pour enseigne *la Croix de
Fer*, on voit une Salle très-vaste,
voûtée, & haute d'environ quarante
pieds. C'est un reste de l'ancien Pa-
lais des *Thermes*, & un précieux mo-
nument de la façon dont bâtissoient
les Romains. Le ciment dont ils se
servoient, nous est toujours inconnu ;

il me semble que cela ne fait pas honneur à nos Architectes. Les édifices & les cours de ce Palais occupoient tout l'espace entre cette rue de la Harpe & la rue S. Jacques, depuis la rue du Foin jusqu'à la Place de Sorbonne. Son parc & ses jardins s'étendoient d'un côté quelques sur le * Mont Leucotitius, & de l'autre jusqu'au Temple * d'Isis. Quelques Savans croient que l'Empereur Julien le fit bâtir vers l'an 358 : d'autres prétendent qu'il est plus ancien.

* Montagne
Ste. Genevieve.

* S. Vincent, depuis
S. Germain
des Prés.

Ce fut la demeure ordinaire de nos Rois de la premiere race : *Childebert*, dit Fortunat, *alloit de son Palais, par ses jardins, jusqu'aux environs de l'Eglise S. Vincent*. Les Princesses Gisle & Rotrude, filles de Charlemagne, y furent reléguées après sa mort. Ce grand Prince avoit un peu trop fermé les yeux

sur leur conduite , apparemment par cette même tendresse qui l'avoit empêché , dit le P. Daniel , de les marier , ne pouvant se résoudre à se séparer d'elles. Louis le Débonnaire , dès qu'il fut sur le Trône , entreprit de réformer leur façon de vivre , & commença par faire tuer deux Seigneurs qui passoient pour être leurs amans ; il croyoit , sans doute , que l'exemple intimideroit , & qu'elles n'en trouveroient plus ; il paroît qu'il se trompa , & qu'elles n'en manquèrent jamais. Ces Princesses joignoient à beaucoup d'esprit , du goût pour les Lettres ; elles étoient d'ailleurs affables , généreuses , bienfaisantes , bonnes , en un mot , comme le sont ordinairement toutes les femmes galantes du fond du cœur , & sans motifs d'intrigue , d'intérêt ou d'ambition. Elles moururent généralement regrettées,

*Histoire de
France. T. 1.
p. 558.*

tandis que *le Débonnaire*, qui n'avoit aimé que la compagnie des Prêtres, qui avoit banni de sa Cour tous les plaisirs, qui l'avoit réglée monacale-ment, qui n'avoit eu du goût que pour le plain-chant & les cérémonies de l'Église, après s'être rendu *méprisable*, dit le même P. Daniel, *aux Evêques & aux Abbés*, à force de trop communiquer avec eux & de leur trop déférer, mourut avili, dégradé dans l'esprit de ses Sujets, avec la réputation d'un très-vertueux, mais très-médiocre Empereur.

Histoire de France. T. 1. p. 645.

Ibidem.

RUE SAINT HONORÉ.

Sous le règne de Philippe le Bel, les Églises de Saint Honoré, de Saint Thomas du Louvre, & des Quinze-Vingts, étoient encore entourées de champs & de vignes; & l'on voit dans un vieux Registre de ce tems-là, qu'en l'an 1310 la ré-

colte de blé, de vin & d'avoine y fut bonne. Ces Églises ne furent renfermées dans Paris que par l'enceinte commencée sous Charles V en 1367, achevée sous Charles VI en 1383, & qui subsista jusqu'en 1633.

En lisant l'Histoire des guerres civiles sous les régnes de Henri III & de Henri IV, il faut faire attention que le Palais des Thuilleries étoit hors des murs. » Henri III, » dit l'Étoile, voyant le Peuple » continuer dans sa furie, averti » d'ailleurs que les Prédicateurs qui » marchaient en tête & qui ne tenoient autre langage, sinon qu'il falloit aller prendre frere Henri de Valois dans son Louvre, avoient fait armer sept ou huit cents Écoliers & trois ou quatre cents Moines; & ceux qui étoient auprès de ce Prince, ayant sur les cinq heures du soir reçu avis par un de ses

Ann. 1588

» bons Serviteurs, qui, déguisé, se
» coula dans le Louvre, qu'il eut
» à en sortir au plus vite, sinon qu'il
» étoit perdu, sortit du Louvre à
» pied, tenant une baguette à la main
» suivant sa coutume, comme s'al-
» lant promener aux Thuilleries. Il
» n'étoit pas encore hors de la porte
» lorsqu'un Bourgeois l'avertit en
» diligence de sortir, parce que le (1)
» Duc de Guise avec douze cents
» hommes l'alloit venir prendre.
» Étant arrivé aux Thuilleries où
» étoit son écurie, il monta à cheval
» avec ceux de sa suite qui eurent

(1) Le Duc de Guise alla le soir chez le premier Président, Achille de Harlai, qui le voyant venir, lui cria : *c'est une honte, Monsieur, c'est une honte que le valet mette le maître hors de la maison ! d'ailleurs, mon ame est à Dieu, mon cœur est au Roi, & d'égard de mon corps, je l'abandonne, s'il le faut, aux méchans qui désolent ce Royaume.*

» moyen d'y monter : *Duhalde* le
» botta , & lui mettant son éperon
» à l'envers , *c'est tout un* , lui dit ce
» Prince , *je ne vais pas voir ma Mat-*
» *resse* : étant à cheval , il se tourna
» vers la Ville & jura de n'y rentrer
» que par la brèche.

» Entre cinq & six heures du soir ,
» dit Cayet , Henri III sort de Pa-
» ris *par la Porte Neuve* ; ceux qui
» étoient avec lui , le suivirent ;
» aucuns desquels étoient bien éton-
» nés ; car tel Conseiller d'État l'é-
» toit allé trouver au Louvre avec
» sa robe longue , qui , sans bottes ,
» montoit , pour le suivre , sur le
» premier cheval de l'écurie ; &
» lorsque ce Prince sortit *par la*
» *Porte Neuve* , quarante Arquebu-
» siers qu'on avoit mis à la Porte
» de Nesle , tirèrent vivement sur
» lui & sur ceux de sa suite «.

*Chronologie
novenaire.*

On voit par ce récit de deux His-

toriens contemporains, que la *Porte Neuve* étoit placée au bord de la ri-

* Il n'y avoit encore ni gallerie des Thuilleries, ni guichets. *guichet, en allant du Pont-Neuf aux Thuilleries. De cette Porte Neuve,*

les murs de la Ville, traversant le long du terrain où est à présent la

* Bâtie vers rue * Saint Nicaise, alloient joindre la porte Saint Honoré, située à l'endroit où sont aujourd'hui les Boucheries des Quinze-Vingts. Cette porte Saint Honoré ne fut abattue, & reculée jusqu'à l'endroit où nous l'avons vûe, à l'entrée du Boulevard, qu'en 1633.

T. 1. p. 40. » La Gallerie des Thuilleries, dit Sauval, est un ouvrage que

* Cette gallerie ne fut achevée que sous le règne de Louis XIII » Henri IV vouloit pousser * tout le long de la Riviere jusqu'au Palais des Thuilleries, qui faisoit alors » partie du Fauxbourg S. Honoré, » afin, par ce moyen, d'être dehors » & dedans la Ville quand il lui

» plairoit , & de ne se pas voir en-
» fermé dans les murailles , où l'hon-
» neur & la vie de Henri III avoient
» presque dépendu du caprice & de
» la frénésie d'une populace irri-
» tée «.

En 1616 , M. de Berulle acheta l'Hôtel du Bouchage pour y établir les Prêtres de la Congrégation de l'Oratoire : le cul-de-sac de l'Oratoire s'appelloit la rue du Louvre. Ce fut au bout de cette rue du Louvre , dans la rue S. Honoré , vis-à-vis de l'Hôtel du Bouchage , que Paul Stuard de Caussade , Comte de S. Mégrin , le Lundi 21 Juillet 1578 , sortant du Louvre vers les onze heures du soir , fut attaqué par vingt ou trente hommes , & percé de trente-trois coups , dont il mourut le lendemain. Le Roi le fit enterrer à S. Paul avec la même pompe & les mêmes cérémonies que

Ann. 1578. Quelus & Maugiron. » De ce meur-
» tre , dit l'Étoile , n'en fut faite
» aucune poursuite, Sa Majesté étant
» bien avertie que le Duc de Guise
» l'avoit fait faire , parce que le
» bruit couroit que ce Mignon étoit
» l'amant chéri de sa femme (1) ,
» & que celui qui avoit fait ce coup
» avoit la barbe & la contenance
» du Duc de Mayenne.

Quels tems ! quelles mœurs ! si
l'on veut se les rappeler & considé-
rer l'horrible tableau que ce demi-
siècle nous présente : on conviendra,
je crois , qu'en général la vie des
Citoyens seroit moins exposée sous
le règne d'un Néron , que sous celui
d'un Roi dont la foible autorité
produit des Tyrans.

(1) Catherine de Clèves , veuve du Prince de
Porcien , & mariée en secondes noces à Henri
de Guise , tué à Blois en 1588.

HÔTEL-DE-VILLE.

Pendant la prison du Roi Jean, le Prévôt des Marchands & Échevins présenterent à *Notre-Dame* une bougie (apparemment roulée) aussi longue que l'enceinte de Paris avoit alors de tour. Ce don, qu'on renouvelloit chaque année, fut suspendu du tems de la Ligue pendant vingt-cinq ou trente ans. En 1605, Miron, Prévôt des Marchands, donna à la place de cette longue bougie, une lampe d'argent avec un cierge qui brûle jour & nuit devant l'Autel de la Vierge. Cette dévotion est aussi respectable qu'il est singulier de faire tous les ans la Procession autour de deux ou trois cents fagots, auxquels on met le feu pendant les plus grandes chaleurs de l'Été. Après bien des recherches sur cette ridicule cérémonie, j'ai trouvé que les

Hist. de Paris. Tome 2. page 54.

Grecs & les Romains faisoient des rejouissances aux publications de paix & aux nouvelles de victoires remportées sur l'ennemi, & que ces réjouissances étoient toujours accompagnées de sacrifices où l'on allumoit de grands feux pour brûler les victimes. Nous avons eu l'esprit de conserver les feux, sans avoir de victimes à brûler. Depuis l'invention de la poudre à canon, on a aussi imaginé que par cent bouches d'airain on annonçeroit majestueusement la naissance des Princes : des concerts de flûtes, de violons, de musettes & de haut-bois, ne feroient-ils pas d'un meilleur augure ?

RUE SAINT JACQUES.

La Chapelle souterraine de l'Église des Carmélites (auparavant Notre-Dame des Champs) paroît d'une grande antiquité. Elle faisoit partie d'un

d'un Temple de Mercure , & si l'on en croit quelques Auteurs , la figure que l'on voit au haut d'un pignon de cette Église , est une statue de ce Dieu. Moreau de Mautour , après avoir examiné plusieurs fois cette figure avec des lunettes d'approche , dit dans son rapport à l'Académie des Inscriptions , » qu'elle étoit de » pierre ; qu'elle avoit le visage d'un » jeune homme sans barbe , avec des » cheveux fort courts ; qu'elle étoit » vêtue d'une draperie depuis le » cou jusqu'aux pieds ; que derrière sa tête , qui étoit nue & panchée sur l'épaule gauche , il y avoit cinq pointes sortant d'une grosse branche de fer qui traversoit cette statue & servoit à la soutenir ; que de la main gauche , elle tenoit une balance ; qu'on distinguoit de petites têtes d'enfans dans chacun des bassins de cette

*Histoire de
l'Acad. des
Inscrip. T. 3.
pag. 300.*

» balance , & que le bassin du côté
 » droit descendoit plus bas que
 » l'autre ; qu'au haut du pignon , on
 » lisoit en chiffres Romains M. DC.
 » V. époque de la construction du
 » mur , aussi-bien que de la po-
 » sition de cette Statue ; & qu'enfin
 » tout cela lui faisoit juger qu'elle
 » représentoit Saint Michel (1) qui
 » pese les ames dans une balance «.

Si c'étoit la figure de cet Archan-
 ge , elle auroit des aîles , le Diable
 sous ses pieds , & la draperie n'iroit

Descrip. de (1) Piganiol , dès qu'il cesse de transcrire
Paris. T. 5. Sauval , n'est pas heureux en raisonnemens &
pag. 343. en citations. *Certaines pointes de fer* , dit-

il , qui ont été mises sur le haut de cette
 Statue , pour empêcher les oiseaux de se per-
 cher dessus , & la garantir des ordures qu'ils
 auroient pu y faire , ont fait croire à Moreau
 de Mautour que c'étoient des épics de blé ,
 symbole de Cérès. On voit que Moreau de Mau-
 tour dit tout le contraire.

que jusqu'aux genoux : je ne serois pas éloigné de croire que c'est en effet un *Mercuré-Theutates* qu'on trouva dans quelque endroit de cet enclos, que l'on prit pour la statue d'un Saint, & qu'on plaça au haut du pignon de cette Église, lorsqu'on le refit à neuf en 1605.

DIS INFERIS
VENERI
MARTI ET
MERCURIO
SACRUM.

Cette Inscription trouvée dans la forêt de Belesme, prouve que les Gaulois mettoient Mercure au nombre des Divinités infernales; & comme ils croyoient la Métempsychose, il est naturel d'imaginer qu'ils représentoient quelquefois ce Dieu examinant, pesant & appréciant les ames

*Cæsar. de
bello gallico.
Lib. 6.*

pour savoir s'il les logeroit bien ou mal en les renvoyant sur la terre.

*Ibid. num.
15 & 16.*

On voit chez les Gaulois, dit César, plusieurs Statues de Mercure; c'est, de tous les Dieux, celui pour qui ils ont le plus de vénération; ils le regardent comme l'inventeur des Arts, le protecteur des Voyageurs, & le patron des Marchands... Ils disent tous qu'ils descendent de Pluton, & qu'ils le savent par la Tradition qu'en ont conservée les Druides; c'est pour marquer cette origine qu'ils ne comptent point par le nombre des jours, mais par celui (1) des nuits. Soit qu'ils commencent les mois, les années, ou qu'ils célèbrent l'anniversaire de leur naissance, la nuit est toujours la première.

(1) On comptoit encore par nuits en France dans le douzième siècle.

Personne n'ignore qu'une même Divinité chez les Payens , étoit chargée d'emplois différens ; ils adoroient Apollon comme le Dieu du Soleil , & en même tems comme celui de la Médecine & de la Poësie ; ainsi , quoique César paroisse distinguer Mercure de Pluton , dans le passage que je viens de citer , il n'en est pas moins vrai que ce n'étoit que le même chez les Gaulois , & voici ce qui me détermine à le croire ; Tite-Live parle d'un endroit (apparemment consacré) qu'on appelloit l'éminence de *Mercuré-Theutates* ; L. 20. c. 44. voilà donc *Mercure* & *Theutates* qui ne font qu'un , ou plutôt *Theutates* qui signifioit en langue Celtique (1) *pere du peuple* , n'étoit qu'une épithète que les Gaulois & les Cel-

(1) *Theut* , peuple , & *Tat* , pere ; d'où vient le mot *Tata* , dont se servent les enfans.

tibères donnoient à Mercure , parce qu'ils le regardoient comme le chef de leur race : c'étoit le *Pluton* , le *Dis pater* dont parle César , & dont ils prétendoient être descendus : *Galli se omnes à Dite patre prognatos prædicant.*

L'usage des Statues (1) pour représenter les Divinités qu'ils adoroient , ne s'introduisit chez eux que

(1) Les Germains , dit Tacite , croient que ce feroit dégrader la majesté des Dieux , que de les renfermer dans des Temples , & de les représenter sous une figure humaine. Ils donnent les noms de leurs Divinités à des bois qu'ils leur consacrent , & ils adorent ces lieux solitaires comme étant pleins de leur présence : *Cæterum nec cohibere parietibus Deos , neque in ullam humani oris speciem assimilare , ex magnitudine caelestium arbitrantur. Lucos ac nemora consecrant , deorumque nominibus appellant secretum illud , quod solâ reverentiâ vident.* De Morib. Germ. cap. 9.

fort tard , & par un commerce plus fréquent avec les Grecs & les Romains. Dans les premiers tems , lorsqu'ils avoient déifié un Héros , ils donnoient son nom à un Bois , à un Lac , à un Rocher , à un Précipice , ou à quelque Riviere ; ces lieux sauvages & champêtres étoient les uniques objets de leur culte ; c'étoient les Temples , les Autels de leurs Dieux , & leurs Dieux mêmes ; c'étoit , sur-tout , au milieu des forêts , au pied des chênes les plus vieux & les plus couverts de mousse , qu'ils faisoient leurs principales cérémonies religieuses , & ces horribles sacrifices de victimes humaines dont parle Lucain.

Barbara ritu

*Sacra Deūm : structæ sacris feralibus aræ :
Omnis & humanis lustrata cruoribus Arbor.*

Liv. 3.

Ils attribuoient au Rhin un dis-

I iv

Juliani.
Imper. Epist.
 16.

cernement assez singulier , & qu'heureusement on n'a jamais attribué à la Seine. Lorsqu'ils soupçonnoient leurs femmes de ne leur avoir pas été fidelles , ils exposoient leurs enfans sur ce Fleuve : il engloutissoit dans ses eaux ceux qui n'étoient pas du mari , & portoit doucement les autres sur le rivage.

On ne commença de bâtir des Temples dans les Gaules que lorsqu'elles furent soumises aux Romains. Il paroît que ces Temples n'étoient pas dans les Villes , mais à la proximité ; il est certain qu'il n'y en avoit point dans l'enceinte des murs de *Lutece*. L'Abbaye de S. Germain des Prés fut bâtie sur les ruines de celui d'*Isis*. *Cybele* avoit le sien à-peu-près où commence la rue Coquilliere , du côté de S. Eustache. Montmartre prit son nom du Temple de *Mars* , & le Temple de

Mercuré-Theutates, ou *Pluton*, étoit donc où sont les Carmélites; c'est-à-dire, sur ce côté du Mont *Leucotitius*, qu'on appelle aujourd'hui le Fauxbourg S. Jacques.

D'ailleurs je n'ignore pas qu'anciennement dans la plupart des Cimetieres, il y avoit une Chapelle dédiée à S. Michel; qu'on l'invoquoit comme le patron des morts & le défenseur des tombeaux; qu'au portail de Notre-Dame, il est représenté pesant les ames, tandis que le diable, pour en escamoter quelques-unes, s'accroupit & se cache sous les balances, & que l'on doit donc présumer, dira-t-on, que c'est aussi une de ses statues qu'on voit au haut de l'Église des Carmélites. Je réponds à cette objection, qu'après que le christianisme eut dissipé les ténèbres de l'Idolâtrie, on attribua à plusieurs Saints les mêmes fonctions.

que les Payens avoient attribuées à leurs fausses Divinités; que quelqu'un, comme je l'ai dit, ayant déterré par hazard dans un champ un *Mercuré-Theutates*, s'imagina que c'étoit un *S. Michel*, & que sur cette statue & sur cette idée, les sculpteurs s'accoutumerent à représenter ainsi cet Archange: j'ajouterai que jamais les Payens n'ont enterré leurs morts dans les Villes; que les lieux où ils les enterroient, étoient ordinairement consacrés à *Mercuré*; qu'ils donnoient à ce Dieu l'épithète de *Redux*, comme ayant le pouvoir de ramener les ames sur la terre; & qu'enfin, par tous les tombeaux qu'on a trouvés dans l'enclos des Carmélites & aux environs, il n'est pas douteux que c'étoit le Cimetière des Parisiens du tems du paganisme.

L'ÉGLISE DES SS. INNOCENS.

A l'article du Cimetiere de cette Église, Corrozet rapporte une Épitaphe qu'on y voyoit de son tems, & qu'on n'y voit plus, apparemment parce qu'étant gravée sur une plaque de cuivre, quelque misérable l'a enlevée pour la vendre :

*Cy gist Jollande Bailly, qui trépassa
l'an 1514, le 88^e an de son âge, le 42^e de son veuvage, laquelle a vu,
ou pu voir, devant son trépas, deux
cens-quatre-vingt quinze enfans issus
d'elle.*

*Antiquités
de Paris. Im-
primées en
1561.*

ISLE NOTRE-DAME, OU S. LOUIS.

Quelques Auteurs croient que c'étoit sous le règne de Charles V que vivoit un Chien dont la mémoire mérita d'être conservée à la postérité, par un monument qui subsiste encore sur la cheminée de la

grand'Salle du Château de Montargis. *D'Audiguier* prétend que c'étoit un Lévrier ; j'en doute , attendu que le nez dans les Chiens est le mobile du sentiment ; or les Lévriers n'ont pas de nez , & par conséquent s'ils caressent un Maître , s'ils se trouvent à son lever , à son coucher , ce n'est que par habitude , comme des Courtisans , sans s'y attacher & sans l'aimer : je les crois absolument incapables de ces traits de bonté de cœur , dont je vais faire le récit.

Aubri de Montdidier , passant seul dans la Forêt de Bondi , est assassiné & enterré au pied d'un arbre. Son Chien reste plusieurs jours sur sa fosse , & ne la quitte que pressé par la faim. Il vient à Paris chez un intime ami du malheureux *Aubri* , & par ses tristes hurlemens , semble vouloir lui annoncer la perte qu'ils ont faite. Après avoir mangé , il recom-

mence ses cris, va à la porte, tourne la tête pour voir si on le suit, revient à cet ami de son Maître, & le tire par l'habit, comme pour lui marquer de venir avec lui. La singularité de tous les mouvemens de ce Chien; sa venue sans son Maître, qu'il ne quittoit jamais; ce Maître qui tout d'un coup a disparu, & peut-être cette distribution de justice & d'événemens qui ne permet gueres que les crimes restent long-tems cachés, tout cela fit que l'on suivit ce Chien. Dès qu'il fut au pied de l'arbre, il redoubla ses cris en grattant la terre comme pour faire signe de chercher dans cet endroit; on y fouilla & on y trouva le corps du malheureux *Aubri*.

Quelque tems après, il apperçoit par hazard l'Assassin, que tous les Historiens nomment *le Chevalier Macaire*; il lui saute à la gorge,

& l'on a bien de la peine à lui faire lâcher prise. Chaque fois qu'il le rencontre , il l'attaque & le poursuit avec la même fureur. L'acharnement de ce Chien , qui n'en veut qu'à cet homme , commence à paroître extraordinaire ; on se rappelle l'affection qu'il avoit marquée pour son Maître , & en même tems plusieurs occasions où ce *Chevalier Macaire* avoit donné des preuves de sa haine & de son envie contre *Aubri de Montdidier*. Quelques autres circonstances augmentent les soupçons. Le Roi instruit de tous les discours que l'on tenoit , fait venir ce Chien , qui paroît tranquille jusqu'au moment qu'appercevant *Macaire* au milieu d'une vingtaine d'autres Courtisans , il tourne , aboie , & cherche à se jeter sur lui. Dans ces tems-là on ordonnoit le combat entre l'Accusateur & l'Accusé , lors-

que les preuves du crime n'étoient pas convaincantes ; on nommoit ces sortes de combats *Jugemens de Dieu* , parce qu'on étoit persuadé que le Ciel auroit plutôt fait un miracle que de laisser succomber l'innocence : le Roi frappé de tous les indices qui se réunissoient contre *Macaire* , jugea qu'il étoit gagné de bataille ; c'est-à-dire , qu'il ordonna le duel entre ce Chevalier & le Chien. Le champclos fut marqué dans l'Isle Notre-Dame , qui n'étoit alors qu'un terrain vague & inhabité. *Macaire* étoit armé d'un gros bâton ; le Chien avoit un tonneau percé pour sa retraite & ses relancemens. On le lâche ; aussitôt il court , tourne autour de son adversaire , évite ses coups , le menace tantôt d'un côté , tantôt d'un autre , le fatigue , & enfin s'élance , le saisit à la gorge , le renverse ,

& l'oblige de faire l'aveu de son crime en présence du Roi & de toute la Cour.

On ne fera point étonné que ce Chien ait resté plusieurs jours sur la fosse de son Maître, ni qu'il ait marqué de la fureur à la vûe de son Affassin ; mais la plupart des Lecteurs ne voudront pas croire qu'on ait ordonné le duel entre un homme & un chien ; il me semble cependant que pour peu qu'on ait parcouru l'Histoire, & vécu dans le monde, on doit être, tout au moins, aussi persuadé des travers de l'esprit humain que du bon cœur des chiens.

Vers l'an 968, il s'agissoit de savoir si en ligne directe la représentation devoit avoir lieu ; les Docteurs furent d'avis différens. L'Empereur Othon I nomma deux *Braves* qui se battirent en sa présence pour

Sigebert.

†

décider ce point de droit ; celui qui soutenoit pour la représentation ayant eu l'avantage , il fut ordonné qu'elle auroit lieu , & qu'à l'avenir les petits-fils succéderaient aux biens de leurs ayeuls ou ayeules , avec leurs oncles & tantes , de la manière que leurs peres & merès eussent succédé.

*Tiraq. de
jure primitig.
qu. 40.*

L'Évêque de Paris & l'Abbé de S. Denis se disputoient le Patronage sur un Monastere ; Pepin le bref ne pouvant décider sur des droits qui lui paroissent trop embrouillés, les renvoya au Jugement de Dieu par la Croix ; l'Évêque & l'Abbé nommerent donc chacun un homme, & ces deux hommes allerent dans la Chapelle du Palais où ils étendirent les bras en croix ; le peuple, dévotement attentif, parloit tantôt pour l'un , tantôt pour l'autre ; l'homme de l'Évêque se lassa le

Hist. de Paris.

premier , baissa les bras & lui fit perdre (1) son procès.

L'épreuve , ou *le Jugement de Dieu par l'eau froide* , consistoit à jeter l'Accusé dans une grande & profonde cuve pleine d'eau , après lui avoir lié la main droite au pied gauche , & la main gauche au pied droit ; s'il enfonçoit , on le croyoit innocent ; s'il furnageoit , c'étoit une preuve que l'eau qu'on avoit eu la précaution de bénir , le rejettoit de son sein , étant trop pure pour y recevoir un coupable.

Celui que l'on condamnoit à l'é-

Hist. des Voyages. (1) Parmi plusieurs moyens qu'employent les *Siamois* pour connoître de quel côté est la justice dans les affaires civiles ou criminelles , ils se servent , sur-tout , de certaines pilules purgatives qu'ils font avaler aux deux parties : celle qui les garde le plus longtemps dans son estomac sans les rendre , gagne son procès.

preuve ou *Jugement de Dieu par le feu*, étoit obligé de porter à neuf, & quelquefois à douze pas, une barre de fer rouge pesant environ trois livres. Cette épreuve se faisoit aussi en mettant la main dans un gantelet de fer sortant de la fournaise, ou bien en la plongeant dans un vase plein d'eau bouillante, pour y prendre un anneau béni qui y étoit suspendu plus ou moins profondément; ensuite on enveloppoit la main du Patient avec un linge sur lequel le Juge & la Partie adverse apposoient leurs sceaux; au bout de trois jours on les levoit, & s'il ne paroïssoit point de marques de brûlure, on le renvoyoit absous.

Les fers & autres instrumens qui servoient aux épreuves, étoient bénis & gardés dans des Églises privilégiées à cet effet; le profit qu'elles

en retiroient , étoit une raison de plus pour entretenir la crédulité. Il sembloit que dans ces tems-là on avoit entièrement oublié le précepte , *tu ne tenteras point le Seigneur ton Dieu.*

Je suis fâché que l'Auteur de l'Esprit des Loix soit persuadé que nos ancêtres avoient les mains comme les pattes d'un crocodile. Qui ne voit , dit-il , au sujet des épreuves, que chez un peuple exercé à manier les armes , la peau dure & caleuse ne devoit pas recevoir assez d'impression du fer chaud , ou de l'eau bouillante, pour qu'il y parût trois jours après ? & s'il y paroïssoit , c'étoit une marque que celui qui faisoit l'épreuve , étoit un efféminé. Les efféminés , lui dirait-on , peuvent être de très-honnêtes gens. Nos paysans , ajoute-t-il , avec leurs mains caleuses , manient le fer chaud comme ils veulent. Où a-t-il,

vu cela , lui dira-t-on encore ; & dans quelles provinces nos payfans plongent-ils la main & le poignet dans de l'eau bouillante sans qu'il y paroisse ?

L'épreuve par le feu étoit en usage chez les payens ; dans *l'Antigone* de Sophocle , des gardes offrent de prouver leur innocence en maniant le fer chaud & en marchant à travers les flammes. Strabon parle des Prêtresses de Diane qui marchaient sur des charbons ardens sans se brûler. S. Épiphane rapporte que des Prêtres d'Égypte se frottoient le visage avec certaines drogues , & le plongeient ensuite dans des chaudières bouillantes , sans paroître ressentir la moindre douleur. Madame de Sevigné , dans une de ses Lettres , dit qu'elle vient de voir dans sa chambre un homme qui a fait couler sur sa langue dix ou douze

P. Brumoy.
T. 3. P. 403.

Strab. L. 12.

Tom. 5.

gouttes de cire d'Espagne allumée, & dont la langue, après cette opération, s'est trouvée aussi belle qu'au paravant. Nous avons vu dans les provinces un Charlatan nommé *Gaspard Toulon*, qui se frottoit les mains avec du plomb fondu.

Pour revenir à l'histoire du Chien d'*Aubri de Montdidier*, il me semble qu'une question de droit décidée par deux Champions; un procès perdu parce qu'un homme se lasse, & laisse tomber ses bras; des accusés qu'on déclare innocens, parce qu'étant bien liés ils vont au fond de l'eau, & d'autres qu'on croit coupables parce qu'ils n'ont pas empoigné une barre de fer rouge-sans se brûler; il me semble, dis-je, que ces faits doivent rendre le lecteur moins incrédule sur le duel en question, & d'autant plus qu'il est constaté par un monument: j'ai dit que

ce combat est peint sur une des cheminées de la grand'Salle du Château de Montargis. D'ailleurs des critiques très-judicieuses, entr'autres *Jules Scaliger*, & le *Pere Montfaucon*, rapportent cette histoire : ce ne sont pas des conteurs de fables. A l'égard des Auteurs qui la placent en 1371, sous le règne de Charles V, je crois qu'ils se trompent ; *Olivier de la Marche*, qui écrivoit vers 1460, la raconte dans son *Traité des Duels*, & dit qu'il l'a tirée des *anciennes Chroniques*, expression dont on ne se sert pas en parlant d'un fait arrivé depuis cent ans. Je présume que ce Chien étoit contemporain de Philippe Auguste, ou de Louis VIII.

*Exerc. 202.
num. 6.*

RUE DE LA JUIVERIE.

En horreur au peuple, exposés sans cesse à des avanies, jouets de

l'avarice des Princes qui les chassoient pour s'emparer de leurs biens, & qui leur permettoient ensuite de revenir moyennant de grosses sommes : tel a été le sort des Juifs en France sous la première, la seconde & la troisième race, jusqu'en 1394, qu'ils furent absolument & entièrement bannis par Charles VI. Quelques offres qu'ils aient faites depuis, même dans les besoins les plus pressans de l'État, ils n'ont jamais pu obtenir d'être de nouveau tolérés. Les plus riches demeuroient dans les rues de la Pelleterie, de la Juiverie, de Judas & de la Teixeranderie ; les artisans, les petits Courtiers & Fripiers, occupoient les halles & toutes ces rues qui y aboutissoient. Ils avoient leurs écoles dans les rues S. Bon & de la Tacherie. Leur synagogue fut, en différens tems, dans la
rue

rue du pet-au-Diable ou dans la rue de la Juiverie. Philippe-Auguste, en 1183, après les avoir chassés, permit à l'Évêque de Paris de convertir en Église leur synagogue de la rue de la Juiverie; elle devint, & a toujours été depuis, l'Église paroissiale de la Magdeleine. Deux terrains vagues, sur lesquels on bâtit dans la suite les rues Galande & Pierre-Sarrazin, leur servoient de cimetières. Il ne leur étoit pas permis de paroître en public sans une marque jaune sur l'estomac. Philippe le hardi les obligea même de porter une corne sur la tête. Il leur étoit défendu de se baigner dans la Seine, & quand on les pendoit, c'étoit toujours entre deux Chiens. Sous le règne de Philippe le Bel, leur Communauté s'appelloit *Societas Caponum*, & la

Chart. Ev.
Paris. Bibl.
Reg. f. 22.

Regist. du
Parl. 1312,

maison où ils s'assembloient, *Domus Societatis Caponum*, d'où est venu sans doute le mot *Capon*.

RUE DE LA JUSSIENNE.

Cette rue s'appelloit anciennement *la rue de l'Egyptienne*, à cause d'une Chapelle de Sainte Marie l'Égyptienne qui est à l'entrée, du côté de la rue Montmartre; le peuple par abréviation & corruption de mot, s'est accoutumé à l'appeller *la rue de la Jussienne*.

Nous rions de certains traits dans le culte religieux des Sauvages; nous avons de la peine à concevoir que la simplicité, ou l'extravagance de l'esprit de l'homme, puisse aller si loin; ces traits sont-ils aussi ridicules que ceux qu'enfantoit la dévotion grossière de nos ancêtres? En 1660, le Curé de S. Germain

de l'Auxerrois fit ôter de la Chapelle de Sainte Marie l'Égyptienne, un côté de vitrage qui y étoit depuis plus de trois siècles, & où elle étoit peinte sur le pont d'un bateau, troussée jusqu'aux genoux devant le batelier, avec ces mots au-dessous :
comment la Sainte offrit son corps au batelier pour son passage.

PORT SAINT LANDRI.

Le corps d'Isabeau de Baviere, femme de Charles VI, morte le dernier de Septembre 1435, fut porté à S. Denis d'une façon singulière ; on l'embarqua à ce Port, dans un petit bateau, & l'on dit au batelier de le remettre au Prieur de l'Abbaye.

RUE DES LIONS, près S. Paul.

Cette rue prit son nom du bâtiment & des cours où étoient renfer-

*Brantome.
Dames ga-
lantes.*

més les grands & petits lions du Roi. Un jour que François I s'amusoit à regarder un combat de ses lions, une Dame ayant laissé tomber son gant, dit à *De Lorges*, si vous voulez que je croye que vous m'aimez autant que vous me le jurez tous les jours, allez ramasser mon gant. *De Lorges* descend, ramasse le gant au milieu de ces terribles animaux, remonte, le jette au nez de la Dame, & depuis, malgré toutes les avances & les agaceries qu'elle lui faisoit, ne voulut jamais la voir.

RUE DES MARMOUZETS.

*Traité de la
Police. T. 1.
p. 560.*

» Ceux d'entre nous, dit le Commissaire de la Marre, qui ont vu
» le commencement du règne de
» Sa Majesté, se souviennent encore
» que les rues de Paris étoient si
» remplies de fanges, que la né-

» cessité avoit introduit l'usage de
» ne sortir qu'en bottes ; & quant à
» l'infection que cela caufoit dans
» l'air , le sieur Courtois , Médecin ,
» qui demouroit rue des Marmou-
» zets , a fait cette petite expérience ,
» par laquelle on jugera du reste ;
» il avoit dans sa salle , sur la rue ,
» de gros chenêts à pomme de cui-
» vre , & il a dit plusieurs fois aux
» Magistrats & à ses amis , que tous
» les matins il les trouvoit couverts
» d'une teinture de vert-de-gris af-
» sez épaisse , qu'il faisoit nettoyer
» pour faire l'expérience le jour sui-
» vant ; & que depuis l'année 1663
» que la police du nettoiyement des
» rues a été rétablie , ces taches n'a-
» voient plus paru. Il en tiroit cette
» conséquence que l'air corrompu
» que nous respirons , faisoit d'au-
» tant plus d'impressions malignes
» sur les poulmons & sur les autres

» viscères , que ces parties sont in-
» comparablement plus délicates
» que le cuivre , & que c'étoit la
» cause immédiate de plusieurs
» maladies.

*RUE DU MALTHOIS ,
près de l'Arcade de la Grève.*

Le jeune Roi Philippe, que Louis le gros son pere s'étoit associé & avoit fait couronner à Rheims , passant près de S. Gervais , un cochon s'embarraffa dans les jambes de son cheval qui s'abattit , & ce jeune Prince tomba si rudement qu'il en mourut le lendemain , 3 Octobre 1131. Il fut alors défendu de laisser vaguer des pourceaux dans les rues. Dans la suite ceux de l'Abbaye S. Antoine furent privilégiés , les Religieuses ayant représenté que ce seroit manquer à leur Patron que de ne pas excepter ses cochons de la règle générale.

RUE SAINT MARTIN.

On appelloit *Champclos* un terrain qu'on couvroit de fable, & qu'on entouroit d'une double barriere, avec des échaffauds pour le Roi & les Juges du champ, pour les Dames, les gens de la Cour & le Peuple. Ces especes de théâtres, destinés à être arrosés du sang de la Noblesse, se faisoient ordinairement aux dépens de l'accusateur : quelquefois l'accusé avoit la fierté de vouloir qu'ils se fissent à frais communs. Il y a grande apparence, dit Sauval, T. 2. p. 581
& 668. que les *Lices* ou *Champclos* de Saint Martin des Champs & de l'Abbaye de Saint Germain des Prés, étoient toujours prêts, & qu'on les laissoit là sans les renouveler, jusqu'à ce qu'ils ne fussent plus en état de servir. Les Religieux de ce Prieuré & de cette Abbaye avoient, sans doute, la bonté

de les louer, & on leur avoit l'obligation de trouver un endroit où se couper la gorge, qui coûtoit beaucoup moins que s'il eut fallu le faire préparer exprès.

Je vais rapporter un passage de Brantome, qui me conduira à quelques réflexions sur les combats judiciaires & sur les duels; je crois qu'elles paroîtront si naturelles qu'on sera étonné qu'elles aient échappé à tant d'Auteurs qui ont traité cette matiere.

*Mémoires
sur les Duels
pag. 194.*

Au combat de feu mon oncle de la Châtaigneraye contre Jarnac, dit Brantome, parmi la grande & superbe assemblée qui s'y trouva, il y avoit grande quantité d'Ambassadeurs, & entr'autres celui du grand Sultan Soliman, lequel s'étonna fort & trouva fort étrange ce combat d'un Gentilhomme François contre un Gentilhomme François, & sur-tout d'un fa-

voir du Roi contre un autre ; le Roi les allant mettre & exposer ainsi en tel carnage & massacre. Les Mahométans ne font pas cela , & mettent tout leur point-d'honneur à bien servir leur Prince , & à prendre & soutenir sa querelle en guerre... Les anciens Grecs disoient que ces combats appartenoient aux Barbares. Les anciens Romains ont été de la même opinion que les Grecs & les Turcs ; ils n'ont nullement approuvé tous ces duels & combats , ni ne se sont enfoncés en nos points-d'honneur de nous autres Chrétiens.

Les Grecs & les Romains, comme aujourd'hui les Mahométans, étoient vêtus de longs habits , n'avoient point d'armes dans les Villes, n'en portoient qu'à la guerre ; il n'étoit donc gueres possible qu'une querelle entre deux citoyens eût des suites sanglantes.

Tacite de
Moribus ger-
man.

Les Peuples de la Germanie n'avoient point de Villes ; ils habitoient les Forêts ; leurs habits , pour ne pas les embarrasser à la chasse , devoient être courts & leur serrer la taille ; la crainte des bêtes féroces les obligeoit d'être toujours armés ; le premier mouvement d'un homme armé , lorsqu'on l'insulte , est de porter la main sur son arme : voilà , je crois , l'origine des duels que les autres Nations reprochoient aux peuples du Nord , & qu'on reproche à leurs descendans. Voyons à présent comment ces combats furent judiciairement autorisés , & pourquoi on en regardoit l'événement comme *un jugement de Dieu.*

Les Francs, lorsqu'ils eurent achevé , sous la conduite de Clovis , leur établissement dans les Gaules , sentirent la nécessité d'avoir des loix écrites , pour régler l'administration

de la Justice, & constituer une forme positive de Gouvernement. Il n'y a qu'à lire Tacite, & l'on verra que ces Loix qu'on appella *Saliques*, furent rédigées sur les usages & coutumes des *Germanis*; on n'y fit que les changemens & les modifications qu'exigeoit l'état présent d'une nation qui n'étoit plus errante, & où chaque particulier commençoit à jouir en propriété du partage qui lui étoit échu dans les Terres conquises. La malheureuse coutume de se faire justice soi-même par la force, transmise pour ainsi dire avec le sang d'âge en âge chez tous les Peuples sortis de la Germanie, leur sembloit aussi ancienne & aussi noble que leur origine. Il n'étoit pas possible d'espérer que l'on persuaderoit à des Conquérans de renoncer à un usage qu'ils regardoient, non-seulement comme une marque de leur

*De Moribus
german.*

Ibid. c. 21.

indépendance , mais comme le droit de tout homme libre. Si Numa n'eût pas de peine à l'abolir chez les Romains ; il faut considérer que ce Législateur tant vanté , qui commandoit au plus à deux lieues à la ronde , dans un asyle d'esclaves fugitifs & de brigands , n'avoit besoin que d'être un passable Lieutenant de Police ; il étoit aisé de faire accepter toutes sortes de réglémens à une troupe de scélérats que l'espoir de l'impunité avoit rendus compatriotes , qui se méprisoient & se craignoient mutuellement , & dont chacun , jugeant des autres par lui-même , devoit pour sa propre sûreté , courir au-devant du frein des Loix. Nos ancêtres étoient bien différens ; l'équité naturelle , la candeur & la bonne foi , faisoient le fonds de leur caractère ; comme ils n'appréhendoient pas les lâchetés , ils auroient

eu honte de se garantir contre la force & le courage ; ne s'étant point dégradés par des crimes , ils sentoient un peu trop fièrement qu'ils étoient des hommes. *Les Sages* qu'ils avoient choisis pour rédiger les Loix , furent donc obligés de se conformer aux préjugés de cet honneur sauvage qui dominoit les esprits ; ils tâcherent seulement d'en diminuer les funestes effets, en l'assujettissant à des formalités. Il fut dit que celui qui se croiroit lésé par un autre dans son honneur ou dans ses biens , le citeroit devant le Juge ; & qu'après avoir exposé son grief , il pourroit déclarer à haute voix qu'il regardoit désormais *l'homme présent comme son ennemi* , & qu'il le poursuivroit & l'attaqueroit par tout.

Si les preuves contre l'accusé étoient convaincantes, le Juge terminoit l'affaire en le condamnant à

Tacite. *Ibidem.* c. 21.

l'amende. Il faut remarquer que chez les *Franks*, comme chez les *Germanes*, l'homicide même s'expiroit par une somme d'argent ; & que sous la première & la seconde race, & pendant près de quatre siècles sous la troisième, un *Noble* ne pouvoit être puni de mort que pour crime de leze-Majesté, ou de trahison envers la Patrie.

Au défaut de preuves convaincantes, on admettoit le serment : si deux voisins, disent les Capitulaires de Dagobert, sont en dispute sur les bornes de leurs possessions, qu'on leve un morceau de gazon dans l'endroit contesté ; que le Juge le porte dans * le Malle ; que les deux parties, en le touchant de la pointe de leurs épées, prennent Dieu à témoin de la justice de leurs prétentions ; qu'ils combattent après, & que la victoire décide du bon droit.

* Lieu où se tenoient les assises.

Dans les cas de crimes capitaux , on tâchoit d'augmenter l'appareil du serment , & de le rendre encore plus redoutable aux Parties , en les faisant jurer sur les Reliques des Saints pour qui l'on savoit qu'elles avoient le plus de vénération. Laissant à part le trouble d'un misérable qui vient de se parjurer, & la fermeté qu'inspire l'innocence , il étoit naturel de regarder l'événement d'un combat autorisé par la Loi & consacré par des cérémonies religieuses, comme un jugement formel par lequel Dieu faisoit connoître la vérité ou la fausseté de l'accusation. Le vaincu étoit tout de suite traîné sur une claie , en chemise , jusqu'au lieu patibulaire, où on le pendoit mort ou vif. *Legris*, que la femme de Carrouge accusoit de l'avoir violée , terrassé, & sous son ennemi , soutint toujours

qu'il étoit innocent ; *mais il n'en passa pas moins pour convaincu par*
 L. 6. c. 10. *l'issue du combat , dit le Laboureur ; son corps fut traîné au Gibet selon la coutume de pareils événemens , & il paya de son honneur & de son sang le crime d'un malheureux qui fut depuis exécuté à mort pour d'autres méfaits , & qui s'accusa de ce viol.*

On fera, sans doute, surpris de voir qu'on faisoit subir un supplice honteux à un *Noble* , parce qu'il succomboit dans l'épreuve par le duel , lorsque ce *Noble* , déclaré, atteint & convaincu du même crime sur des preuves certaines & positives , en eut été quitte pour une amende. Après avoir bien réfléchi sur une coutume qui paroît si bizarre, je crois en avoir trouvé l'origine dans les usages des *Germain* : on ne pouvoit punir de mort un *Germain* que lors

que le ciel même sembloit avoir prononcé son arrêt. *Chez eux le supplice du coupable, dit Tacite, est moins considéré comme une punition que l'autorité du Chef soit en droit d'ordonner, que comme une inspiration & un commandement exprès du Dieu qu'ils croient présider aux combats & secourir les combattans. Velut Deo imperante, quem adesse bellantibus credunt.*

De Moribus germ. c. 7.

Une partie de la confiscation des biens du vaincu appartenoit au Seigneur haut-justicier; ainsi les Evêques, les Abbés, les Prieurs & les Chapitres qui possédoient des Fiefs & des Seigneuries, crurent qu'on pouvoit permettre que les procès civils & criminels se décidassent par le duel. Le Pape Nicolas I le regardoit comme *un combat légitime & un conflit autorisé par les loix.* Pierre le Chantre, qui écrivoit vers 1180,

Ann. 858.

dit (1) que quelques Eglises jugent & ordonnent le duel , & font combattre les champions dans la cour de l'Evêque ou de l'Archidiacre , comme on fait à Paris , & que le Pape Eugene III , consulté sur ces combats , répondit qu'il falloit continuer d'agir suivant l'ancienne coutume. Louis VI déclara par une charte que les Serfs ou hommes de corps de l'Eglise de Paris , pourroient témoigner contre qui que ce pût être , & que quiconque les traiteroit de parjures , seroit tenu de prouver son accusation par la voie du duel , sinon qu'il perdrait sa cause , & seroit obligé , sous peine

Cod. MS. (1) Quædam Ecclesiæ habent monomachias ,
 Abb. S. Vict. & judicant monomachiam debere fieri inter rusticos suos ; & faciunt eos pugnare in curia Ecclesiæ , in atrio Episcopi vel Archidiaconi , sicut fit Parisiis. De quo consultus Papa Eugenius , respondit , utimini consuetudine vestra.

d'excommunication , de satisfaire à l'insulte faite à l'Église. Sous le règne de Louis le jeune , les Religieux de Sainte Genevieve offrirent de prouver par le duel que les habitans d'un petit village auprès de Paris , étoient *hommes de corps* de leur Abbaye. Sous le même règne , les Religieux de Saint Germain des Prés ayant demandé le duel pour prouver qu'Étienne de Maci avoit eu tort d'emprisonner un de leurs Serfs , les deux champions combattirent long-tems avec un égal avantage ; mais enfin , à l'aide de Dieu , dit l'Historien , le champion de l'Abbaye emporta l'œil de son adversaire , & l'obligea de confesser qu'il étoit vaincu. Les Roturiers & les Serfs combattoient avec des bâtons , & avoient un bouclier pour parer les coups. Dans les auditoires de tous les Seigneurs Ecclésiastiques & Laïques ,

*Histoire &
Preuves. ann.
1154.*

à la place du crucifix qu'on y met aujourd'hui, on y voyoit la figure de deux champions armés de toutes pièces, acharnés au combat. Ragueau rapporte qu'il y avoit deux pareilles figures dans la Chambre d'audience du Chapitre de S. Merri :

T. 2. p. 580. Je suis bien trompé, dit Sauval, si je n'en ai pas vu moi-même dans les deux Chambres des Requêtes du Palais, avant qu'on les eût peintes, dorées & ornées comme elles sont à présent; & je pense, ajoute-t-il, que derrière le crucifix de l'une de ces Chambres, il reste encore une grande partie de la figure d'un de ces champions, si elle n'y est pas en entier.

Dans les réglemens de Philippe
Ann. 1306. le Bel sur les Duels, il est dit :

Que les lices seront de quarante pas de large & de quatre-vingt pas de long.

Que l'on n'accordera le duel que

lorsqu'il n'y aura que des indices contre l'accusé, & que les preuves ne seront pas suffisantes.

Qu'au jour désigné, les deux combattans partiront de leurs maisons, à cheval, la visière levée, & faisant porter devant eux, glaive, hache, épée, & autres armes raisonnables pour attaquer & se défendre; qu'ils marcheront doucement, faisant de pas en pas le signe de la croix, ou bien, ayant à la main l'image du Saint auquel ils ont le plus de confiance & de dévotion.

Qu'arrivés dans le (1) champclos, l'appellant ayant la main sur le Crucifix, jurera sur sa foi de bap-

(1) En Allemagne, on mettoit un cercueil au milieu du champclos; l'accusateur & l'accusé se plaçoient, l'un à la tête & l'autre au pied de ce cercueil, & y restoient quelques momens en silence, avant que de commencer le combat.

tême, sur sa vie, son ame & son honneur, qu'il croit avoir bonne & juste querelle, & que d'ailleurs il n'a sur lui, sur son cheval, ni en ses armes, herbes, charmes, paroles, pierres, conjurations, pactes ou incantations dont ils veuillent se servir. L'appellé fera les mêmes sermens.

Que le corps du vaincu, s'il est tué, sera livré au Maréchal du camp, jusqu'à ce que Sa Majesté ait déclaré si elle veut lui pardonner, ou en faire justice; c'est-à-dire, *le faire attacher au gibet par les pieds.*

Qu'au vaincu, s'il est vivant, les aiguillettes seront coupées; qu'il sera désarmé & déshabillé; que tout son harnois sera jetté çà & là par le camp, & qu'il restera couché à terre jusqu'à ce que Sa Majesté ait pareillement déclaré si elle veut en faire justice ou lui pardonner.

Qu'au surplus, tous ses biens se-

ront confisqués au profit du Roi ,
après que le vainqueur aura été préa-
lablement payé de ses frais & dom-
mages.

Le combat de la (1) Châtaigne-
raye & de Jarnac, dans la cour du

(1) » Cartel de François de Vivonne
» de la Châtaigneraye.

» Sire , ayant appris que Guy Chabot a
» été dernièrement à Compiègne , où il a
» dit que quiconque avoit dit qu'il s'étoit
» vanté d'avoir couché avec sa belle-mère ,
» étoit méchant & malheureux ; surquoi , Sire ,
» avec votre bon plaisir & vouloir , je répons
» qu'il a méchamment menti & mentira tou-
» refois & quantes qu'il dira qu'en cela j'ai
» dit chose qu'il n'a pas dit : car il m'a dit
» plusieurs fois , & s'est vanté d'avoir couché
» avec sa belle-mère.

*Addit. aux
Mémoires de
Castelnau. T.
2. p. 544.*

François de Vivonne.

» Cartel de Guy Chabot de Jarnac.

» Sire , avec votre bon plaisir & congé ,
» je dis que François de Vivonne a menti

Château de Saint Germain-en-Laye, le 10 Juillet 1547, a été le dernier duel autorisé. Henri II fut si fâché de la mort de la Châtaigneraie, son favori, qu'il jura solennellement d'abolir ces sortes de combats.

On

» de l'imputation qu'il m'a donnée, de la
 » quelle je vous parlai à Compiègne. . . . &
 » pour ce, Sire, je vous supplie très-humble-
 » ment qu'il vous plaise nous octroyer le champ
 » à toute outrance.

Guy Chabot.

» Serment de François de Vivonne.

» Moi, François de Vivonne, jure sur les
 » Saints Évangiles de Dieu, sur la Vraie
 » Croix, & sur la foi du Baptême que je
 » tiens de lui, qu'à bonne & juste cause je
 » suis venu en ce camp pour combattre Guy
 » Chabot, lequel a mauvaise & injuste cause
 » de se défendre contre moi, & que d'ail-
 » leurs je n'ai sur moi, ni en mes armes, pa-
 » roles, charmes ou incantations, desquelles
 » j'aye

On fit voir à Henri IV , par plus de sept mille Lettres de grace expédiées à la Chancellerie , qu'il y avoit eu au moins sept ou huit mille Gentilshommes tués en duel depuis dix-sept ou dix-huit ans. Les duels étoient rares tandis qu'ils furent permis , parce qu'un homme , en se battant furtivement , se feroit déshonoré & auroit passé pour un assassin ; parce qu'en se plaignant & en demandant le combat , il

« j'aye espérance de gréver mon ennemi ,
& desquelles je me veuille aider contre
» lui «.

Chabot fit le même serment.

Le jour de ce combat , la Châtaigneraye , vrai bravache , avoit prié à souper plus de cent cinquante personnes de la Cour ; tous les apprêts de ce souper qu'il avoit faits dans la tente au bout des Lices où ils se battirent , furent gaspillés & mangés par la valetaille. *Mémoires de Vieilville, T. I, p. 319.*

Tome I,

L

satisfaisoit à son honneur ; parce que les Juges informés de la querelle par la plainte , tâchoient de l'accommoder ; parce qu'il n'étoit gueres possible que celui qui avoit tort , ne fut intimidé par les sermens qu'il falloit faire , & parce qu'enfin il falloit vaincre ou mourir , & mourir déshonoré. D'ailleurs la noblesse n'étant pas encore vénale comme elle l'est aujourd'hui , un Gentilhomme estimoit assez son sang , & même celui de son ennemi , pour croire qu'ils en étoient l'un & l'autre responsable à la patrie , & par conséquent pour ne pas chercher à le répandre légèrement.

Les Édits de Louis XIV contre les duels sont très-séveres ; mais on ne détruira jamais les funestes préjugés du point-d'honneur , que par la honte & le ridicule. J'éra-

blirois dans différens Quartiers de Paris quatre endroits, où tous les Dimanches on donneroit au public le divertissement d'un duel. Il y auroit un prix en argent , & une médaille, pour l'heureux Champion qui tueroit son adversaire. Les aspirans à la gloire de ces combats, iroient la veille faire inscrire leur nom & leurs qualités chez un Commissaire chargé de ce détail ; ensuite ils tireroient au fort , & lorsque chacun de ces Messieurs auroit sù l'Athlete auquel il auroit affaire, ils pourroient aller souper tous ensemble , comme d'honnêtes gens, qui s'égorgeront le lendemain , mais sans se haïr , & seulement parce qu'ils ont du cœur. J'abolirois en même tems la peine de mort contre les Gentilshommes qui ayant eu querelle ensemble , se battroient ; mais je les obligerois de porter la mé-

daille. L'idée d'être confondu avec des misérables qui exposeroient leur vie pour de l'argent, & de n'être pas regardé pour plus brave qu'eux, établroit insensiblement dans l'imagination la moins pacifique, non-seulement de la répugnance, mais même de la honte & de l'infamie à provoquer & à être provoqué pour se battre : d'autant plus, qu'avoir esgrimé dans quelques combats particuliers, n'est point du tout une preuve sûre qu'on a véritablement de la valeur. Si la mode avoit été chez les Romains, comme elle est parmi nous, de tâcher de s'enfoncer réciproquement une épée dans le corps à la moindre offense, je soutiens que les combats de Gladiateurs l'auroient fait tom-

Mémoires de l'Acad. des Inscip. T. 15 p. 630. ber. M. Duclos prétend *que ce point d'honneur, quelquefois chimérique, peut avoir l'avantage d'entretenir une*

certaine sensibilité d'ame plus généreuse & plus puissante que le simple devoir. Je n'entends pas trop ce que c'est que la sensibilité *généreuse* d'une ame sur laquelle le devoir n'est pas tout-puissant ; ou si je l'entends, cela veut dire que l'ame d'un François n'est pas comme celle d'un ancien Grec, d'un ancien Romain, d'un Turc, d'un Persan ; & que si elle ne s'entretenoit pas journellement dans l'idée de ferrailler à la moindre petite insulte personnelle, il pourroit lui arriver de se modifier ignominieusement dans une bataille, où il ne s'agit que du devoir de Citoyen. Si ce commentaire explique la pensée de M. Duclos, elle est fausse & peu réfléchie.

L'Auteur des *Elémens de l'Edu-*
cation, imprimés en 1640, croit

que la moustache peut contribuer à rendre un homme valeureux. J'ai bonne opinion, dit-il, d'un jeune Gentilhomme curieux d'avoir une belle moustache. Le tems qu'il passe à l'ajuster & à la redresser, n'est point du tout un tems perdu; plus il l'a regardée, plus son esprit doit s'être nourri & entretenu d'idées mâles & courageuses. Il paroît en effet que l'amour & l'orgueil de la moustache, étoit ce qui mouroit le dernier dans les Braves de ce tems-là.

Ann. 1627. Le Mercure François rapporte » que
pag. 452.

* Décapité
 pour Duel.

» l'Exécuteur coupant les cheveux
 » du Comte de Bouteville, ledit*
 » Bouteville porta la main à sa
 » moustache, qui étoit belle &
 » grande, & qu'alors l'Évêque de
 » Nantes lui dit : mon fils, il ne
 » faut plus penser au monde; quoi,
 » vous y pensez encore! «

RUE DE LA PARCHEMINERIE.

Avant que l'Imprimerie fût connue en Europe , les Bénédictins , les Bernardins & les Chartreux s'occupoient à copier les Anciens Auteurs : nous leur avons l'obligation de nous avoir conservé une infinité de Livres. Les Chartreux sachant que Guy , Comte de Nevers , vouloit leur faire présent de vases d'argent , marquerent qu'il leur feroit plus de plaisir s'il vouloit leur donner du parchemin. L'usage du papier , tel que nous l'avons aujourd'hui , n'est pas bien ancien ; on ne se servoit encore que de parchemin sous le règne du Roi Jean.

RUE NEUVE SAINT MERRY.

En 1358 , Perrin Macé , Garçon Changeur , assassina dans cette rue Jean Baillet , Trésorier des Finances. Le Dauphin , depuis Charles

*Choisi. Hist.
du Roi Jean.*

Malingre.

*Histoire de
Paris.*

Daniel.

V, Régent du Royaume pendant la prison du Roi Jean, son pere, ordonna à Robert de Clermont, Maréchal de Normandie, d'aller enlever ce scélérat de l'Église de S. Jacques de la Boucherie, où il s'étoit réfugié, & de le faire pendre; ce qui fut exécuté. Jean de Meulant, Évêque de Paris, cria à l'impiété, prétendit que c'étoit violer les immunités Ecclésiastiques, envoya ôter du gibet le corps de cet Assassin, & lui fit faire, dans cette même Église de S. Jacques de la Boucherie, d'honorables funérailles, auxquelles il assista; c'étoit bien de l'honneur à ce Pendu. Quelques jours après, Robert de Clermont fut massacré dans une sédition, en soutenant les intérêts de son Roi; Jean de Meulant défendit qu'on lui donnât la sépulture dans aucune Église ou Cimetiere, disant

qu'il avoit encouru l'Excommunication , en faisant enlever Perrin Macé d'un lieu saint , & qu'un excommunié ne devoit pas être enterré parmi les Fideles. Il paroît que ce Prélat ne s'étoit pas nourri l'esprit de la lecture de l'Ancien Testament ; il y auroit vu que *les lieux de refuge* désignés par Moïse , *Num. c. 35. v. 6* établis par Josué , n'étoient pas pour les assassins , mais pour ceux qui, par malheur, avoient commis un meurtre involontaire , & que Dieu dit , *si quelqu'un a tué son prochain de dessein prémédité , vous l'arrachez de mon autel , afin qu'il soit puni.* *Exod. c. 21. v. 14.*

Louis XII aimoit trop son peuple , & sa religion étoit trop éclairée pour ne pas abolir absolument & entièrement le droit d'asyle dont jouissoient plusieurs Églises & Couvens de Paris ; entr'autres , Saint

Jacques de la Boucherie, S. Merry, Notre-Dame, l'Hôtel-Dieu, l'Abbaye de Saint Antoine, les Carmes de la Place Maubert & les Grands Augustins. On va juger de l'abus de ces asyles par un seul exemple : en 1365, Guillaume Charpentier assassina sa femme ; son crime étoit public, prouvé, avéré ; il convenoit lui-même qu'il l'avoit commis ; des Sergents l'arracherent de l'Hôtel-Dieu où il s'étoit réfugié, & le traînerent en prison ; il présenta sa plainte, sur laquelle le Parlement condamna les Sergents à l'amende, & ordonna que ledit Guillaume Charpentier seroit rétabli dans son asyle, & en effet il y fut remis : je ne fais pas ce qu'il devint, & s'il se remaria ; mais il est certain qu'il ne fut pas puni.

*Réglem. du
Parlement.*

RUE DES TROIS PAVILLONS.

Diane de Poitiers, femme de Louis de Brezé, Grand Sénéchal de Normandie, que Henri II fit Duchesse de Valentinois, demouroit à l'Hôtel Barbette. En 1561, les Duchesses d'Aumale & de Bouillon, ses filles, vendirent cet Hôtel (comme faisant partie de la succession de leur pere) à différens particuliers qui le firent démolir, & qui commencerent à bâtir sur son emplacement les rues de Diane, du Parc Royal, & la nouvelle rue Barbette. On ne fait pas pourquoi la rue de Diane a changé de nom pour prendre celui des trois Pavillons.

Le pucelage de la jeune Diane, dit un faiseur d'anectotes, étoit un friand morceau & bien digne d'être présenté en offrande aux plus grands Monarques; aussi notre bon Roi Fran-

gois ne l'éconduisit-il pas. Il est certain que François I accorda à Diane de Poitiers la grace du Comte de S. Vallier, son pere, condamné à mort en 1523, pour avoir trempé dans les projets du Connétable de Bourbon; à l'égard *du pucelage*, l'Auteur se trompe, puisqu'il y avoit huit ans qu'elle étoit mariée, ayant épousé Louis de Brezé le 29 Mars 1514.

Hist. généalogique du P. Anselme. T. 2 p. 207.

Brantome la fait naître en 1496; le P. Anselme en 1499, & Duchesne en 1500; ainsi elle avoit, au moins, quarante ans lorsque Henri II, qui n'en avoit que dix-huit, en devint si éperdument amoureux; & quoiqu'âgée de près de soixante à la mort de ce Prince, elle avoit toujours conservé le même empire sur son cœur: il portoit sa livrée (le noir & le blanc *) au Tournoi où il fut blessé.

Brantome. Vie de Henri II. p. 37.

* Les Veuves ne quittaient point le deuil,

Elle avoit des cheveux extrêmement noirs , & bouclés , la peau très-blanche , les dents , la jambe & les mains admirables , la taille haute , & la démarche la plus noble. Elle ne fut jamais malade. Dans le plus grand froid , elle se lavoit le visage avec de l'eau de puits , & n'usa jamais d'aucune pommade. Elle s'éveillait tous les matins à six heures , montoit souvent à cheval , faisoit une ou deux lieues , & venoit se remettre dans son lit , où elle lisoit jusqu'à midi. Tout homme un peu distingué dans les Lettres , pouvoit compter sur sa protection ; les Calvinistes qui la haïssoient , ont mis Clément Marot au nombre de ses amans favorisés. Elle répondit fièrement à Henri II qui vouloit reconnoître une fille (1) qu'il avoit

*Mémoires de
Condé. T. 63
p. 11. note.*

(1) Cette fille vivoit encore en 1620 , & s'appelloit Mlle. de la Montagne.

eue d'elle : *J'étois de naissance à avoir des enfans légitimes de vous ; j'ai été votre Maîtresse , parce que je vous aimois ; je ne souffrirai pas qu'un arrêt me déclare votre concubine.*

Les Courtisans qui avoient été si long-tems dans l'adoration devant elle , lui tournerent le dos , suivant l'usage , dès que Henri II fut à l'extrémité , & Catherine de Médicis lui envoya ordre de rendre les pierriers de la Couronne , & de se retirer dans un de ses Châteaux : *le Roi est-il mort ,* demanda-t-elle à celui qui étoit chargé de cette commission ? *Non , Madame ,* répondit-il , *mais il ne passera pas la journée. Eh bien !* répliqua-t-elle , *je n'ai donc point encore de Maître , & je veux que mes ennemis sachent que quand ce Prince ne sera plus , je ne les crains point ; si j'ai le malheur de lui survivre long-tems , mon cœur sera trop*

occupé de sa douleur pour que je puisse être sensible aux chagins & aux dégoûts qu'on voudra me donner.

Elle mourut le 26 Avril 1566, âgée de 66 ans, trois mois, 27 jours; elle avoit ordonné par son Testament qu'on exposât son corps dans l'Eglise des Filles Pénitentes, avant que de le transporter à Anet, où il fut inhumé. Six mois avant sa mort, je la vis, dit Brantome, si belle encore que je ne sache cœur de rocher qui ne s'en fut ému, quoi-que quelque tems auparavant elle se fut rompu une jambe sur le pavé d'Orléans, allant & se tenant à cheval aussi dextrement & dispotement comme elle avoit jamais fait; mais le cheval tomba & glissa sous elle; il auroit semblé que telle rupture & les maux qu'elle endura, auroient dû changer sa belle face; point du tout, sa beauté, sa grace & sa belle apparence étoient

*Hilar. de
Coste. Dames
Illustres. T. 1.
pag. 510.*

*Dames ga-
lantes. T. 2.
pag. 239.*

toutes pareilles qu'elles avoient toujours été. C'est dommage que la terre couvire un si beau corps! ... elle étoit fort débonnaire, charitable & aumo-

Vie de Henri II. p. 11. niere. ... Il faut que le peuple de France prie Dieu qu'il ne vienne jamais favorite de Roi plus mauvaise que celle-là, ni plus mal-faisante.

Elle est, je crois, la seule pour qui l'on a frappé des Médailles.

29 Mars.
Ann. 1608.

» M. Peiresc, dit l'Étoile, m'a en-
» voyé la Médaille en cuivre de
» la Duchesse de Valentinois: d'un
» côté est sa figure avec cette Ins-
» cription, *Diana Dux Valentino-*
» *rum clarissima*, & au revers* *om-*
» *nium victorem vici* «. L'Abbé de

* J'ai vaincu
le Vainqueur
de tous.

Hist. Eccles.
T. 9. ann.
1559.

Choisi, dans son Histoire Ecclésiastique, où il est assez singulier de trouver de pareils détails, prétend que la Duchesse de Valentinois, fiere de sa vertu véritable ou fausse, fit frapper cette Médaille où elle est re-

présentée , foulant aux pieds l'Amour. Cela s'accorde assez avec la fierté qu'elle marqua en ne voulant pas faire reconnoître la fille qu'elle avoit eue de Henri II ; mais cela ne s'accorde pas avec l'article de son Testament , où elle veut qu'on lui fasse faire après sa mort une station dans l'Église des Filles Pénitentes. M. de Trudaine a dans son cabinet cette Médaille en argent ; elle est très-rare ; il a bien voulu me la communiquer. Je crois que ce fut la ville de Lyon , où cette Duchesse étoit très-aimée , qui la fit frapper ; & que ces mots , *j'ai vaincu le Vainqueur de tous* , sont allégoriques à Henri II , qui fit aussi frapper , en 1552 , une autre Médaille , où elle est représentée sous la figure de Diane , la gorge nue , le carquois sur l'épaule , tenant d'une main une flèche , & de l'autre s'appuyant sur son arc , avec ces mots ,

Mezeray.

nomen ad astra. Les Henri-Diane, avec des Croissans, C'est à-dire les H & les D, qu'on voit enlacés dans le Louvre, sont encore d'autres monumens de la passion de ce Prince.

RUE DE LA POTERIE.

En 1600, des Comédiens de Province obtinrent la permission de s'établir à Paris ; ils ouvrirent leur Théâtre à l'*Hôtel d'Argent* dans cette rue. En 1609, à l'occasion de quelques désordres arrivés à la porte de ce Spectacle & de celui de l'*Hôtel de Bourgogne*, le Juge de Police rendit une ordonnance dont je rapporterai les principaux articles ; ils m'ont paru curieux par la comparaison des tems & des mœurs.

» Sur la plainte faite par le Procureur du Roi, que les Comédiens de l'*Hôtel de Bourgogne* & de l'*Hôtel d'Argent* finissent leurs

» Comédies à heures indues & in-
» commodés pour la saison de l'hi-
» ver , & que sans permission , ils
» exigent du peuple sommes exces-
» sives : étant nécessaire d'y pour-
» voir & de leur faire taxe modé-
» rée , Nous avons fait & faisons
» très-expresses défenses auxdits
» Comédiens , depuis le jour de la
» S. Martin jusqu'au quinzième Fé-
» vrier , de jouer passé quatre heu-
» res & demie au plus tard ; aux-
» quels , pour cet effet , enjoignons
» de commencer précisément , avec
» telles personnes qu'il y aura , à
» deux heures après midi , & finir
» à ladite heure de quatre heures &
» demie , & que la porte soit ou-
» verte à une heure précise.

» Défendons aux Comédiens de
» prendre plus grande somme des
» habitans & autres personnes , que
» de cinq sòls au Parterre & de dix

» fols aux loges & galleries ; & en
» cas qu'ils ayent quelques Actes à
» représenter , où il conviendra plus
» de frais , il y sera par nous pourvu
» sur leur requête.

Paris , dit M. le Président Hainault , étoit alors bien différent de ce qu'il est aujourd'hui ; il n'y avoit point de lanternes , il y avoit beaucoup de boues , très-peu de carrosses & quantité de voleurs. On peut ajouter qu'il étoit plus aisé à un Comédien de s'entretenir dans ce tems-là avec vingt fols , qu'à-présent avec six francs.

Au commencement du règne de Louis XIII , les Comédiens de l'*Hôtel d'Argent* quitterent ce Quartier , & louerent un jeu de paume dans la vieille rue du Temple : on les appella *la troupe du Marais*. Ce fut sur ce Théâtre du Marais que deux Comédiennes (les Demoiselles

Marotte Beaupré & Catherine des Urlis) se donnerent rendez-vous pour se battre l'épée à la main, & se battirent, en effet, à la fin de la petite pièce. Sauval dit qu'il étoit ce jour-là à la Comédie. T. 2. p. 578.

RUE DES (1) PROUVAIRES.

En 1476, Alphonse V, Roi de Portugal, vint à Paris pour y solliciter des secours contre Ferdinand, fils du Roi d'Arragon, qui lui avoit enlevé la Castille. Louis XI, disent les Historiens, lui fit rendre de grands honneurs, & tâcha de lui procurer tous les amusemens possibles : on le logea dans cette rue chez un Épicier, nommé Laurent Herbelot : on le mena au Palais où il eut le plaisir d'entendre plaider

(1) Ou rue des Prêtres : *Prouaire*, en vieux langage, signifioit un Prêtre.

*Malingre.
Annales de
Paris.*

une très-belle Cause : le lendemain il alla à l'Évêché , où l'on procéda en sa présence à la réception d'un Docteur en Théologie , & le Dimanche suivant , premier Décembre & veille de son départ , on ordonna une Procession de l'Université , qui passa sous ses fenêtres. Voilà un Roi bien honorablement logé & bien amusé.

*Chron.
Louis XI.*

de

donna une Procession de l'Université , qui passa sous ses fenêtres. Voilà un Roi bien honorablement logé & bien amusé.

RUE ET BUTTE S. ROCH.

* Voyez p.
37 de ce pre-
mier Volume.

En parlant de l'enceinte * commencée sous Charles V en 1367 , achevée sous Charles VI en 1383 , & qui subsista jusqu'en 1631 , j'ai dit que les murs de la Ville , traversant le terrain de la Place des Victoires & du Jardin du Palais Royal , alloient aboutir à la porte Saint Honoré , située où sont à présent les Boucheries des Quinze-Vingts. Ce fut de ce côté que Charles VII , le

8 Septembre 1429, fit attaquer Paris, dont les Anglois étoient les maîtres : *vint ledit Roi aux champs, vers la Porte S. Honoré, sur une maniere de butte ou montagne, qu'on nommoit*

Histoire de Charles VII. dite de la Pucelle.

le * *Marché aux Pourceaux, & y fit dresser plusieurs canons & coulevrines.*

* La Butte S. Roch.

Jeanne la Pucelle, dit qu'elle vouloit assaillir la Ville ; elle n'étoit pas bien informée de la grande eau qui étoit dans les (1) fossés.... avec une lance elle fonda l'eau qui étoit bien profonde ; quoi faisant, elle eut, (2) d'un trait d'arbalète, les deux cuisses percées, ou du moins l'une. Mais notwithstanding elle ne vouloit en partir, & faisoit apporter des fagots & du bois

(1) Cette partie des fossés par où elle vouloit faire son attaque, étoit où sont aujourd'hui les rues des Boucheries & Traversiere.

(2) A-peu-près au bout de la rue Traversiere, du côté de la rue S. Honoré.

dans l'autre fossé, dans l'espoir de passer jusqu'au (1) mur : enfin depuis qu'il fut nuit, elle fut envoyée querir par plusieurs fois; mais elle ne vouloit partir & se retirer en aucune maniere; il fallut que le Duc d'Alençon l'allât querir & la ramenât lui-même.

Il y avoit encore des Moulins sur la Butte Saint Roch en 1670. La rue Neuve des Petits Champs finissoit à la rue Sainte Anne, & de-là jusqu'à l'Hôtel de Vendôme, qu'on démolit en 1687 pour faire la Place, on ne trouvoit plus que quelques masures éparfes çà & là sur tout le terrain où l'on a continué cette rue Neuve des Petits Champs, & bâti les rues de Gaillon, d'Antin & de Louis

(1) Ce côté du mur, ou rempart, étoit où est aujourd'hui la petite rue du Rempart; elle traverse de la rue de Richelieu dans la rue S. Honoré, vis-à-vis de la rue S. Nicaise.

Louis le Grand. Le Marché aux Chevaux se tenoit dans cet espace qu'occupent aujourd'hui la rue & l'Hôtel d'Antin. Ce fut à l'endroit où commence cette rue d'Antin, du côté de la rue Neuve des Petits Champs, derriere les murs du Jardin de l'Hôtel de Vendôme, que les Ducs de Beaufort & de Nemours se battirent en duel, cinq contre cinq, le 30 Juillet 1652, vers les sept heures du soir. M. de Beaufort avoit pour seconds, Buri, de Ris, Brillet & d'Héricourt. Le Marquis de Villars, pere du Maréchal, le Chevalier de la Chaise, Compan & d'Uzerches, étoient les seconds du Duc de Nemours, qui avoit lui-même chargé chez lui les pistolets, & les avoit apportés avec les épées. Lorsqu'ils furent en présence, *eh! beau-frere, quelle honte! oublions le passé & soyons bons amis*, lui dit

M. de Beaufort. *Ah ! coquin , il faut que je te tue ou que tu me tues ,* répondit M. de Nemours. Il tira le premier , apparemment comme l'offensé , & voulut ensuite fondre l'épée à la main sur M. de Beaufort , qu'il avoit manqué , & qui le tua roide de trois balles dans l'estomac. D'Héricourt fut tué par le Marquis de Villars , & de Ris par d'Uzerches ; les autres ne se blessèrent pas dangereusement. L'Archevêque de Paris défendit (1) qu'on fit pour le Duc de Nemours des prières à Saint André des Arcs , sa Paroisse , où on l'avoit porté. Quel étoit cet Archevêque ? Le fameux Cardinal de Retz , qui portoit ordinairement un poignard dans sa poche au lieu de bréviaire.

*Mémoires de
Montpensier.*

*Mémoires de
Retz.*

(1) Il le permit enfin au bout de quinze jours , le 14 Août 1652 , à la prière du Prince de Condé.

RUE SALLE-AU-COMTE.

Près de la Fontaine étoit la maison de Henri de Marle , Chancelier de France, * massacré en 1418. Un Procureur au Châtelet qui acheta cette maison en 1663, s'y trouvoit, dit Sauval , mal logé, & trop à l'étrait.

* Voyez rue
S. André des
Arcs.

On voit dans les Registres du Parlement, que le 9 d'Août 1413 , Charles VI, pour procéder, suivant les formalités ordinaires , & par voie de scrutin , à l'élection d'un Chancelier, fit entrer dans la Chambre du Conseil, le Dauphin, les Ducs de Berri, de Bourgogne, de Baviere & de Bar, plusieurs Barons, Chevaliers & Conseillers, qui tous jurèrent sur l'Évangile , & sur la vraie Croix, de nommer celui qu'ils croiroient le plus digne de posséder cette grande charge. Arnaud de

*Histoire de
Charles VI.*

Corbie eut dix-huit voix : Simon de Nantes, Président au Parlement, en eut vingt, & Henri de Marle, premier Président, en eut quarante-quatre ; de sorte, dit l'Abbé de Choisi, qu'à la pluralité des voix, celle du Roi n'étant comptée que pour une, Henri de Marle fut proclamé Chancelier.

RUE DE SEINE.

La Reine Marguerite de Valois, première femme de Henri IV, étant revenue à Paris après une absence de près de vingt-cinq ans, fit bâtir au bout de cette rue, en 1606, un Hôtel, avec de vastes Jardins qui régnoient le long de la Rivière : elle y mourut le 27 Mars 1615. J'estime comme un autre la vertu dans une femme ; mais parce qu'elle aura eu des Amans, quelques foiblesses, il ne me semble pas qu'on doive la dé-

chirer impitoyablement comme on a fait cette pauvre Princesse , qui d'ailleurs étoit pleine de bonnes intentions pour la gloire & la tranquillité de l'État , & qui joignoit au meilleur cœur , à l'ame la plus noble , la plus compatissante , & la plus généreuse , beaucoup d'esprit & de beauté. *Vraie héritière des Valois* , Hist. de la dit Mezeray , *elle ne fit jamais don à* mere & du *personne sans excuse de donner si peu ;* filz. *elle étoit le refuge des Gens de Lettres , en avoit toujours quelques-uns à sa table , & apprit tant en leur conversation , qu'elle parloit & écrivoit mieux que femme de son tems. Elle passoit une partie de la journée dans son lit , entourée de petits enfans-de-chœur fort jolis , qu'elle faisoit chanter. Etant à Toulouse , dit le Prési-* Des Par- *dent Laroche , elle reçut les saluta-* lemens de *tions du Parlement , dans un lit de* France. *damas blanc , très-riche , ayant au*

Brantome. fond de son lit de petits enfans-de-chœur, chantans & jouans du luth. Personne en Europe ne dansoit si bien qu'elle : Dom Juan d'Autriche, Gouverneur des Pays-Bas, partit exprès en poste de Bruxelles, & vint à Paris *incognito* pour la voir danser à un bal paré.

*Mémoires de
a Reine
Marguerite.*

Henri IV n'avoit pas à se plaindre de son peu de complaisance : voici ce qu'elle raconte dans ses Mémoires, au sujet d'une des Maîtresses de ce Prince. *Le mal lui prenant au point du jour, étant couchée en la Chambre des filles, elle envoya querir mon Médecin, & le pria d'avertir le Roi mon mari; ce qu'il fit. Nous étions couchés en une même Chambre, en divers lits, comme nous avions accoutumé. Lorsque le Médecin lui dit cette nouvelle, il se trouva fort en peine, ne sachant que faire; craignant d'un côté qu'elle fut decouverte, & de l'autre*

qu'elle fut mal secourue, car il l'aimoit fort. Il se résolut enfin de m'avouer tout, & de me prier de l'aller secourir, sachant bien que malgré ce qui s'étoit passé, il me trouveroit toujours prête de le servir en ce qu'il lui plairoit. Il ouvre mon rideau & me dit, ma mie, je vous ai celé une chose qu'il faut que je vous avoue; je vous prie de m'en excuser & de ne point vous souvenir de tout ce que je vous ai dit pour ce sujet; mais obligez-moi tant que de vous lever tout-à-l'heure pour secourir Fosseuse qui est fort mal; vous savez combien je l'aime; je vous prie, obligez-moi en cela. Je lui dis que je l'honorais trop pour m'offenser de chose qui vint de lui; que je m'y en allois, & y ferois comme si c'étoit ma fille; que cependant il s'en allât à la chasse, & emmenât tout le monde, afin qu'il n'en fut point oui parler. Je la fis promptement ôter de la chambre des

filles , & la mis dans une chambre écartée , avec mon Médecin & des femmes pour la servir , & la fis très-bien secourir. Dieu voulut qu'elle ne fit qu'une fille , qui encore étoit morte... Le Roi , mon mari , étant revenu de la chasse , me trouva que je m'étois remise au lit , étant lassé de m'être levée si matin & de la peine que j'avois eue à la faire secourir ; il me pria de me lever & de l'aller voir. Je lui dis que je l'avois fait lorsqu'elle avoit eu besoin de mon secours , mais qu'à cette heure elle n'en avoit plus affaire ; que si j'y allois ; je découvrerois plutôt que je ne cacherois ce qui étoit , & que tout le monde me montreroit au doigt ; il se fâcha fort contre moi , ce qui me déplut beaucoup , ne méritant pas , ce me semble , cette récompense de ce que j'avois fait le matin. Un autre endroit des Mémoires de cette Princesse peint bien les horreurs de la

nuît de la S. Barthelemi : lorsque j'étois le plus endormie, dit-elle, voici un homme frappant des pieds & des mains à la porte, criant Navarre, Navarre. Ma Nourrice pensant que c'étoit le Roi, mon mari, court vîtement à la porte; c'étoit un Gentilhomme nommé M. de Tejan, qui avoit un coup d'épée dans le coude, un coup de hallebarde dans le bras, & qui étoit encore poursuivi de quatre Archers qui entrèrent tous après lui dans ma Chambre. Lui, voulant se garantir, se jetta sur mon lit; Moi, sentant ces hommes qui me tenoient, je me jette à la ruelle, & lui après moi, me tenant toujours au travers du corps. Nous criions tous les deux, & étions aussi effrayés l'un que l'autre. Enfin Dieu voulut* que M. de Nancai, Capitaine des Gardes, vint, qui me trouvant en cet état, encore qu'il y eût de la compassion, ne put se tenir de rire. C'est dans le

* Gaspard de la Châtres.

Louvre, c'est dans la Chambre de la sœur du Roi, c'est jusques sur son lit qu'on écorche des malheureux qui reclament en vain la foi des sermens & des traités! Nancai, qui passoit pour un des plus honnêtes hommes de la Cour, rit à ce spectacle! il rit dans ces momens d'horreur, dans ce jour à jamais exécration! *Ayant changé de chemise, ajoute cette Princesse, parce que j'étois toute couverte de sang, & m'étant fait jetter un manteau de nuit, je passai à l'appartement de Madame de Lorraine, ma sœur. Entrant dans l'antichambre, un Gentilhomme nommé Bourse, se sauvant des Archers qui le poursuivoient, fut percé d'un coup d'hallebarde à trois pas de moi... Cinq ou six jours après, ceux qui avoient commencé cette partie, connoissant qu'ils avoient failli à leur principal dessein, n'en voulant point tant aux Huguenots qu'aux Princes du*

Sang , portoient impatiemment que le Roi , mon mari , & le Prince de Condé fussent échappés ; & connoissant qu'étant mon mari , nul ne voudroit attenter contre lui , ils ourdirent une autre trame ; ils vont persuader à la Reine , ma mere , qu'il me faut démarier . Un jour de fête que nous devions faire nos Pâques , étant allée à son lever , elle me fit jurer de dire vérité , & me demanda si le Roi mon mari étoit homme , me disant que s'il ne l'étoit pas , elle avoit moyen de me démarier ; je la suppliai de croire que je ne me connoissois pas en ce qu'elle me demandoit , mais qu'enfin puisqu'elle m'y avoit mise , j'y voulois demeurer ; me doutant bien qu'on ne vouloit m'en séparer que pour lui faire un mauvais tour .

Henri IV , dont elle n'avoit point eu d'enfans , se voyant paisible possesseur de la Couronne , lui fit proposer , pour le bien de l'État , de

*Mémoires
de Sulli.*

Hist. de la
mere & du
fils.

faire casser leur mariage ; elle y consentit de la façon la plus noble , la plus modeste & la plus désintéressée : loin d'exiger plusieurs conditions auxquelles ce Prince auroit été obligé de souscrire , elle demanda uniquement qu'on payât ses dettes , & qu'on lui assurât une pension convenable. *L'abaissement de sa condition , dit Mezeray , étoit si relevé par la bonté & les autres vertus Royales qui étoient en elle , qu'elle n'en fut point à mépris.* Son Palais fut vendu en 1619 , quatre ans après sa mort , & l'on commença de bâtir le Quai Malaquais sur une partie du terrain qu'occupoient les Jardins. Jusqu'alors le Fauxbourg Saint Germain n'avoit été que comme ces Villages , composés de quelques rues , dont les maisons sont séparées les unes des autres par des Vignes , des Prés & des Jardins ; en sortant de la porte

de Nesle , située où est à présent la première cour du Collège des Quatre Nations , on entroit dans la campagne ; la rue Tarannes & la rue Saint Dominique s'appelloient *le Chemin aux Vaches* , & les * rues des Petits Augustins , Jacob , de Saint-Pere , de l'Université , du Bacq , de Verneuil , de Beaune & de Bourbon , n'existoient point encore : on en verra , je crois , la preuve avec plaisir , dans une Comédie du grand Corneille , représentée pour la première fois en 1642.

* C'étoit le pré aux Clercs.

D O R A N T E.

Paris semble à mes yeux un pays de Romains ;

J'y croyois ce matin voir une Isle enchantée ;

Je la laissai déserté , & la trouve habitée.
Quelqu'Amphion nouveau , sans l'aide
des Maçons ,

En superbes Palais a changé ces buissons,

G É R O N T E.

Paris voit tous les jours de ces métamorphoses ;

Dans tout le pré aux Clercs tu verras
mêmes choses ,

Et l'Univers entier ne peut rien voir d'égal
Aux superbes dehors du Palais Cardinal ;

* Quartiers
Richelieu &
Montmartre.

Toute une Ville * entière , avec pompe
bâtie ,

Semble d'un vieux fossé par miracle sortie.

Le Menteur , Scène V. Acte II.

PASSAGE DE LA SEINE AU QUAI
MALAQUAIS , OU DES QUATRE
NATIONS.

Sauval.
T. 2. P. 534.

Peu de tems après la paix de Ver-
vins , Henri IV revenant de la chas-
se , vêtu simplement , & n'ayant
avec lui que deux ou trois Gentils-
hommes , passa la riviere au-Quai
Malaquais , à l'endroit où on la passe
encore aujourd'hui. Voyant que le
Batelier ne le connoissoit pas , il lui
demanda ce qu'on disoit de la paix :
ma foi je ne fais pas ce que c'est

que cette belle paix , répondit le Batelier ; il y a des impôts sur tout , & jusques sur ce misérable bateau avec lequel j'ai bien de la peine à vivre. Eh ! le Roi , continua Henri IV , ne compte-t-il pas mettre ordre à tous ces impôts-là ? Le Roi est un assez bon homme , répliqua le rustre , mais il a une Maîtresse à qui il faut tant de belles robes & tant d'affiquets , & c'est nous qui payons tout cela ; passe encore si elle n'étoit qu'à lui , mais on dit qu'elle se fait caresser par bien d'autres. Henri IV , que cette conversation avoit beaucoup amusé , envoya chercher le lendemain ce Batelier , & lui fit répéter devant la Duchesse de Beaufort tout ce qu'il avoit dit la veille. La Duchesse , fort irritée , vouloit le faire pendre : vous êtes folle , dit Henri IV , c'est un pauvre diable que la misere met de mauvaise humeur ;

je ne veux plus qu'il paye rien pour son bateau, & je suis sûr qu'il chantera tous les jours *vive Henri, vive Gabrielle.*

Ce bon Roi étoit fier quand il le falloit : il demanda un jour, dit Pierre Matthieu, à l'Ambassadeur de Rodolphe II, si cet Empereur avoit des Maîtresses : *si mon Maître en a, elles sont secrettes*, répondit cet Ambassadeur : *il est vrai*, répliqua Henri IV, *qu'il y a des hommes qui n'ont point d'assez grandes qualités pour n'être pas obligés de cacher leurs foiblesses.* Ce même Historien rapporte qu'il lui a entendu dire plusieurs fois que le plaisir seul ne l'attachoit pas à la Duchesse de Beaufort, *qu'elle lui étoit utile au démêlement des brouilleries de la Cour ; qu'il lui confioit les avis qu'on lui donnoit sur les Courtisans ; qu'elle l'appaisoit, &*

adoucissoit son humeur & ses chagrins ; de sorte , ajoute cet Historien , qu'elle soutenoit chacun , n'oprimoit personne , & que le plus grand nombre se réjouissoit de sa grandeur & de sa fortune.

RUE S. SEVERIN.

Au mois de Janvier 1474, les Médecins & Chirurgiens de Paris représenterent à Louis XI, que plusieurs personnes de considération étoient travaillées de la pierre, colique, passion & mal de côté ; qu'il seroit très-utile d'examiner l'endroit où s'engendroient ces maladies ; qu'on ne pouvoit mieux s'éclairer qu'en opérant sur un homme vivant, & qu'ainsi ils demandoient qu'on leur livrât un Franc-Archer qui venoit d'être condamné à être pendu pour vol, & qui avoit été souvent fort molesté desdits maux. On leur accorda leur de-

*Chronique
de Louis XI.
pag. 213.*

†

mande ; & cette opération qui est , je crois , la première qu'on ait faite pour la pierre , se fit publiquement dans le cimetière de l'Église S. Severin. *Après qu'on eut examiné & travaillé , ajoute la Chronique , on remit les entrailles dedans le corps dudit Franc-Archer , qui fut recousu , & par l'ordonnance du Roi très-bien pansé , & tellement qu'en quinze jours il fut guéri , & eut rémission de ses crimes sans dépens , & il lui fut même donné de l'argent.*

Le cours des événemens de la vie est quelquefois bien singulier , il falloit que ce misérable , pour être guéri de la pierre , fût condamné à être pendu ; mais croirait-on que dans ces tems-là , s'il l'avoit été , son cadavre seroit devenu comme un dépôt précieux de la mort , auquel les Chirurgiens n'auroient pas osé toucher ? La

dissection du corps humain passoit encore pour un sacrilège au commencement du règne de François I; & l'Empereur Charles-Quint fit consulter les Théologiens de Salamanque pour savoir si l'on pouvoit en conscience disséquer un corps afin d'en connoître la structure.

Sur la porte de l'amphithéâtre anatomique de Toulouse, on lit ce vers :

Hic locus est ubi mors gaudet succurrere vitæ.

Ici la mort se plaît à secourir la vie.

Je ne risquerai pas de traduire l'inscription qui est sur la porte de l'amphithéâtre anatomique de Paris.

Consilioque manûque.

Je me trouverois entre deux écueils; je fâcherois, ou la Faculté de Médecine, ou l'Académie de Chirurgie.

RUE DU TEMPLE.

Les *Templiers* furent ainsi nommés , parce que Baudouin II , Roi de Jérusalem , leur donna une maison proche du Temple de Salomon. Leur Ordre ne subsista pas deux cents ans ; il commença en 1118 , & fut aboli en 1312. Villani & la plupart des Historiens assurent qu'un Templier , Prieur de Mont-faucon , près de Toulouse , & un Florentin , nommé *Noffodei* , qui furent leurs délateurs , étoient deux scélérats que le Grand-Maître avoit condamnés pour crime d'hérésie , & attendu la vie honteuse qu'ils menoient , à finir leurs jours en prison. Ces deux misérables firent dire à Enguerrand de Marigni , Surintendant des Finances , que si l'on vouloit leur promettre la liberté ,

& leur assurer de quoi vivre , ils découvroient des secrets dont le Roi pourroit tirer plus d'utilité que de la conquête d'un Royaume. Ce fut sur les dépositions de ces deux hommes , que les Templiers qui se trouverent en France , furent tous arrêtés à jour marqué , le 13 d'Octobre 1307. Guillaume de Nogaret , si connu par la violence de son caractère , & Frere Imbert , Dominicain , Confesseur du Roi , & revêtu du titre d'Inquisiteur , se chargerent de donner à la poursuite de cette affaire toute l'activité possible. On fit des informations de tous côtés , & bientôt on n'entendit plus parler que de chaînes , de cachots , de bourreaux & de bûchers. On attaqua jusqu'aux morts ; leurs osse-
*Nangii con-
tinuat.*

mens furent déterrés, brûlés, & leurs cendres jettées au vents. On accordoit la vie & des pensions à ceux

qui se reconnoissoient volontairement coupables ; on livroit les autres aux tortures. Plusieurs qui n'auroient pas craint la mort , épouvantés par l'appareil des tourmens , convinrent de tout ce que l'on leur disoit d'avouer ; il y en eut aussi un grand nombre dont la constance ne put être ébranlée , ni par les promesses , ni par les supplices. On en brûla cinquante-quatre derrière l'Abbaye de S. Antoine , qui tous , au milieu des flammes , protestèrent de leur innocence jusqu'au dernier soupir. Le Grand-Maître, Jacques de Molai, qui avoit été parrain d'un des enfans du Roi ; Guy , Commandeur d'Aquitaine , fils de Robert II & de Mahaut d'Auvergne , & frere du Dauphin d'Auvergne , Hugues de Peralde , Grand-Prieur de France , & un autre , dont on ignore le nom , après avoir été conduits à Potiers devant

le Pape, furent ramenés à Paris pour y faire une confession publique de la corruption générale de leur ordre : ils en étoient les principaux Officiers, & comme Philippe le Bel n'ignoroit pas qu'on disoit hautement que les richesses immenses que les Templiers avoient apportées de l'Orient, & dont il vouloit s'emparer, étoient la véritable cause de la persécution qu'ils effuyoient, il espéroit que cette cérémonie en imposeroit au peuple ; & calmeroit les esprits effrayés par tant & de si terribles exécutions dans la Capitale & dans les Provinces. On les fit monter tous les quatre sur un échaffaud dressé devant l'Église de Notre-Dame ; on lut la Sentence qui modéroit leur peine à une prison perpétuelle ; un des Légats fit ensuite un long discours, où il détailla toutes les abo-

minations & les impiétés dont les Templiers avoient été convaincus, disoit-il, par leur propre aveu; & afin qu'aucun des spectateurs n'en pût douter, il somma le Grand-Maître de parler & de renouveler publiquement la confession qu'il en avoit faite à Potiers. *Oui, je vais parler*, dit cet infortuné Vieillard, en secouant ses chaînes & s'avancant jusqu'au bord de l'échaffaud, *je n'ai que trop long-tems trahi la vérité. Daigne m'écouter, daigne recevoir, ô mon Dieu, le serment que je fais, & puisse-t-il me servir quand je comparoîtrai devant ton tribunal. Je jure que tout ce qu'on vient de dire des Templiers, est faux: que ce fut toujours un Ordre zélé pour la Foi, charitable, juste, orthodoxe, & que si j'ai eu la foiblesse de parler différemment à la sollicitation du Pape & du Roi, & pour suspendre les horribles*

ribles tortures qu'on me faisoit souffrir, je m'en repens. Je vois, ajouta-t-il, que j'irrite nos Bourreaux, & que le bûcher va s'allumer; je me sou mets à tous les tourmens qu'on m'apprête, & reconnois, ô mon Dieu, qu'il n'en est point qui puisse expier l'offense que j'ai faite à mes freres, à la vérité & à la Religion. Le Légat extrêmement déconcerté, fit remener en prison le Grand-Maître & le frere du Dauphin d'Auvergne, qui s'étoit aussi rétracté: le soir même, ils furent tous les deux brûlés vifs, & à petit feu, dans l'endroit où est aujourd'hui la Statue de Henri IV. Leur fermeté ne se démentit point; ils invoquoient Jesus-Christ, & le prioient de soutenir leur courage; le peuple conf-terné & fondant en larmes, se jetta sur leurs cendres, & les emporta comme de précieuses reliques;

*Histoire de
Paris, L. II.*

les deux Commandeurs qui n'avoient pas eu la force de se rétracter, furent traités avec douceur.

Histoire de France. Mezeray rapporte que le Grand-Maître ajourna le Pape à comparaître devant le Tribunal de Dieu

Choisi. Hist. Ecclesiast. dans quarante jours, & le Roi dans un an : si cet ajournement est vrai, ce fut une prophétie que l'événement vérifia. A l'égard des deux Scélérats qui occasionnerent toute cette procédure, le premier périt dans une mauvaise affaire ; & l'autre, *Noffodei*, fut pendu pour quelques nouveaux crimes.

Processus contra Templarios. Dupuy.

Voici les abominations qu'on imputoit aux Templiers : qu'à leur réception dans l'Ordre : on les conduisoit dans une chambre obscure où ils renioient Jesus-Christ, & crachoient trois fois sur le Crucifix : que celui qui étoit reçu, baisoit celui qui le recevoit à la bouche,

ensuite *in fine spinæ dorsi & in virgâ virili* : qu'ils adoroient une tête de bois doré qui avoit une grande barbe , & qu'on ne montrait qu'aux Chapitres généraux : qu'on leur recommandoit d'être chastes avec les femmes , mais très-complaisans envers les Freres , *dès qu'ils en étoient requis* : que s'il arrivoit que d'un Templier & d'une pucelle il naquit un garçon , ils s'assembloient , se rangeoient en rond , se le jettoient les uns aux autres jusqu'à ce qu'il fut mort , *postea igni torrebant eum , exque eliquatâ indè pinguedine simulacrum decoris gratiâ unguebant* : qu'en Languedoc, trois Commandeurs mis à la torture , avoient avoué qu'ils avoient assistés à plusieurs Chapitres provinciaux de l'Ordre ; que dans un de ces Chapitres tenu à Montpellier, & de nuit, suivant l'usage, on avoit exposé une tête ; qu'aussi-tôt le diable

Robert Ga-
guin. L. 7.
p. 12.

Hist. géné-
rale de Lan-
guedoc. ann.
1307.

avoit apparu sous la figure d'un Chat; que ce Chat, tandis qu'on l'adoroit, avoit parlé & répondu avec bonté aux uns & aux autres; qu'ensuite plusieurs démons avoient aussi apparu sous des formes de femmes, & que *chacun* des Freres avoit eu sa *chacune*.

*Deffenso
Templar. Du-
puy.*

Frere Pierre de Boulogne, Procureur Général de l'Ordre, représenta dans différentes requêtes, qu'il n'étoit pas vraisemblable que des hommes, sur-tout n'y étant poussés par aucun motif d'intérêt, renoncassent à la Religion où ils étoient nés, pour croire à une idole; & qu'aucun de ceux qui s'étoient présentés pour entrer dans l'Ordre, n'eut eu horreur de ces abominables mysteres, & ne les eut révélés: que le Roi par ses Lettres avoit promis la liberté, la vie & des pensions aux Templiers qui se reconnoïtroient

volontairement coupables; & qu'on avoit livré aux plus cruelles tortures ceux qu'on n'avoit pu séduire par des promesses, ou effrayer par des menaces : qu'il étoit prouvé que plusieurs Templiers étant tombés malades dans les prisons, avoient protestés en mourant, avec toutes les marques du repentir le plus vif & le plus sincere, que les déclarations qu'on avoit exigées d'eux étoient fausses, & qu'ils ne les avoient faites que pour se délivrer des horribles tourmens qu'on leur faisoit souffrir : qu'on n'avoit point confronté les témoins aux accusés, & qu'enfin aucun des Templiers, qu'on avoit arrêtés dans les autres Royaumes de la Chrétienté, n'avoit déposé rien de semblable aux abominations qu'on leur imputoit en France, où leur perte avoit été résolue & préparée par tous les moyens que peuvent

employer la force & la séduction.

*Ex secundâ
vitâ Clemen-
tis V. p. 37.*

Les Archevêques de Sens , de Rheims & de Rouen , loin d'avoir égard à ces remontrances , firent décider dans les Conciles de leurs Provinces qu'on traiteroit comme relaps , & comme ayant renoncé à Jesus-Christ , les Templiers qui se rétracteroient de ce qu'ils auroient déclarés à la question ; & quelques jours après , conformément à cette barbare & singulière jurisprudence , on en brûla cinquante-neuf dans l'endroit où est aujourd'hui l'Hôtel des Mousquetaires noirs. Le récit de l'Évêque de Lodève , historien contemporain , nous représente ces infortunés , dévorés par les flammes , attachant les yeux au ciel pour y puiser les forces qui leur avoient manqué dans les tortures , & demandant à Dieu de ne pas permettre qu'ils trahissent une seconde

*Chron. de
Montfort.
Duchefne.
T. 5.*

fois la vérité en s'accusant , & en accusant leurs freres, de crimes qu'ils n'avoient pas commis.

Dans le Concile général de Vienne en Dauphiné , composé de plus de trois cents Archevêques , Evêques , & Docteurs d'Allemagne, d'Italie , d'Angleterre, d'Espagne & de France , tous (excepté un Prélat Italien & les Archevêques de Sens , de Rheims & de Rouen) représentèrent qu'il seroit contre l'équité naturelle de supprimer l'Ordre des Templiers avant que de les avoir entendus dans leurs défenses , & sur les récusations de témoins , & sans les avoir confrontés à leurs accusateurs , comme ils l'avoient demandé dans toutes leurs requêtes. Le Pape étonné de cette opposition générale à ses intentions , s'écria *que si l'on ne pouvoit pas , par le défaut de quelques formalités , prononcer* * *juridiquement*

Fleuri. Hist. Ecclesiast.

* *Vid Justitia.*

contre eux, la plénitude de sa puissance Pontificale suppléeroit à tout, & qu'il les condamneroit par voie d'expédient, plutôt que de fâcher son cher fils le Roi de France. En effet, quelques mois après, dans un consistoire secret de Cardinaux & d'Évêques, que la complaisance, dit Verror, ramena à son avis, il cassa & annulla l'Ordre des Templiers: la Sentence portoit que n'ayant pu les juger selon les formes du droit, il les condamnoit d'autorité Apostolique, & par provision.

Rapin de Thoiras.

Il est certain qu'ils s'étoient livrés au faste, au luxe, à une vie molle & voluptueuse: que leur valeur, leur naissance, la gloire dont ils s'étoient couverts dans tant de combats, & d'immenses revenus, leur inspiroient un orgueil, un ton d'indépendance, qui n'avoient pu que déplaire infiniment à tous les Souverains: qu'à

Gurthleri, Hist. Templariorum. num. 141.

l'occasion de leurs privilèges & de leurs possessions, ils avoient eu des démêlés très-vifs avec la plupart des Évêques: que leurs railleries continuelles sur la fainéantise & les fraudes pieuses des Moines, leur avoient attiré de dangereux ennemis, & qu'enfin Philippe le Bel les accusoit d'avoir envoyé des secours d'argent à Boniface VIII, pendant ses différends avec ce Pape, & de tenir en toute occasion des discours séditieux sur sa conduite & sur celle de ses deux favoris, Enguerrand de Marigni, Surintendant des Finances, & Étienne Barberte, Prévôt de Paris & Maître des Monnoies.

*Processus
contra Tem-
plar. Dupuy.
pag. 130.*

Marigni étoit de ces hommes qui se qualifient Ministres d'un État, & qui n'en font que les tyrans, sous l'autorité d'un Maître dont ils corrompent l'équité naturelle en flattant toutes ses passions. Ne pouvant plus

*Histoire de
Paris.*

imaginer de nouveaux impôts , il avoit eu recours à la plus pernicieuse des ressources , l'affoiblissement & le haussement des monnoies. Les changemens qu'il y fit , devinrent si fréquens & furent portés à un tel excès , que la populace de Paris se souleva , pilla la maison d'Étienne Barbette , maltraita dans les marchés les Pourvoyeurs du Roi , l'investit lui-même dans le Temple , où il logeoit alors , & empêcha pendant trois jours qu'on n'y portât des vivres. Barbette & Marigni accusèrent les Juifs & les Templiers d'avoir fomenté cette sédition. Jamais Prince ne fut plus fier que Philippe le Bel , & sa fierté le rendoit implacable dans sa haine ; d'ailleurs il étoit avide , dépensier , toujours pressé d'argent , & par conséquent obligé de se faire souvent illusion sur les moyens que ses Ministres employoient pour en trouver ;

*Histoire de
l'Eglise. Du-
pin. XIV. sié-
cle.*

il ne leur fut pas difficile de lui faire adopter le projet d'une vengeance qui pourroit faire entrer dans ses coffres la dépouille des Juifs & une partie des richesses que les Templiers avoient apportées de l'Orient. Bientôt le bruit se répandit dans Paris que les Juifs avoient outragé une hostie, profané des vases sacrés, & crucifié des enfans le jour du Vendredi Saint ; le peuple qui aime à croire tout ce qui peut exciter sa fureur, ne tarda pas à crier qu'il falloit exterminer ces ennemis du nom Chrétien : le Ministère les fit tous arrêter dans un même jour, 22 Juillet 1306 ; leurs biens furent confisqués ; on ne laissa à chacun que ce qu'il lui falloit pour le conduire hors du Royaume. L'année suivante, on arrêta de la même manière tous les Templiers qui se trouverent en France ; & le terrible tribunal qu'on éri-

*Fleuri. Hist.
Ecclesiast.*

gea contr'eux dans chaque province , fut composé d'Évêques & de Moines: l'Archevêque de Sens, frere d'Enguerrand de Marigni, présidoit à celui de Paris.

Fleuri. Ibid. Clément V occupoit la chaire de Saint Pierre: presque tous les Historiens, entr'autres Saint Antonin, Archevêque de Florence, Villani, & le Continuateur de Nangis, disent que ce Pape faisoit un honteux trafic des choses sacrées.... qu'à sa Cour on vendoit publiquement les bé-

Nangii continuat. ann. 1305.

Villani.

Choisi. Hist. Ecclesiast.

néfices.... qu'allant de Lyon à Bordeaux, il avoit pillé sur son passage tous les Monastères & toutes les Eglises... qu'il avoit établi le S. Siège en France pour ne pas se séparer de la Comtesse de Périgord, fille du Comte de Foix, dont il étoit éperdument amoureux.... que Philippe le Bel lui ayant offert de le faire élire Pape à six conditions, il avoit juré sur le Saint

*Sacrement de les exécuter toutes , & que l'extinction de l'Ordre des Templiers , en étoit une. Ainsi , lorsqu'il apprit que ce Prince les avoit fait arrêter , s'il marqua de la surprise & de la colere ; s'il écrivit des Lettres pleines d'amertume , ce ne fut , selon quelques Auteurs , que pour ne pas paroître avoir abandonné les droits du Saint Siége. Il est certain qu'il ne tarda pas à s'appaiser : ce très-cher fils , dit-il dans une de ses Bulles , en parlant de Philippe le Bel , n'a point fait arrêter les Templiers * par un motif d'avarice , mais par un véritable zele pour la Religion ; il est très-éloigné de vouloir s'approprier la moindre petite partie de leurs biens... nous en avons interrogé nous-mêmes soixante & douze , ajoute-t-il , qui tous ont confessé les abominations qu'on impute à leur Ordre.. le Grand Maître en a fait aussi l'aveu à Chinon , de*

Fleuri. Ibid.

** Non Typol.
avaricia.*

*Processus
contra Tem-
plar. p. 131.*

*Choisi. Hist.
Ecclesiast.*

vant nos Commissaires, les Cardinaux Berenger de Fredole, Etienne de Suifi & Landolphe de Brancaccio. Le Grand-Maître, comme presque toute la Noblesse de ce tems-là, ne savoit ni lire, ni écrire; lorsqu'on lui lut à Paris cette déposition qu'il devoit avoir faite à Chinon, il parut très-étonné, fit deux fois le signe de la croix, & s'écria, si ces trois Commissaires étoient d'une autre qualité, je sais ce que je leur proposerois: on lui répondit que les Cardinaux ne recevoient pas des gages de bataille: eh bien! répliqua-t-il, je prie donc Dieu qu'on leur fende le ventre, comme le fendent les Tartares & les Sarrazins aux menteurs & aux faussaires. Vertot dit que pour charger davantage le Grand-Maître, & pour le rendre plus criminel, le Greffier avoit apparemment ajouté à sa déposition des circonstances aggravantes. Cela

ne justifie pas les Commissaires; un Juge doit-il souscrire un interrogatoire sans l'avoir lû?

Sur les Lettres & les instances du Pape, on avoit arrêté les Templiers dans tous les États de la Chrétienté: il n'y en eut de condamnés à mort qu'en France & dans le Comté de Provence, qui appartenoit alors au Roi de Naples & de Sicile. Le Concile de Vienne, après la suppression générale de l'Ordre, avoit disposé de leurs biens en faveur des * Chevaliers Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem; mais Philippe le Bel ne consentit à s'en défaire qu'à condition qu'on lui pairoit préalablement deux cents mille livres pour les frais de la procédure; c'étoit une somme immense dans ces tems-là; cependant Louis Hutin, son successeur, crut devoir demander soixante mille livres de plus, &

* Les Chevaliers de Malthe.

Reg. du
Trésor.

enfin on convint qu'il auroit les deux tiers de l'argent des Templiers, les meubles de leurs Maisons, les ornemens de leurs Églises, & tous les fruits & revenus de leurs terres, depuis le 13 Octobre 1307, jusqu'à l'année 1314. Rapin de Thoiras dit *que le Roi d'Angleterre, Édouard II, dans l'espérance de profiter de leurs biens, fit tenir à Londres un Synode national, où ils furent condamnés; mais qu'on ne les traita point avec autant de rigueur qu'en France, & que l'on se contenta de les disperser dans des Monasteres pour y faire pénitence, avec une pension modique prise sur leurs revenus.* L'Abbé

Hist. Eccles.

de Choisi prétend que les Seigneurs Anglois s'emparèrent de tous les biens des Templiers, en disant *que leurs Ancêtres les avoient donnés aux Templiers & non pas aux Hospitaliers, & que puisqu'il n'y avoit plus de Tem*

pliers , il étoit juste que ces biens revinssent à leurs anciens Maîtres. Le Roi de Castille les unit à son Domaine ; le Roi de Portugal les donna à l'Ordre de Christ , qu'il institua , & le Roi d'Arragon s'appropriâ dix-sept Forteresses qu'ils possédoient dans le Royaume de Valence. Le Pape (1) eut sa bonne part dans

(1) Dans l'histoire du règne de Philippe le Bel , l'Abbé Velli soutient que Clément V ne profita point de la dépouille des Templiers , & que Dupuy , que l'on cite , a été incapable de dire que ce Pape en ait profité : voici les propres termes de Dupuy : *Ces Lettres furent exécutées , & les Templiers condamnés à mort , & exécutés , & leurs biens meubles confisqués au profit du Comte de Provence qui en fit part au Pape , & les immeubles furent conservés aux Hospitaliers.* Hist. de la condemn. des Templiers. Premier volume. Page 57.

La première édition de ces Essais Historiques avoit paru cinq ans avant cette Histoire de l'Abbé Velli : j'y avois cité Dupuy ; ainsi c'est m'accuser d'une calomnie.

Dupuy.

cette riche dépouille , sur-tout dans les États de Charles II , Roi de Naples & de Sicile , Comte de Provence & de Forcalquier ; il partagea avec ce Prince l'argent & tous les effets mobiliers de ces infortunés.

Enguerrand de Marigni, que le Pere Daniel nous représente comme un Ministre d'un grand mérite , avoit pillé les Finances , accablé le peuple d'impôts , & ruiné plusieurs particuliers par des vexations inouïes ; il étoit sans foi , sans pitié , & le plus vain & le plus insolent de tous les hommes : il osa dire , en plein Conseil , au Comte de Valois , frere de Philippe le Bel , *c'est vous qui avez menti.* La veille de l'Ascension 1315 , avant le point du jour , comme c'étoit alors la coutume , il fut pendu au gibet qu'il avoit fait lui-même dresser à Montfaucon quelques années auparavant , & comme maître du logis ,

dit Mezeray , il eut l'honneur d'être mis au haut bout au-dessus de tous les autres Voleurs. Dix ans après , le Comte de Valois , aussi malade d'esprit que de corps , fit faire des aumônes , & ceux qui les distribuoient disoient de sa part à chaque pauvre : priez Dieu pour M. de Marigni & pour M. de Valois. Le Confesseur de ce Prince , sollicité secrètement par l'Évêque de Beauvais & l'Archevêque de Sens , freres de Marigni , avoit allarmé sa conscience sur la condamnation de ce Ministre , dont le procès , il est vrai , n'avoit pas été instruit selon toutes les formalités requises.

On avoit élevé à Marigni une statue sur les degrés du Palais , auprès de celle de Philippe le Bel : elle fut abattue ; j'ai eu la curiosité d'aller la voir dans une petite cour de la prison de la Conciergerie , où elle est sans

pedestal , & appuyée contre le mur ; elle m'a paru d'une bonne attitude : la taille en est courte & assez fournie ; le visage est riant & agréable ; l'habillement descend au-dessous des genoux ; elle a sur la tête une espece de chaperon , dont la pointe , qui n'est pas rejetée en arriere , mais entortillée , revient sur l'oreille gauche ; on remarque sur l'habit un baudrier brodé , auquel l'épée est attachée.

VIEILLE RUE DU TEMPLE.

Dans cette rue , le 23 de Novembre 1407 , environ les sept heures & demie du soir , vis-à-vis d'une maison qu'on appelloit alors l'Image Notre-Dame , & qui joint le Couvent des Religieuses Hospitalieres de Saint Gervais , le Duc d'Orléans , frere unique du Roi Charles VI , n'ayant avec lui que deux Écuyers ,

montés sur un même cheval , un (1) Page , & trois Valets-de-pied qui marchoient devant pour l'éclairer , fut investi par dix-huit hommes armés , à la tête desquels étoit un gentilhomme de Normandie , nommé Raoul d'Ocquetonville : ce scélérat , d'un coup de hache-d'armes lui coupa la main dont il tenoit la bride de sa mule , & de deux autres coups lui fendit la tête. On prétend que le lendemain le corps de ce Prince , qu'on avoit porté dans l'Église des Blancs-Manteaux , jetta du sang (2) lorsque le Duc de Bour-

(1) Ce Page , nommé Jacob de Merre , voulut le couvrir de son corps , & fut tué sur lui.

(2) Il y a de la sympathie & de l'antipathie , même entre les Êtres purement matériels. Le sang accoutumé , dit-on , à s'agiter violemment à la vue d'un homme qu'on hait avec fureur , peut contracter une anti-

gogne , qu'on ne connoissoit point encore pour l'auteur de cet assassinat, & qui vouloit faire bonne conte-

pathie assez forte pour qu'à l'approche de cet homme il s'agite encore un peu , quoique glacé par la mort.

T. 2. p. 127. » Il est constant , dit Mezeray , que Richard , *cœur de lion* , étant venu à Chinon » pour célébrer les funérailles de Henri II , » son pere , le corps de ce malheureux pere , » privé de vie , & n'ayant plus la parole pour » reprocher à ce fils son ingratitude & tous » les chagrins qu'il en avoit essuyés , lança » contre lui du sang en abondance par le nez » & par la bouche , éomme s'il se fût efforcé » de lui dire : *Soule-toi de ce sang dont tu » paroissais altéré* ».

Lib. 32. M. de Thou rapporte que Garcias Médicis ayant poignardé son frere , Cosme , grand Duc de Florence , leur pere , fit approcher Garcias du corps du mort , dont les plaies jetterent à l'instant du sang.

Vallemont. Il sort avec agitation une grande abondance de corpuscules du corps d'un homme qui fait des efforts pour se défendre ; elles s'at-

Baguette divinatoire.

nance , se présenta pour lui donner l'eau-bénite.

Ce Louis I , Duc d'Orléans , joignoit à beaucoup d'esprit la figure

tachent au meurtrier & à ses vêtemens , lorsqu'il approche de celui qu'il a tué , elles sont attirées vers leur source naturelle ; c'est leur aimant : elles entrent dans les plaies , & donnent assez de mouvement au sang pour en faire couler quelques gouttes.

L'épreuve , ou le jugement de Dieu par le cercueil , a été long-tems en usage en Allemagne. Lorsqu'un assassin , malgré les informations , restoit inconnu , on dépouilloit entièrement le corps de l'assassiné , on le mettoit sur un cercueil , & tous ceux qui étoient soupçonnés d'avoir eu part à l'assassinat , étoient obligés de le toucher. Si l'on remarquoit quelque mouvement , quelque changement dans les yeux , la bouche , les mains , les pieds , ou quelque autre partie de ce corps , si la plaie saignoit , celui qui le touchoit dans l'instant de ce mouvement extraordinaire , étoit regardé comme coupable.

*Becmanni
dissert. de
prod. sanguinis.*

la plus séduisante ; c'étoit un grand débaucheur de Dames de la Cour, & des plus grandes , dit Brantome :

Dames galantes. un matin en ayant une couchée avec lui, dont le mari vint par hazard pour lui donner le bon jour, il cacha la tête de cette Dame, & lui découvrit tout le corps, la faisant voir & toucher nue à ce mari à son bel aise, avec défense, sous peine de la vie, d'ôter le linge du visage... & le bon fut que le mari étant la nuit d'après couché avec sa femme, lui dit que M. d'Orléans lui avoit fait voir la plus belle femme nue qu'il eut jamais vûe ; mais quant au visage, qu'il n'en savoit que dire, ayant toujours été caché sous le linge. Cette Dame s'appelloit Mariette d'Anghien, & son mari le Sire de Canni de Varennes : de ce petit commerce, ajoute Brantome, sortit ce brave & vaillant bâtard d'Orléans, Comte

Comte de Dunois , le soutien de la France & le fléau des Anglois.

La plupart des Historiens font entendre que tandis que la fille d'un marchand de chevaux , très-gaie & très-jolie , tenoit auprès de Charles VI la place de la Reine à l'Hôtel Saint Paul , le Duc d'Orléans tâchoit de désennuyer cette Princesse à l'Hôtel Barbette ; il venoit de souper avec elle lorsqu'il fut assassiné. Le bruit couroit aussi que dans un bal masqué , derriere une tapisserie , la Duchesse de Bourgogne ne lui avoit pas été cruelle ; qu'il avoit entrepris de s'en faire aimer , en partie par haine contre son mari , & qu'il eut l'indiscrétion de chanter devant lui , dans un souper , une chanson qu'il avoit faite pour cette Princesse , & où elle étoit désignée par la beauté de ses cheveux noirs. La chronique ajoute qu'il avoit un ca-

binet où étoient les portraits de toutes les Dames dont il avoit eu les faveurs , & que le Duc de Bourgogne ayant fû que le portrait de sa femme y étoit , résolut de se venger par cet infâme & lâche assassinat.

Ce Duc de Bourgogne étoit fils de Philippe de France , qui fut fait prisonnier à la bataille de Poitiers , & emmené à Londres avec le Roi Jean , son pere. Un jour que le Roi Jean & le Roi d'Angleterre soupoient ensemble , Philippe donna un soufflet au Maître-d'Hôtel, en lui disant , *où as-tu appris à servir le Roi Anglois avant le Roi de France , lorsqu'ils sont à la même table ? Vraiment , mon cousin ,* lui dit Édouard sans se fâcher , *vous êtes Philippe le hardi.* Le courage avec lequel ce jeune Prince avoit combattu à la bataille de Poitiers , n'ayant que quatorze

ans , lui avoit mérité ce surnom de *hardi* ; mais je ne conçois pas pour-
quoi l'on donna le surnom de Jean
sans peur au Duc de Bourgogne , son
fils , dont le cœur inaccessible aux
remords , étoit sans cesse agité par
la crainte qu'on n'attentât sur sa vie.
Après l'assassinat du Duc d'Orléans ,
il fit bâtir , à son * Hôtel de Bour-
gogne , une tour , & dans cette tour
une chambre sans fenêtres , & dont
la porte étoit très-basse ; il la fer-
moit le soir & l'ouvroit le matin
avec toutes les précautions que la
frayeur inspire aux scélérats. Il ne
se familiarisoit qu'avec les Bou-
chers ; le Bourreau (1) étoit un de

* L'Hôtel
de la Comé-
die Italienne
en fait partie.

Monstrelet.

Choisi. Hist.

(1) Il se nommoit *Capeluche* , & fut con-
damné à mort pour plusieurs crimes. Étant
sur l'échaffaud , & voyant que celui qui devoit
lui couper le cou s'y prenoit mal , il se fit
délivrer , arrangea lui-même le billot , regarda

O ij

ses courtisans , alloit à son lever & lui touchoit dans la main. Les massacres que cet indigne Prince fit commettre dans Paris , ses trahisons envers la France & ses liaisons avec l'Anglois , rendront à jamais sa mémoire exécration.

RUE THIBAUTODÉ.

Agnès du Rochier , âgée de dix-huit ans , très-jolie & fille unique d'un riche Marchand de cette rue qui lui avoit laissé beaucoup de bien , se fit *Récluse* à la Paroisse de Sainte Opportune, le 5 d'Octobre 1403. On appelloit *Récluses* , des filles , ou des veuves , qui se faisoient bâtir une petite chambre joignant le mur de quelque Église. La cérémonie de

Journal de si le coûtelas étoit bien tranchant , tout com-
Paris. 22. me s'il eut voulu , dit le Journal , faire ledit
Août 1418. office d'un autre ; ensuite il cria merci à Dieu,
& fut décollé par son Valet.

leur *Réclusion* se faisoit avec grand appareil : l'Église étoit tapissée ; l'Évêque célébroit la Messe pontificalement , prêchoit & alloit ensuite lui-même sceller la porte de la petite chambre , après l'avoir bien aspergée d'eau-bénite ; on n'y laissoit qu'une petite fenêtré par où la *pieuse Solitaire* entendoit l'Office Divin , & recevoit les choses nécessaires à la vie. Agnès du Rochier mourut à l'âge de quatre-vingt dix-huit ans ; elle étoit née riche ; elle auroit pu , en visitant les prisonniers & les pauvres malades , contribuer pendant quatre-vingt ans au soulagement de bien des malheureux : elle voulut gagner le Ciel sans sortir de sa chambre.

RUE SAINT THOMAS DU LOUVRE.

Vers le milieu de cette rue , cette Maison bâtie de pierres & de bri-

ques , qui appartient aujourd'hui à M. Artaud , étoit il y a cent ans l'Hôtel de Rambouillet , tant célébré par Mlle. de Scuderi & les autres beaux - esprits de ce tems-là. L'Hôtel de Longueville étoit l'Hôtel de Chevreuse , le berceau de la fronde & de la politique de ce fameux Cardinal de Retz , qui eut toutes les grandes qualités qu'il voulut avoir , & qui ne voulut point avoir celles d'un Évêque , d'un Citoyen & d'un honnête homme

RUE TIRE-BOUDIN ,
ANCIENNEMENT TIRE-V...

Marie Stuard , femme de François II , passant dans cette rue , en demanda le nom ; il n'étoit pas honnête à prononcer ; on en changea la dernière syllabe , & ce changement a subsisté. De toutes les rues affectées aux femmes publiques , cette

rue , & la rue Brisemiche , étoient les mieux fournies. En 1387 , le Prévôt de Paris rendit une Ordonnance qui chassoit ces sortes de femmes de la rue* Brisemiche , à la requête du Curé de Saint Merry , & attendu l'indécence de leur domicile si près d'une Église & d'un Chapitre. Des Bourgeois s'opposèrent à l'exécution de cette Ordonnance , & entreprirent de maintenir les femmes publiques dans l'ancienne possession où elles étoient de cette rue. Le Parlement , par Arrêt du 21 Janvier 1388 , admit l'opposition des Bourgeois , sauf à prononcer définitivement , le premier Lundi de Carême , sur les nouvelles raisons des parties. Quelques tems après , le Curé de Saint Merry trouva le moyen de se venger d'un de ces Bourgeois , en le faisant condamner à faire amende-honorable , un Di-

* Ou Bail-lehoé.

Histoire de Paris. T. 2. l. 24. p. 705.

manche , à la porte de la Paroisse , pour avoir mangé de la viande le Vendredi.

RUE TIRECHAPPE.

La nuit du 20 Janvier 1688 , cinq hommes qui amenoient des provisions aux Halles , furent trouvés morts de froid au coin de cette rue. Pierre Matthieu rapporte qu'il entendit dire à Henri IV , à son le-

Liv. 3. p. 771. ver , que sa moustache s'étoit gelée au lit , & auprès de la Reine ; c'étoit sa femme.

RUE DE LA TIXERANDERIE.

Paul Scarron logeoit au second étage d'une maison au milieu de cette rue ; lui & sa femme (depuis Madame de Maintenon) n'avoient , pour tout logement , que deux chambres sur le devant , séparée par l'escalier ; une cuisine sur la cour & un cabinet où couchoit un petit laquais.

M. de Voltaire dit que Scarron , lorsqu'il se maria en 1651 , logeoit rue d'Enfer ; il y a quatre rues de ce nom dans Paris ; elles ne sont point de la paroisse S. Gervais : Scarron avoit apparemment délogé ; il mourut âgé de cinquante-neuf ans , le premier Octobre 1660 , & fut enterré à S. Gervais , paroisse de cette rue de la Tixeranderie. Sa famille , originaire de Piedmont , étoit ancienne dans le Parlement de Paris ; M. de Voltaire a raison de dire *que ce fut une fortune pour Mlle. d'Aubigné , d'épouser cet homme , quoiqu'impotent , & qui n'avoit qu'un bien très-médiocre* ; mais l'expression n'est pas juste lorsqu'il ajoute *qu'il étoit disgracié de la nature* ; Scarron avoit été bienfait & d'une figure aimable dans sa jeunesse ; il n'étoit devenu impotent que des suites d'une débauche qu'il fit à l'âge de vingt-sept ans.

RUES DE LA GRANDE
ET DE LA PETITE
TRUANDERIE.

La petite Place du *Puits-d'Amour*, ou de *l'Ariane*, est à la pointe d'un triangle que forment ces deux rues avec celle de Mondétour. Ce Puits fut ainsi nommé, à l'occasion de la fin malheureuse d'une jeune fille qui s'y précipita & s'y noya, se voyant trompée & abandonnée par son Amant; elle s'appelloit *Agnès Hellebic*, & son pere tenoit un rang assez considérable à la Cour de Philippe Auguste. Environ trois cents ans après, autre aventure à ce Puits; un jeune homme, désespéré par les rigueurs de sa Maîtresse, s'y jetta; mais avec tant de bonheur, qu'il ne se blessa point, & qu'elle eut le tems de lui faire descendre une corde, en l'assurant que désormais elle ne lui seroit plus

cruelle. Il voulut marquer sa reconnaissance envers ce Puits, & le fit refaire à neuf. *Sauval* dit que de son tems on lisoit encore sur la Mardelle, en lettres gothiques & mal gravées :

L'Amour m'a refait
En * 525 tout-à-fait.

T. I. P. 184.

* Pour 1525.

L'Auteur des *événemens nocturnes* prétend qu'un Missionnaire prêchant à Saint Jacques de l'Hôpital, s'éleva avec tant de force & de zele contre les rendez-vous qu'on se donnoit tous les soirs à ce Puits; contre les chansons qu'on y chantoit; contre les danses lascives qu'on y dansoit; contre les sermens qu'on s'y faisoit, comme sur un Autel, de s'aimer toujours, & contre tout ce qui s'ensuivoit, que les peres & meres, les dévots & les dévotes s'y transporterent à l'instant & le comblèrent.

Ovj

Je doute de cette anecdote , attendu qu'il n'est gueres vraisemblable que *Sauval* , qui étoit contemporain , ne l'eut rapportée ; il dit seulement , *j'ai vu tirer de l'eau à ce Puits ; je l'ai vu tari ; présentement il est comblé & à demi ruiné.*

Anciennement on appelloit *Tributs* , & par abréviation *Trus* , les impôts qu'on mettoit sur le peuple. De ce mot *Trus* , dit *Pasquier* , *vint*
 T. I. p. 883. *celui de Truander pour dire gourmander & fouler , parce que ceux qui sont destinés à exiger les tributs , sont ordinairement gens fâcheux , qui ont peu de pitié des pauvres , sur lesquels ils exercent les Mandemens du Roi.* Il y a tout apparence qu'on donna le nom de *Truanderie* aux rues où les Bureaux de ces Fermiers & Receveurs étoient établis.

RUE (1) TROUSSE-VACHE.

Le Cardinal de Lorraine, revenant du Concile de Trente, voulut faire une espèce d'entrée dans Paris, accompagné de plusieurs gens armés : le Maréchal de Montmorenci, alors Gouverneur de cette Capitale, lui envoya dire qu'il ne le souffriroit pas ; le Cardinal répondit avec hauteur, & continua sa marche ; Montmorenci le rencontra vis-à-vis des Charniers des Innocens, fit main-basse sur son escorte, & son Éminence se sauva dans l'arrière-boutique d'un Marchand de cette rue, où elle resta cachée jusqu'à la nuit, sous le lit d'une servante.

Ce même Cardinal étant à la

*De Thou:
L. XXXVII.*

(1) Ainsi nommée d'une Enseigne, à la Vache troussée ; c'est-à-dire, à la queue relevée.

tête du Conseil , sous le règne de François II , se trouva importuné du grand nombre d'Officiers estropiés , & de Veuves d'Officiers tués , qui sollicitoient à la Cour quelques petites pensions pour vivre ; il fit publier à son de trompe , *pour se délivrer* , disoit-il , *de ces Mendians* , que tous ceux qui étoient venus à Fontainebleau pour demander quelque chose , eussent à se retirer dans vingt-quatre heures , sous peine d'être pendus à un Gibet qu'il fit dresser devant le Château. Il mourut dans son lit.

Vie de François de Guise.
p. 65.

RUE DE VAUGIRARD.

Hist. de Paris. L. XIX.
Num. 55.

Sous le règne de François I , le total des loyers de toutes les maisons de Paris ne montoit qu'à la somme de trois cents douze mille livres. Aujourd'hui les Carmes déchaussés , indépendamment du vaste

terrein qu'occupent leurs Jardins & leur Couvent, jouissent de près de cent mille livres de rente en loyers de Maisons, qu'ils ont fait bâtir dans cette rue & dans les rues adjacentes. Ils n'ont commencé à prendre racine en France qu'en 1611, par une très-petite maison que leur donna un Bourgeois nommé *Nicolas Vivian*. Il faut leur rendre justice ; les richesses ne les enorgueillissent pas ; ils continuent toujours d'envoyer des Freres quêter dans les maisons.

M. Camus, Évêque de Bellay, *L'Apocalypse de Meliton.* prétend qu'un seul Ordre de Mendians coûte à la Chrétienté *trente-quatre millions d'or*, en ne comptant que cent francs pour les habits & la nourriture de chaque Religieux ; *ensorte, dit-il, que le Prince le plus tyran n'exige pas de son peuple, pour l'entretien de son luxe &*

de ses armées , ce qu'en tirent les Mendians.... Vouloir vivre sans travailler , c'est un vol continuel qu'on fait à la Nation & aux véritables pauvres.

Plusieurs célèbres Docteurs ont soutenu que c'est une chose contraire à la Religion & au bons sens , que de faire profession de pauvreté ; que Jesus-Christ , quoiqu'il ait choisi de vivre dans un état de pauvreté , ne l'a pourtant point affecté ; qu'il n'a jamais demandé l'aumône ni fait profession d'une pauvreté volontaire ; qu'il n'a point enseigné que les fideles dussent faire profession de mendier , qu'au contraire il a posé pour maxime que les hommes ne doivent jamais demander l'aumône par inclination & par choix , mais seulement quand ils y sont contraints par la nécessité.

Vivez du travail de vos mains ;

employez à ce travail , utile à la société , le tems que vous employez à tâcher de vous attirer des legs & des aumônes ; pensez qu'il est dit dans la Genese que Dieu mit l'homme dans le Paradis terrestre pour y travailler & le garder : *Tulit ergo Dominus Deus hominem & posuit eum in Paradiso voluptatis , ut operaretur & custodiret illum.*

RUE VERDELET.

Le Boucher étoit anciennement un surnom glorieux qu'on donnoit à un Général après une victoire , en reconnoissance du carnage qu'il avoit fait de trente ou quarante mille hommes. Jean de Montigni , Premier Président au Parlement , fut surnommé (1) *le Boulanger* , en

(1) Sa famille quitta le nom de *Montigni* pour adopter un surnom si honorable. Il demeuroit au coin de cette rue , & de la rue Plâtrière.

reconnoissance des blés qu'il fit venir à Paris pendant une famine, & qui conserverent la vie à vingt-cinq ou trente mille personnes. *Voilà de ces actions*, dit Mezeray, *dont je voudrois qu'on tâchât d'éterniser la mémoire par des Médailles.* Cet Historien, s'il avoit vécu de nos jours, auroit eu cette satisfaction. La Provence, en 1747, a fait frapper une Médaille, pour laisser à la postérité un monument des obligations qu'elle avoit à M. Bouret.

Lettre écrite par Messieurs les Procureurs du pays de Provence à M. Bouret, Fermier Général, le 12 Mai 1747.

MONSIEUR,

» Nous sommes très-mortifiés de
» vous voir partir sans vous avoir
» donné quelque marque de notre

» vive reconnoissance ; il n'y a que
» les sentimens de nos cœurs qui
» puissent égaler les services que la
» Province a reçus de vous, & tout
» ce que nous pourrons faire sera
» toujours au-dessous de ce que nous
» vous devons. Nous avons cru que
» le témoignage le plus sensible que
» nous pourrions vous donner de
» nos sentimens, étoit de faire gra-
» ver une Médaille d'or, où seront
» d'un côté les armes de la Province,
» avec ces mots : COMITIA PRO-
VINCIAE, & de l'autre côté, on lira,
STEPHANO - MICHAELI BOURET
QUOD JUSSU LUDOVICI XV REGIS
CHRISTIANISSIMI, ET OPE JO. BAPT.
DE MACHAULT GENERALIS ÆRARIJ
MODERATORIS, PROVINCIAM MA-
XIMA REI FRUMENTARIAE PENURIA
LABORANTEM, PROVIDENTISSIME
SUSTENTAVIT, HOC GRATI ANIMI
MONUMENTUM PROCURATORES

PROVINCIAE DICANT, CONSECRANT.
M. D. CC. XLVII. » Cela a été
» ainsi délibéré dans une de nos
» assemblées, & nous avons donné
» nos ordres à Paris pour faire frap-
» per cette Médaille; il est fâcheux
» pour nous que nous ne puissions pas
» vous la présenter avant votre dé-
» part; nous comptons que dès
» qu'elle sera achevée, vous vou-
» drez bien la recevoir comme une
» marque de la reconnoissance du
» Corps de la Province, & du res-
» pectueux attachement avec lequel
» nous sommes,
MONSIEUR,

Vos très-humbles & très-
obéissans Serviteurs. LE
MARQUIS DE PIERRE-
FEU, JULIEN, THOMAS-
SIN, LA GARDE, MI-
CHEL POMIERS, Consuls
& Assesseurs d'Aix, Pro-
cureurs du Pays.

RUE DE LA VERRERIE.

Les Ordonnances de Charlemagne, de S. Louis, de Charles IV, & de Charles V, contre les Jeux défendus, font mention des Dez & du Triètrac, & ne parlent point des Cartes: c'est une preuve qu'elles n'ont été connues que postérieurement à ces Ordonnances. Il paroît qu'elles furent inventées vers la fin du règne de Charles V, attendu qu'il en est fait mention dans la chronique de *petit Jehan de Saintre*, lorsqu'il étoit Page de ce Prince. Un Peintre qui demouroit dans cette rue de la Verrerie, nommé Jacquemin Gringonneur, en fut l'inventeur. On lit dans un compte de Charles Poupart, * Argentier de Charles VI, *donné cinquante-six sols parisis à Jacquemin Gringonneur, Peintre, pour*

* Surintendant des Finances.

*Registre de la Chambre des Comptes. trois jeux de cartes à or & à diverses couleurs, de plusieurs devises, pour porter devers ledit Seigneur Roi, pour son * ébatement.*

* Pendant les intervalles de sa funeste maladie.

Conc. Mog. Can. 14.

On joue, dit M. de Croufaz, pour se débarrasser de la conversation des sots; il y a donc bien des sots! Il y a aussi-bien des excommuniés! Le Concile de Mayenne, tenu en 813, sépare de la Communion des Fidéles, les Ecclésiastiques & les Laïques qui joueront aux jeux de hazard.

Histoire de Philippe de Bourgogne. T. 1. P. 94.

L'avidité du gain nous a rendus plus polis que nos ancêtres, ils ne jouoient point sur leur parole; & lorsqu'on n'avoit pas d'argent pour payer à la fin du jeu, on étoit obligé de donner des nantiffemens pour la somme qu'on devoit. En 1368, le Duc de Bourgogne, dit le Laboureur, ayant perdu soixante francs à la paume contre le Duc de Bourbon,

Messire Guillaume de Lyon & Messire Guy de la Trimouille, leur laissa, faite d'argent, sa ceinture; laquelle il donna encore depuis en gage au Comte d'Eu pour quatre-vingt francs par lui perdus au même jeu.

En 1676, on représenta sur le Théâtre de l'Hôtel de Guénégaud, une Comédie de Thomas Corneille, en cinq actes, intitulée *le triomphe des Dames*, qui n'a point été imprimée, & dont le *Ballet du Jeu de Piquet* étoit un des Intermedes. Les quatre Valets parurent d'abord, avec leurs hallebardes, pour faire faire place; ensuite les Rois arriverent successivement, donnant la main aux Dames, dont la queue étoit portée par quatre Esclaves: le premier de ces Esclaves représentoit la Paume; le second, le Billard, le troisième les Dez; le quatrième, le Trictrac. Les Rois, les Dames & les Valets,

Théât. François. T. XI. pag. 475.

après avoir formé , par leurs danfes , des tierces & des quatorzes ; après s'être rangés , tous les noirs d'un côté & les rouges de l'autre , finirent par une contre-danse , où toutes les couleurs étoient mêlées confusément & fans suite.

Je crois que cet Intermede n'étoit pas nouveau , & qu'il n'étoit que l'esquisse d'un grand Ballet exécuté à la Cour de Charles VII, & sur lequel on eut l'idée du Jeu du Piquet, qui, certainement, ne fut imaginé que vers la fin du règne de ce Prince. Combien de personnes jouent tous les jours à ce jeu sans en connoître tout le profond mérite ! Une dissertation, que je crois du Pere Daniel , prouve qu'il est symbolique , allégorique , politique , historique , & qu'il renferme des maximes très-importantes sur la guerre & le gouvernement. *As* est un mot latin

177
*Mémoires
 pour l'Hist.
 des Sciences
 & des beaux
 Arts. ann.
 1720.*

latin qui signifie une pièce de monnoie, du bien, des richesses. Les *As* au Piquet ont la primauté, même sur les Rois, pour marquer que l'argent est le nerf de la guerre, & que lorsqu'un Roi n'en a pas, sa puissance est bien foible. Le *Trefle*, herbe si commune dans les prairies, signifie qu'un Général ne doit jamais camper son armée en des lieux où le fourrage peut lui manquer, & où il seroit difficile d'en transporter. Les *Piques* & les *Carreaux* désignent les magasins d'armes qui doivent être toujours bien fournis : les *Carreaux* étoient des espèces de flèches fortes & pesantes qu'on tiroit avec l'arbalète, & qu'on nommoit ainsi, parce que le fer en étoit quarré. Les *Cœurs* représentent le courage des Chefs & des soldats. David, Alexandre César & Charlemagne font à la tête

des quatre Quadrilles ou couleurs du Piquet , pour signifier que quelques nombreuses & quelques braves que soient les troupes , elles ont besoin de Généraux aussi prudents que courageux & expérimentés.

Quand on se trouve dans une position fâcheuse , dans un camp désavantageux , & dans l'impuissance de disputer la victoire , il faut tâcher que la perte que l'on va faire , soit la plus petite qu'il sera possible , c'est ce qui se pratique au Piquet ; si le fond de notre jeu est mauvais , si les as , les quintes & les quatorzes sont contre nous , il faut se précautionner , en tâchant d'avoir le point pour prévenir le pic & le répic ; il faut donner des gardes aux Rois & aux Dames pour éviter le capot.

Sur les cartes des quatre Valets , on lit les noms d'*Ogier* , de *Lancelot* ,

deux preux du tems de Charlemaigne, de *la Hire* & * d'*Hector*, deux Capitaines de distinction sous le règne de Charles VII. Le titre de *Varlet* étoit anciennement honorable, & les plus grands Seigneurs le portoient jusqu'à ce qu'ils eussent été faits *Chevaliers*. Les quatre Valets au Piquet représentent donc la Noblesse, comme les dix, les neufs,

* Hector de Galard.

(1) Pendant que les Anglois étoient les maîtres de Paris & de la moitié de la France, on prétend que *la Hire*, à qui Charles VII montrait les apprêts d'un Ballet & demandoit ce qu'il en pensoit, lui répondit : *ma foi, Sire, je pense qu'on ne sauroit perdre plus gaiment un Royaume.* On rapporte de ce même *la Hire*, qu'étant prêt à fondre sur l'ennemi, il se mettoit à genoux, les mains jointes, & faisoit cette priere : *Dieu, je te prie que tu fasses aujourd'hui pour la Hire autant que tu voudrois que la Hire fit pour toi, s'il étoit Dieu & que tu fusses la Hire.* Il croyoit avoir bien dévotement prié.

les huit & les sept désignent les soldats.

L'anagramme d'*Argine*, nom de la Dame de Trefle, est *Regina* : c'étoit la Reine, Marie d'Anjou, femme de Charles VII. La belle *Rachel*, Dame de Carreau, c'étoit *Agnès Sorel*. La Pucelle d'Orléans étoit représentée par la chaste & guerrière *Pallas*, Dame de Pique, & Isabeau de Baviere par *Judith*, Dame de Cœur : ce n'est pas la Judith de l'Ancien Testament ; mais l'Impératrice Judith, femme de Louis le Débonnaire, qu'on avoit accusée d'être très-galante, qui causa tant de troubles dans l'État, & dont la vie, par conséquent, avoit beaucoup de rapport avec celle d'Isabeau de Baviere.

Il est aisé de reconnoître Charles VII sous le nom de *David* donné au Roi de Pique. David, après

avoir été long-tems persécuté par Saül , son beau-pere , parvint à la Couronne de Judée ; mais au milieu de ses prospérités il eut le chagrin de voir son fils Absalon se révolter contre lui ; Charles VII , après avoir été déshérité & proscrit par Charles VI, son pere , reconquit glorieusement son Royaume ; mais les dernières années de sa vie furent troublées par l'esprit inquiet & le mauvais caractère de son fils (depuis Louis XI) qui osa lui faire la guerre , & qui fut même la cause de sa mort.

On voit qu'un jeu de cartes , à la faveur d'un commentaire , peut s'attirer autant de considération que bien des Auteurs Grecs & Latins.

RUE DES VIEILLES ÉTUVES.

L'usage des Étuves étoit anciennement aussi commun en France ,

Bollandus.
T. 1. Janua-
rii. p. 175.

Greg. Tur.
Hist. L. 10.
cap. 10.

même parmi le peuple , qu'il l'est & l'a toujours été dans la Grece & dans l'Asie ; on y alloit presque tous les jours. Saint Rigobert fit bâtir des bains pour les Chanoines de son Église , & leur fournissoit le bois pour chauffer l'eau. Grégoire de Tours parle de Religieuses qui avoient quitté leur Couvent , parce qu'on s'y comportoit dans le bain avec peu de modestie. Le Pape , Adrien I , recommandoit au Clergé de chaque Paroisse d'aller se baigner processionnellement tous les Jeudis , en chantant des Pseaumes.

Il paroît que les personnes que l'on prioit à dîner ou à souper , étoient en même tems invitées à se baigner : *Le Roi & la Reine* , dit la Chronique de Louis XI , *furent de grandes cheres dans plusieurs Hôtels de leurs Serviteurs & Officiers de Paris ; entr'autres , le dixième de Sep-*

tembre mil quatre cent soixante-sept, la Reine, accompagnée de Madame de Bourbon, de Mademoiselle Bonne de Savoye, sa sœur, & de plusieurs autres Dames, soupa en l'Hôtel de Maître Jean Dauvet, Premier Président en Parlement, où elles furent reçues & festoyées très-noblement, & on y fit quatre beaux Bains, richement ornés, croyant que la Reine s'y baigneroit, ce qu'elle ne fit pas, se sentant un peu mal disposée, & aussi parce que le tems étoit dangereux; & en l'un desdits Bains se baignerent Madame de Bourbon & Mademoiselle de Savoye; & dans l'autre Bain, à côté, se baignerent Madame de Monglat & Perrette de Châlon, bourgeoise de Paris... Le mois suivant, le Roi soupa à l'Hôtel du Site Denis Hesselin, son Panetier, où il fit grande chère, & y trouva trois beaux Bains, richement tendus, pour y prendre son plaisir de se baigner; ce

*qu'il ne fit, parce qu'il étoit enrhumé,
& qu'aussi le tems étoit dangereux.*

La cérémonie du Bain étoit une de celles qu'on observoit le plus exactement à la réception d'un Chevalier. » Quand un *Ecuyer* viendra » à la Cour pour recevoir l'Ordre » de Chevalerie, il sera très-noble- » ment reçu par les Officiers de la » Cour... Deux *Ecuyers d'honneur*, » sages & bien instruits, en courtoi- » sies & nourritures, & au fait de la » Chevalerie, seront chargés de tout » ce qui regardera *ledit Ecuyer*.... » Ils enverront chercher le barbier, » & accommoderont un Bain avec » de la toile en dedans & en de- » hors de la cuve; & la barbe & les » cheveux de l'*Ecuyer* seront faits » & coupés en rond.... Le Roi » commandera à son Chambellan » de mener dans la Chambre de l'*E-* » *cuyer* les plus gentils & les plus sa-

Glossaire de
Ducange.
T. 2. p. 357.

» ges Chevaliers qui seront présens ,
» pour qu'ils lui enseignent l'Ordre
» & le fait de la Chevalerie ; & les
» Ménestriers marcheront devant
» lefdits Chevaliers , chantant , dan-
» fant & s'ébattant jusqu'à la porte
» de la chambre dudit *Ecuyer* ; &
» quand les *Ecuyers d'honneur* en-
» tendront les Ménestriers , ils dé-
» pouilleront l'*Ecuyer* & le mettront
» tout nud dans le Bain . . . & le pre-
» mier des Chevaliers s'agenouillera
» pardevant la cuve , en lui disant
» en secret , Sire , à grand honneur
» est pour vous ce Bain , & puis lui
» enseignera le fait de la Chevale-
» rie le mieux qu'il pourra ; ensuite
» il lui mettra de l'eau du Bain sur
» l'épaule , & feront de même l'un
» après l'autre , les autres Cheva-
» liers.

Charles VI , voulant faire *Cheva-*
liers Louis & Charles d'Anjou , ces

deux Princes, dit la Chronique, parurent d'abord comme de simples *Ecuyers*, n'étant vêtus que d'une longue tunique de drap gris-brun, sans aucun ornement. On les mena dans la chambre où leurs Bains étoient préparés; *ils s'y plongèrent*; on leur donna ensuite l'habit de

* Cramoisi. *Chevalier*, de soie * vermeille,

* Petit gris- fourré de * menu-vair, la robe

traînante, avec le manteau fait en maniere de chape. Après le souper, on les conduisit à l'Eglise pour y passer la nuit en prieres, selon la coutume. Le lendemain matin, le Roi, revêtu du manteau Royal, entra dans l'Eglise, précédé de deux *Écuyers* qui portoient deux épées nues, la garde en haut & d'où pendoient deux paires d'éperons d'or. Après la Messe, qui fut célébrée par l'Évêque d'Auxerre, les deux jeunes Princes se mirent à genoux de-

vant le Roi; il leur donna l'accolade & leur ceignit le baudrier de Chevalerie; le Sire de Chauvigni leur chaussa les éperons, & l'Évêque leur donna sa bénédiction.

Pendant le repas, dit une ancienne Ordonnance, le nouveau Chevalier ne mangera, ni ne boira, ni ne se remuera, ni ne regardera çà & là, non plus qu'une nouvelle mariée.

Il y avoit en Angleterre un Ordre de Chevaliers des Bains; le nouveau Chevalier, le jour de sa réception, dînoit avec le Roi; lorsqu'on sortoit de table, le chef de cuisine entroit, & lui montrant son grand couteau, le menaçoit de lui couper ignominieusement les éperons, s'il n'étoit pas fidele au serment qu'il venoit de faire.

RUE VIVIENNE.

En 1528, un jardinier, fouillant la terre pour déraciner un arbre dans l'endroit où se tient aujourd'hui *la Bourse*, y trouva neuf cuirasses qui avoient été faites pour des femmes; on n'en pouvoit pas douter à la façon dont elles étoient relevées en bosse & arrondies sur l'un & l'autre côté de l'estomac. Quelles étoient ces Héroïnes, & dans quel siècle vivoient-elles? c'est ce que je n'ai pu découvrir; j'ai seulement trouvé dans Mezeray, année 1147, à l'article de la Croisade, prêchée par S. Bernard, *que plusieurs femmes ne se contenterent pas de prendre la croix, mais qu'elles prirent aussi les armes pour la défendre, & composèrent des escadrons de leur sexe, rendant croyable tout ce qu'on a dit des prouesses des Amazones.*

Histoire de
France. T. 2.
p. 98.

Les François, lorsqu'ils conqui-
rent les Gaules, n'avoient pour toute
arme défensive que le bouclier. *La*
supériorité du nombre peut les acca-
bler, mais ne les étonne jamais, dit
Sidonius Apollinaris; le fier cou-
rage qui les animoit, est encore peint
sur leur front, même après la mort...
leurs habits sont courts & leur serrent
la taille, ajoute-t-il; ils vont au com-
bat la tête nue; & la vitesse avec la-
quelle ils fondent sur l'ennemi, sem-
ble égaler celle du javelot qu'ils ont
lancé. Ce ne fut que sous le règne
des fils de Clovis qu'ils s'accoutu-
merent à porter le casque & la
cuirasse, comme les Romains & les
Gaulois qu'ils avoient subjugués.
Les Seigneurs de certains fiefs, sous
la seconde race, & tous les Che-
valiers, sous la troisième, portoient
un plastron de fer; sur ce plastron,

Sidonius
Apollinaris.
Paneg.

Milice Fran-
çoise. T. I.
pag. 396.

le (1) *gobisson* ; sur le *gobisson* ,
le (2) *haubert* , & sur le *haubert* ,
la (3) *cotte d'armes*. Je ne fais

(1) Le *gobisson* ou *gambesson* , espèce de pourpoint de taffetas , rembourré de laine & piqué ; il servoit à rompre l'effort du coup de lance , qui , sans percer le *haubert* , auroit pu faire des contusions.

(2) Le *haubert* , ou la *jacques de mailles* , tunique faite de petits anneaux de fer , à laquelle on accrochoit les chausses , qui étoient aussi faites de pareils anneaux , & qui couvroient la jambe. Le *heaulme* garantissoit la tête , le visage , & le chignon du cou. On appelloit *visière du heaulme* , une petite grille qu'on pouvoit relever pendant le combat pour prendre l'air. Dans les Tournois , les épées étoient larges de quatre doigts , afin qu'elles ne pussent pas passer à travers les trous de cette grille.

(3) La *cotte d'armes* étoit du drap le plus fin , & quelquefois d'étoffe d'or ou d'argent ; on y mettoit ses armoiries ; elle étoit faite comme la soubreveste des Mousquetaires.

pas si ce *harnois* étoit plus pesant & plus incommode , comme le prétend le P. Daniel , que l'armure complete de fer qui commença d'être en usage sous le règne de Philippe le Bel , & (1) qui couvroit l'homme d'armes depuis la tête jusqu'aux pieds ; mais je crois qu'en se rendant presque invulné-

(1) En 1638 , M. Desnoyers , Secrétaire d'État , écrivit au Maréchal de Châtillon :
» Le Roi desire que vous fassiez distribuer ,
» par Messieurs les Intendans , à la Cavale-
» rie Françoisé , les armures qui sont à Mon-
» treuil , & que vous obligiez les Cava-
» liers à les porter , sous peine d'être dégra-
» dés de noblesse. C'est à vous , Monsieur ,
» & à M. le Maréchal de la Force , à leur
» faire connoître combien il importe à l'É-
» tat , & à leur propre conservation , de n'at-
» ter pas tous les jours combattre , en pour-
» point , des ennemis armés depuis les pieds
» jusqu'à la tête.

rable par l'une & l'autre façon de
 s'armer ; on s'exposoit en même
 tems à une mort cruelle , par la
 difficulté de se relever lorsqu'on
 étoit renversé de cheval : il paroît
 qu'alors on se tuoit moins qu'on
 ne s'affommoit. *Nous ayons*, dit
 Philippe de Comines , en parlant
 de la bataille de Fornouë , grande
 + *sequelle de * valets & de serviteurs ,*
qui tous étoient à l'environ de ces
hommes d'armes Italiens, & en tuerent
la plupart ; presque tous ces valets
avoient haches à couper bois , dont
ils rompoient les visieres des armets ,
& leur en donnoient de grands coups
sur la tête ; car ces hommes d'armes
étoient bien malaisés à tuer , tant
étoient fort armés , & ne vis tuer nul
où il n'y eut trois ou quatre hommes
à l'environ. Quel horrible droit de
la guerre ! Hélas ! dit Charron , on
choisit les ténèbres , on se cache , on

* Fantassins
 qui accompa-
 gnoient
 l'homme d'ar-
 mes.

ne se livre qu'à la dérobée au plaisir de produire son semblable ; au lieu qu'on le détruit , en plein jour , en sonnant la trompette , en remplissant l'air de fanfares ! Il n'est pas honnête , ajoute-t-il , de s'entretenir de certaines choses , tandis qu'on parle avec orgueil d'un sabre & d'une pique ; ce qui sert à tuer l'homme , est une marque de Noblesse ; on dore , on enrichit une épée , on s'en pare... Le Philosophe Charron , répond gravement un Critique , voudroit-il donc qu'on étalât publiquement & qu'on ornât de rubans & de perles ce que l'on doit cacher ?

RUE DE L'UNIVERSITÉ.

Ainsi nommée parce qu'elle est bâtie sur un fonds appartenant à l'Université , & qu'on appelloit le *Pré aux Clercs*.

Anciennement l'Université étoit très-puissante dans l'État; dès qu'il lui sembloit qu'on donnoit quelque atteinte à ses privilèges, elle fermoit ses Écoles; les Prédicateurs, devenant tout-à-coup enrhumés, cessoient de prêcher, & les Médecins abandonnoient leurs malades. Le peuple se plaignoit & crioit; la Cour étoit obligée de céder & de satisfaire l'Université.

RUE ZACHARIE.

Il n'y a pas long-tems qu'on voyoit encore sur la porte de la maison qui fait le coin de cette rue & de la rue Saint Séverin, une pierre de deux pieds en quarré, où l'on avoit gravé différentes figures; les principales étoient celles d'un homme renversé de cheval, & d'un autre à qui une Dame mettoit sur

la tête un (1) *chapeau de roses*. On lisoit au haut ces mots, *au vaillant Clari*, & au bas, *en dépit de l'envie*. C'étoit un monument que la sœur de Guillaume Fouquet, Écuyer de la Reine Isabeau de Baviere, osa faire mettre sur sa maison, à la gloire du Sire de Clari, son parent, dans le tems que la Cour irritée du combat de ce brave homme contre Courtenay, le poursuivoit & vouloit le faire périr sur un échaffaud. Pierre de Courtenay, Chevalier Anglois, & Favori de son maître, étoit venu à Paris pour défier à la lance & l'épée, Guy de la Trimouille, Porte-Oriflame, uniquement parce que la Trimouille passoit pour un des hommes de

(1) C'étoit le prix que le *servant d'amour* recevoit de sa très-honorée Dame, dont les blanches mains le posoient sur son chef.

France des plus braves & des plus adroits. Lorsqu'ils eurent rompu plusieurs lances l'un contre l'autre , en présence de toute la Cour , le Roi ne voulut pas permettre qu'ils se battissent à l'épée , puisqu'il n'y avoit entr'eux qu'une émulation de gloire , & qu'aucun sujet de querelle ne leur avoit mis les armes à la main. Courtenay , en s'en retournant , passa chez la Comtesse de S. Pol , sœur du Roi d'Angleterre ; il y répéta plusieurs fois qu'aucun François n'avoit osé s'éprouver contre lui. *Le Sire de Clari* , dit la Chronique de S. Denis , *crut qu'il étoit de son honneur de faire sa querelle de l'injure que ce bravache* *faisoit à sa Nation , & lui proposa* , *du consentement même de la Comtesse , le champclos pour le lendemain ; & s'y porta si vaillamment , qu'il le mit hors de combat tout chargé*

Le Labou-
reur. L. 5.
pag. 111.

de coups. Il n'y a personne, ajoute la Chronique, qui n'estime cette action digne d'un parfait Chevalier, & qui ne demeure d'accord qu'il châtie justement l'orgueil de cet Anglois; mais les jugemens de la Cour ne s'accordent pas toujours avec le mérite des personnes; il y a des intérêts particuliers qui en décident tout autrement que le public; le Duc de Bourgogne qui envioit au Sire de Clari la gloire qu'il avoit enlevée à la Trimouille, son favori, changea l'espèce de l'affaire; il dit que c'étoit un crime impardonnable à un particulier d'avoir osé * prendre une journée sans permission du Roi, & le fit poursuivre avec tant de rigueur, que ce brave Chevalier fut long-tems en peine; & je l'ai vu chercher sa sûreté tantôt de-çà, tantôt de-là, de crainte que ce qu'il n'avoit entrepris que pour la gloire de l'Etat, ne fût expié dans son

* Se battre

sang comme s'il eût trahi la Patrie.

Il est bien singulier que les hommes de ce tems-là, qui prenoient tant de précautions contre la mort, en se revêtissant de fer depuis la tête jusqu'aux pieds, courussent le monde pour chercher querelle & se battre sans sujet, comme la Trimouille & Courtenay.

Il paroît que la formule des cartels de l'ancienne Chevalerie, subsistoit encore du tems de Henri IV; le fameux Comte d'Essex, qui commandoit les Troupes que la Reine Élisabeth avoit envoyées à ce Prince en 1591, écrivit à l'Amiral André de Villars-Brancas; *si vous voulez combattre vous-même à cheval ou à pied, je maintiendrai que la querelle du Roi est plus juste que celle de la Ligue; que je suis meilleur que vous, & que ma Maîtresse est plus belle que la vôtre. Que si vous*

Chron. nov.

refusez de vous battre seul , j'en menerai vingt avec moi , le pire desquels sera une partie digne d'un Colonel , ou soixante , le moindre étant Capitaine. L'Amiral lui répondit , à l'égard de la conclusion de votre lettre , par laquelle vous voulez maintenir que vous êtes meilleur que moi , je vous dirai que vous en avez menti , & mentirez toutes les fois que vous voudrez le maintenir , aussi-bien que vous mentirez lorsque vous voudrez dire que la querelle que je soutiens pour la défense de ma Religion , ne soit pas meilleure que celle de ceux qui s'efforcent de la détruire ; & quant à la comparaison de votre Maîtresse à la mienne , je veux croire que vous n'êtes pas plus véritable en cet article qu'aux deux autres ; toutefois ce n'est pas chose qui me travaille fort pour le présent. Ce défi n'eut pas de suite.

*Mézeray.
c. 3. P. 990.*

Dans l'ancienne Chevalerie , on

C. 3.

faisoit choix d'une *Dame*, à qui, comme à l'Etre suprême, on rapportoit tous ses sentimens, toutes ses pensées & toutes ses actions; je suis étonné qu'aucun Auteur n'ait remarqué l'origine de cette galante dévotion dans les mœurs des Germains, nos ancêtres: *Ils croient*, dit Tacite, *qu'il y a quelque chose de divin dans les femmes.*

Fin du premier Volume.

1521. 56. Galent Device. By Snowball. —
 B.H.g. 59. Frank of Isle de Riens. x
 69. 21 minis monks. x
 67. La petite Reine. —
 1420. 70. Louis de Bourbon. —
 Ch. 5. 79. Basille Guist. —
 1649. 76. Imposture. C. de Ritz. x
 1572. 79. Maf. —
 90. Old Orange tree. x.
 97. Charlemagne. —
 1421. 176. La Nefle. —
 L. Debon. 189. Gifla. x. —
 191. Bougie longue. —
 104. 9 mercury. x
 968. 208. Combet. —
 216. Ordeal. —
 Ph. G. on L.B. 204. Murder. —
 219. Obse. x. Pame. Spabeau.
 1131. 222. Pig. —
 1474. 232. Injustice. Carrouge.
 281. The Stone.
 1407. 388. Orleans.
 1588. 320. Gold.
 1529. 323. Wells.
 336. Card. x
 348. Amazons. —
 352. Cruel death. x
 1640. 246. Time not lost ab' Mustaches.
 1365. 250. Asylum. x
 1572. 273. Major of Paris.

49. Furor of Duels. x

(433 1570)

51. Greedy curates. x

220. Glare. x

1570 48. Epitaph.

1477 117. Exⁿ of Nemours

125-6. Trabs. extremes.

1461 128. Belles filles.

1409. 146. Maries. Incid^{er} ex manu

1599. 159. Mort de Gabrielle.

1553-172. Birth of Henry 4.

Pein 209. Odd Cardal.



1523 252. Diana de P.

1307. 302. Templars. x

1315. 306.7. Manigny. x

1407. 308. Orl. slavn.

352. Lob/ter. men.

Reflexions, & L'Europe, Indes. P. 953.

l'entre des Ans. Statue. 83. 40. —

Prond & dagger

44

Vengeance, 5^e Vante, vingt-cinq

50. P. 100

Hist. non pas dissimile a celle de } 78. P. 100
Schuy & d'Angletown.

Citation aux Dames. 129

Flamel. 130

Priv. des Eux en Picardie. 146

Cronique des Cens de Lorr. 326

The Montgomery. 57

C. de Bourbon a Garotta. 89

St Marie L'Egy. ata Ferry 215

St Antony & his Pige 222

Monstaches 246

Azyk d'un Alsapier 250

D. de Poitiers — 255

St Berthelemi — 273

Une recluse — 316

Challenge by L'Egy. 358

Comp. de Marg. de V. 270

Female Core 121